



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2017-003

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2017

Sommaire

Agence Régionale de Santé

R75-2017-01-03-003 - 28C-6e-20170112105547 - Modification autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par SARL les laboratoires associés Limoges (3 pages) Page 4

Agence Régionale de Santé / Pôle allocation de ressources et contractualisation – MED SOC

R75-2016-12-22-009 - 22C-6e-20161229112653 (4 pages) Page 8

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-010 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-81 - Creuse (6 pages) Page 13

R75-2016-12-28-008 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-82 - Charente (10 pages) Page 20

R75-2016-12-28-009 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-83 - Corrèze (10 pages) Page 31

R75-2016-12-28-015 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-84 Dordogne (20 pages) Page 42

R75-2016-12-28-017 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-85 Lot-et-Garonne (12 pages) Page 63

R75-2016-12-28-013 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-86 Deux-Sèvres (14 pages) Page 76

R75-2016-12-28-014 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-87 Vienne (12 pages) Page 91

R75-2016-12-28-007 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-88 Haute-Vienne (9 pages) Page 104

R75-2016-12-28-016 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-90 Landes (10 pages) Page 114

R75-2016-12-28-011 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-90 Pyrénées-Atlantiques (18 pages) Page 125

R75-2016-12-28-012 - Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-91 Charente-Maritime (16 pages) Page 144

R75-2017-01-05-003 - Arrêté annulant la licence d'une officine de pharmacie au sein de la commune de LE PASSAGE (47520) (2 pages) Page 161

R75-2017-01-05-004 - Arrêté annulant la licence d'une officine de pharmacie au sein de la commune de ST SULPICE ET CAMEYRAC (33) (2 pages) Page 164

R75-2016-07-04-033 - Décision n° 2016-35 du 4 juillet 2016 portant renouvellement d'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical avec changement d'appareil délivrée au Centre Hospitalier d'Arcachon (33) (4 pages) Page 167

R75-2017-01-12-001 - Décision n° 2016-94 du 12 janvier 2017 portant autorisation de remplacement d'équipements matériels lourds pour 3 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux et portant autorisation de changement de lieu d'implantation des 4 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux délivrée à la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF) à Bordeaux (4 pages)	Page 172
R75-2017-01-05-002 - Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical (SAS ELIVIE, site de Canejan 33) (3 pages)	Page 177
ARS La Rochelle	
R75-2016-12-22-008 - Arrêté n°2016-17-269 du 22 déc 2016 portant autorisation du transfert de 12 lits d'hébergement permanent de l'EHPAD "Résidence Sud Saintonge" à Saujon au profit de l'EHPAD Château de Mons à Royan géré par la S.A. ORPEA (4 pages)	Page 181
DRAAF ALPC SITE DE LIMOGES	
R75-2017-01-06-001 - ARRETE portant premier aménagement forestier de la Forêt d'EDF sur la commune de Château-le-Marcheix (Creuse) (4 pages)	Page 186
RECTORAT	
R75-2017-01-06-002 - Arrêté n°003-2017 relatif à la composition du CTSA (2 pages)	Page 191
R75-2017-01-02-002 - arrêté n°351-16 relatif à la délégation de signature de Madame la Rectrice de l'académie de Poitiers portant sur ses compétences propres aux services du Rectorat. (3 pages)	Page 194
R75-2017-01-02-003 - arrêté n°352-16 portant subdélégation de signature de l'ordonnancement secondaire général pour le rectorat de l'académie de Poitiers (2 pages)	Page 198
R75-2017-01-02-004 - arrêté n°353-16 portant subdélégation de signature pour l'utilisation de l'application Chorus par le rectorat de l'académie de Poitiers (3 pages)	Page 201

Agence Régionale de Santé

R75-2017-01-03-003

28C-6e-20170112105547 - Modification autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
exploité par SARL les laboratoires associés Limoges

*Modification autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par
SARL les laboratoires associés Limoges*

Arrêté n° 2 du 3 janvier 2017

Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL "les laboratoires associés" sis 14, avenue Georges Briquet 87 000 LIMOGES

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine,**

VU le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

VU l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

VU le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

VU le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015, publié au journal officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU la décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle Aquitaine ;

VU l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

VU la décision du 1^{er} décembre 2016 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 modifié portant autorisation et modification d'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL "LES LABORATOIRES ASSOCIES" 14, avenue Georges Briquet 87100 LIMOGES ;

CONSIDERANT le courrier en date du 21 novembre 2016 de la société Adven Avocats informant l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine, pour le compte de la "SELARL LES LABORATOIRES ASSOCIES" de la transformation de ladite société en SELAS.

CONSIDERANT le procès-verbal du 25 octobre 2016 actant la transformation de la SELARL "LES LABORATOIRES ASSOCIES" en SELAS à compter du même jour ;

CONSIDERANT les statuts mis à jour ;

CONSIDERANT que les modifications apportées aux conditions d'exploitations du laboratoire de biologie médicale multi-site exploité par la SELARL "les laboratoires associés" devenue la SELAS "les laboratoires associés" ont été portées à la connaissance du directeur général.

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté du 29 décembre 2011 modifié du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine est modifié comme suit :

Est autorisé le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites inscrit au répertoire FINESS sous le n° 87001717 5 sous la raison sociale "SELAS les laboratoires associés" dont le siège est 14, avenue Briquet à Limoges.

Article 2 : le reste est sans changement.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à personne :

- Soit d'un recours hiérarchique devant Madame la ministre des Affaires sociales et de la santé ;
- Soit d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine ;
- Soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Le recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire à l'exercice des autres voies de recours.

Article 4 : La directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 3 janvier 2017

**Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle Aquitaine
Le Directeur de la Santé Publique**



Jean JAOUEN

Agence Régionale de Santé / Pôle allocation de ressources
et contractualisation – MED SOC

R75-2016-12-22-009

22C-6e-20161229112653

Arrêté actant du renouvellement tacite d'autorisation de l'ESAT "les ateliers du Puy Grand et de la Vézère" sis Bel Aspect 19450 CHAMBOULIVE

ARRETE du 22 DEC. 2016 n° 2016.45.

Actant du renouvellement tacite d'autorisation de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail ESAT « Les ateliers du Puy Grand et de la Vézère », sis Bel aspect - 19450 CHAMBOULIVE

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-8 et D312-197 à D. 312-206 relatifs à l'évaluation, et ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, notamment son article 80 ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des ARS ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des URPS regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU les circulaires DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 et DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013, relatives aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2012 modifié du directeur général de l'ARS du Limousin, relatif au projet régional de santé du Limousin ;

VU le schéma régional d'organisation médico-sociale du projet régional de santé du Limousin ;

VU le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2014-2018 de la région Limousin ;

VU la décision du 1^{er} décembre 2016 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du 30 mai 1990 portant autorisation de la création d'un centre d'aide par le travail à Chamboulive en Corrèze de 20 places ;

VU l'arrêté du 10 août 1993 portant autorisation d'extension de 20 à 40 places du centre d'aide par le travail de Chamboulive en Corrèze par la création d'une antenne de 20 places à Saint-Viance en Corrèze ;

VU l'arrêté du 14 mars 1997 autorisant l'extension de 2 places supplémentaires du centre d'aide par le travail de Chamboulive en Corrèze ;

VU l'arrêté du 1^{er} août 1997 autorisant l'extension de 7 places supplémentaires du centre d'aide par le travail de Chamboulive en Corrèze ;

VU l'arrêté n° 2006-01 du 6 juillet 2006 autorisant l'extension de 3 places supplémentaires de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance ;

VU l'arrêté n° 2007-11-09 du 15 octobre 2007 autorisant l'extension de 4 places supplémentaires de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance ;

VU l'arrêté n° 2007-12-1028 du 14 décembre 2007 autorisant l'extension de 3 places par transfert de l'ESAT d'Altiliac à l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance portant sa capacité totale à 59 places ;

VU l'arrêté n° 2008-10-1043 du 23 octobre 2008 autorisant l'extension de 3 places supplémentaires de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance ;

VU la convention signée le 1^{er} décembre 2003 par le Président de l'Association départementale APAJH de la Corrèze et le Président de la Fédération des APAJH, prévoyant la reprise provisoire de gestion de l'ESAT de Chamboulive/Saint-Viance par la Fédération des APAJH, pour une durée déterminée de 5 ans du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2009 ;

VU l'arrêté du 29 février 2016 relatif au transfert de gestion de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance (Corrèze) par la Fédération des APAJH à Paris au profil de l'APAJH de la Corrèze à Brive la Gaillarde ;

VU l'arrêté 2016-40 du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation de l'ESAT « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » comportant une erreur matérielle puisqu'il ne porte pas renouvellement mais acte du renouvellement tacite de l'autorisation de l'ESAT ;

VU le rapport d'évaluation externe de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance (Corrèze) en date du 11 février 2013 ;

CONSIDERANT l'autorisation donnée à l'APAJH 19, en date du 30 mai 1990, par la création d'un centre d'aide par le travail à Chamboulive en Corrèze, et les autorisations d'extension subséquentes ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 80 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les établissements et services sociaux et médico-sociaux et les lieux de vie autorisés à la date de la publication de la loi précitée, soit à la date du 3 janvier 2002, sont autorisés pour une période de 15 ans à compter de cette date ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation donnée par les autorités compétentes en vertu de l'article L. 313-5 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

SUR proposition du directeur de la délégation départementale de la Corrèze de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° 2016-40 du 23 novembre 2016 portant renouvellement d'autorisation de l'ESAT « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » comportant une erreur matérielle puisqu'il ne porte pas renouvellement mais acte du renouvellement tacite de l'autorisation de l'ESAT, est annulé pour être remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'autorisation de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance (Corrèze), géré par l'APAJH de la Corrèze à Brive la Gaillarde (Corrèze), et enregistré comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter de sa date d'échéance, soit à compter du 3 janvier 2017.

Entité juridique :

N° FINESS : 19 000 197 4

N° SIREN : 330875501

Code statut juridique : 61 Ass. L. 1901 R.U.P

Entité établissement :

N° FINESS : 19 000 589 2

Code catégorie : 246 ESAT capacité : 62

Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
908	Aide par le travail pour adultes handicapés	14	Externat	010	Tous types de déficiences personnes handicapés (sans autre indic.)	62

ARTICLE 3 : Le renouvellement de l'autorisation sera subordonné aux résultats des évaluations externes. Les résultats de l'évaluation effectuée par un organisme extérieur doivent être transmis à l'autorité ayant délivré la présente autorisation dans les conditions fixées à l'article D. 312-205 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement et service d'aide par le travail « les ateliers du Puy Grand et de la Vézère » de Chamboulive/Saint Viance (Corrèze) par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le directeur de l'offre de soins et de l'autonomie et le directeur de la délégation départementale de la Corrèze de l'ARS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

A Bordeaux, le 22 DEC. 2016

Le Directeur général,

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Hélène JUNQUA

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-010

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-81 -
Creuse

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-81 - Creuse

ARRETE N° 2016-81/DOSA/CD du 28 DEC. 2016
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département de la Creuse 23 (Région Nouvelle-Aquitaine)

**Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,**

**La Présidente
du Conseil départemental de la Creuse**

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.


ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale de la Creuse de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **28 DEC. 2016**

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine


Michel LAFORCADE

La Présidente du Conseil Départemental
de la Creuse


Valérie SIMONET

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD
N°2016-81**

Département de la Creuse

Année 2017

**Date de signature
prévisionnelle du CPOM**

590799730 ASSO A.L.E.F.P.A.

230781965	ESAT JAMES MARANGE	30/06/2017
230781973	ESAT ANDRE OZANNE	30/06/2017
230780090	IME LA ROSERAIE	30/06/2017
230780132	IME DENIS FORESTIER	30/06/2017
230780355	IME PIERRE D'AUBUSSON	30/06/2017
230780116	I.T. E. P. LE PETIT PRINCE	30/06/2017
230003295	SESSAD PIERRE LOUCHET IV	30/06/2017
230003303	SESSAD PIERRE LOUCHET 3	30/06/2017

230000424 ADAPEI DE LA CREUSE

230780363	ESAT CLOCHER	01/06/2017
230780371	ESAT AUBUSSON	01/06/2017

230780512 CENTRE HOSPITALIER M L S EVAUX

230004178	EHPAD LES GENETS D'OR	31/12/2017
-----------	-----------------------	------------

230780074 CENTRE HOSPITALIER SAINT VAURY

230782898	EHPAD LE LOGIS DE VALRIC	31/12/2017
230001638	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	31/12/2017

230001497 EHPAD LA CHAPELLE TAILLEFERT

230000523	EHPAD LA CHAPELAUDE	31/12/2017
-----------	---------------------	------------

230000481 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE APAJH

230000051	ESAT LES ATELIERS DU MASGEROT	31/12/2017
230782492	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	31/12/2017
230780025	IME DE LA RIBE	31/12/2017
230780124	IME DE GRANCHER	31/12/2017
230004012	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE CLUGNAT	31/12/2017
230781593	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE DE SAUZET	31/12/2017
230001588	SESSAD DEFICIENTS MOTEURS	31/12/2017
230003311	SESSAD DI	31/12/2017
230782336	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS	31/12/2017

Année 2018**Date de signature
prévisionnelle du CPOM**

230781577		EHPAD AUZANCES
230780256	EHPAD LE BOIS JOLI	31/12/2018
230782831	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230000937		EHPAD DE MAINSAT
230780306	EHPAD GASTON RIMAREIX	31/12/2018
230780520		CENTRE HOSPITALIER LA SOUTERRAINE
230000085	SSIAD DE LA SOUTERRAINE	31/12/2018
230780314	EHPAD E. JAMMOT	31/12/2018
230000945		EHPAD ROYERE DE VASSIERE
230780322	EHPAD ROYERE DE VASSIERE	31/12/2018
230780066		C H BERNARD DESPLAS BOURGANEUF
230000242	EHPAD BELLEVUE CH DE BOURGANEUF	31/12/2018
230782740	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230001125		ASSO SSAD DES 4 CANTONS
230781957	SERVICE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230002669		EHPAD DE BELLEGARDE-EN-MARCHE
230000283	EHPAD LES BOUQUETS	31/12/2018
230780058		CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON
230004129	EHPAD LE MONT	31/12/2018
230001117		ASS SSAD DE CHATELUS MALVALEIX
230781924	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230002628		EHPAD DE BUSSIERE-DUNOISE
230781676	EHPAD RESIDENCE PIERRE GUILBAUD	31/12/2018
230000986		EHPAD DE BOUSSAC
230781627	EHPAD EUGENE ROMAINE	31/12/2018
230780223		CENTRE DEPARTEMENTAL D'AJAIN
230781916	EHPAD LES SIGNOLLES	31/12/2018
230000101	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230000929		EHPAD DUN LE PALESTEL
230780280	RESIDENCE PIERRE BAZENERYE	31/12/2018
230000366		CCAS DE GUERET
230000077	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230000358		CCAS D'AUBUSSON
230000093	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018
230000325		ASSO SOLIDARITE RURALE CREUSOISE
230782591	SERV SOINS DOMICILE LE DONZEIL	31/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

130787005 ASSOCIATION DES FOYERS DE PROVINCE		
230000069	EHPAD RESIDENCE LAS MELAIES	31/12/2018
230000200	EHPAD RESIDENCE LAULADE	31/12/2018

750000218 FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ		
230001331	EHPAD RESIDENCE CLAIREFONTAINE	31/12/2018
230003568	EHPAD LE MAS FAURE	31/12/2018
230781635	EHPAD RESIDENCE JEAN MAZET	31/12/2018
230000473	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	31/12/2018

230000465 ADPEP DE LA CREUSE		
230000010	CENTRE ACTION MEDICO-SOC PRECOCE	31/12/2018
230781726	CTRE MEDICO PSYCHO PEDAGOGIQUE CREUSE	31/12/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

440047454 CEMAVIE		
230781650	EHPAD LE MONASTERE	01/05/2019

230780041 CENTRE HOSPITALIER DE GUERET		
230781668	EHPAD ANNA QUINQUAUD	31/12/2019

230000911 EHPAD DE CHAMBON/VOUEIZE		
230000341	SERVICE SOINS A DOMICILE	31/12/2019
230780272	EHPAD LE CHANT DES RIVIERES	31/12/2019

230000903 EHPAD DE BENEVENT L'ABBAYE		
230780264	EHPAD PELISSON FONTANIER	31/12/2019

230000382 CCAS DE GOUZON		
230781684	EHPAD LES MYOSOTIS	31/12/2019

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

750005068 MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE		
230782674	EHPAD DE SAINTE-FEYRE	31/12/2020

230000515 CCAS DE MARSAC		
230000531	EHPAD LES EAUX VIVES	31/12/2020

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-008

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-82 -
Charente

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-82 - Charente

ARRETE N° 2016-82/DOSA/CD du 28 DEC. 2016
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département de la Charente 16 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
du Conseil départemental de la Charente,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Charente;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil départemental de la Charente,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

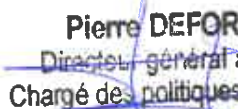
ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale de la Charente de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil départemental de la Charente sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **28 DEC. 2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine


Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil départemental
de la Charente


Pierre DEFORGE
~~Directeur général adjoint~~
Chargé des ~~politiques sociales~~

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-82

Département de la Charente

Année 2017

**Date de signature
prévisionnelle du
CPOM**

160015004 L'ARCHE EN CHARENTE

160003984	ESAT L'ARCHE A COGNAC	01/06/2017
160003786	ESAT LA MERCI	01/06/2017
160003976	ESAT LES SAPINS	01/06/2017

160006433 FED. CHARENT. OEUVRES LAIQUES

160013801	SAAAS DEFIC. VISUEL - BEL AIR	01/06/2017
160012225	SESSAD DEFIC. AUDITIFS - BEL AIR	01/06/2017
160000352	CMPP BEL-AIR	01/06/2017
160000378	CMPP DE COGNAC	01/06/2017
160002234	CMPP LA GRANDE-GARENNE	01/06/2017
160008355	IME MA CAMPAGNE	01/06/2017
160014346	IME MA CAMPAGNE SAJA AUTISTES	01/06/2017

160009908 MUTUALITE FRANCAISE CHARENTE

160004545	SERV. SOINS INF. A DOM (MUT 16)	01/07/2017
-----------	---------------------------------	------------

160015152 GCS ETS SANTE PUBLICS DE CHARENTE

160015590	SSIAD - GCS ETS SANTE PUBLICS 16	01/07/2017
-----------	----------------------------------	------------

160012043 FEDERATION A.D.M.R.

160014296	SPASAD (ADMR)	01/07/2017
-----------	---------------	------------

750721334 CROIX ROUGE FRANÇAISE

160014460	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM. - CRF	01/07/2017
-----------	------------------------------------	------------

160000451 CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME

160006987	EHPAD BEAULIEU	01/07/2017
-----------	----------------	------------

750721235 ASSOCIATION COS

160004446	EHPAD - COS SAINTE MARTHE	01/07/2017
160004131	EHPAD - COS SAINTE MARTHE	01/07/2017
160004115	EHPAD - COS SAINTE MARTHE	01/07/2017

160001814 SARL ROUMA-GERONT

160011706	EHPAD - LES CHARMILLES	01/07/2017
-----------	------------------------	------------

160006466 CIAS DU CANTON DE MONTMOREAU

160004222	EHPAD - LES ORCHIDEES	01/07/2017
-----------	-----------------------	------------

Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

160001087 SAS RESIDENCE CHARLES D'ORLEANS		
160008322	EHPAD - CHARLES D'ORLEANS	01/07/2017

160000758 SARL LA ROSERAIE		
160004461	EHPAD - LA ROSERAIE	01/07/2017

160000857 ASSOCIATION VILLEBOIS-MAREUIL		
160007092	EHPAD - LES BOUTONS D'OR	01/07/2017

160001079 S. A. S. LA PICAUDRIE		
160008298	EHPAD - LA PICAUDRIE	01/07/2017

160001749 SAS LES JONQUILLES		
160009874	EHPAD - RESIDENCE LES JONQUILLES	01/07/2017

160005401 SARL LES HYADES		
160005435	EHPAD - RESIDENCE LES HYADES	01/07/2017

160000428 MAISON DE RETRAITE HABRIOUX		
160002085	EHPAD - HABRIOUX	01/07/2017

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

160006193 ADAPEI DE LA CHARENTE		
160011854	ESAT DE MAGNAC	01/01/2018
160010310	ESAT DE LA FAYE	01/01/2018
160011714	ESAT USMO	01/01/2018
160003927	ESAT FONTGRAVE	01/01/2018
160003877	ESAT DE SAINT-CLAUD	01/01/2018
160003844	ESAT LA TOUR D'YVIERS	01/01/2018

160005989 AGIR PROTEC. EDUC. CITOYEN. - APEC		
160000410	IME MARC SIGNAC - APEC	01/01/2018
160014429	MAISON FORESTIERE	01/01/2018
160007019	SESSAD SUD CHARENTE - APEC	01/01/2018
160014726	MAS - APEC	01/01/2018
160013785	FOYER D'ACCUEIL MED. POUR AUTISTE	01/01/2018

160000246 ASS FAMILIALE PIERRE ROUGE		
160015194	SESSAD LA LIEGE	01/01/2018
160000436	IME LA LIEGE	01/01/2018

Année 2018**Date de signature
prévisionnelle du
CPOM****160005955 EIRC - ESPACE D'INSERTION REG COGNAC**

160003836	ESAT LES ATELIERS DES VAUZELLES	01/01/2018
160000394	IME LES VAUZELLES	01/01/2018
160014791	IME LES VAUZELLES - TED	01/01/2018

160006789 ADIMC 16

160014858	SESSAD DYS - ADIMC16	01/01/2018
160014338	SEM REVE D'ENFANT - ADIMC16	01/01/2018
160006979	SESSAD REVE D'ENFANTS - ADIMC16	01/01/2018

160000147 FONDATION FRAINEAU

160000014	IME FRAINEAU	01/01/2018
160013926	SESSAD FRAINEAU	01/01/2018

160005963 ASS PERE LE BIDEAU

160002317	ITEP DE L'ANGUIENNE	01/01/2018
160011698	SESSAD DE L'ANGUIENNE	01/01/2018

160000501 C H CAMILLE CLAUDEL - LA COURONNE

160012969	MAS HESTIA - CH CAMILLE CLAUDEL	01/01/2018
160000048	ITEP - LES LEGENDES	01/01/2018
160015376	SESSAD - CH CAMILLE CLAUDEL	01/01/2018
160015459	SAMSAH HANDICAP PSYCHIQUE	01/01/2018

160014411 CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS DE COGNAC

160014692	MAS DE JARNAC	01/01/2018
-----------	---------------	------------

160009908 MUTUALITE FRANCAISE CHARENTE

160014924	EHPAD - RESIDENCE MUTUALISTE LA SOURCE	01/01/2018
160009916	EHPAD - LES JARDINS DE LA GARENNE	01/01/2018
160003760	EHPAD - RESID. MUTUALISTE LES CARREAUX	01/01/2018

160014411 CTRE HOSP INTERCOMM DU PAYS DE COGNAC

160004503	EHPAD DU CHIP - P	01/01/2018
-----------	-------------------	------------

130787005 ASSOCIATION DES FOYERS DE PROVINCE

160007332	EHPAD - LES DOUCETS	01/01/2018
160007027	EHPAD - LES AURES	01/01/2018
160007480	EHPAD - RESIDENCE LE CLOS DES TOURS	01/01/2018
160008330	EHPAD - L'ABBAYE	01/01/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

160001574 ASSOCIATION ARDEVIE

160013884	SAMSAH DOMICLES16 - ARDEVIE	01/01/2019
160014700	SAMSAH DEF PSY - ARDEVIE	01/01/2019

790017727 ASS. GPA 79-16

160014353	SESSAD - GPA 79-16	01/01/2019
-----------	--------------------	------------

160000121 CH DE LA ROCHEFOUCAULD

160009528	FOYER D'ACCUEIL MED. - P. MOURIER	01/01/2019
-----------	-----------------------------------	------------

160015384 SARL LES JARDINS D'IROISE D'AIGRE

160004172	EHPAD - LES JARDINS D'IROISE	01/01/2019
160004396	EHPAD - LES JARDINS D'IROISE	01/01/2019

750832701 SA ORPEA - SIEGE SOCIAL

160009890	EHPAD - LES PIVOINES	01/01/2019
160009924	EHPAD - LES CHARENTES (ORPEA)	01/01/2019

160004719 CIAS PAYS HORTE ET LAVALETTE

160003745	EHPAD - GAMBY	01/01/2019
-----------	---------------	------------

160011961 CCAS LUXE

160011979	EHPAD - LES HESPERIDES	01/01/2019
-----------	------------------------	------------

160011664 C.C.A.S.

160011672	EHPAD - LA BOURBONNERIE	01/01/2019
-----------	-------------------------	------------

160001574 ASSOCIATION ARDEVIE

160004412	EHPAD - LES ECUREUILS	01/01/2019
-----------	-----------------------	------------

160001756 S.A.S. SCPR

160009882	EHPAD - LA CROIX DU MARECHAL	01/01/2019
-----------	------------------------------	------------

160001053 SARL LES ALINS DU MARECHAL

160008264	EHPAD - LES ALINS DU MARECHAL	01/01/2019
-----------	-------------------------------	------------

920812435 AREPA

160009627	EHPAD - RESIDENCE LE BOIS DOUCET	01/01/2019
-----------	----------------------------------	------------

160000493 CENTRE HOSPITALIER DE RUFFEC

160007571	EHPAD - LES MAISONS DE MARTHE - CH	01/01/2019
-----------	------------------------------------	------------

160010500 SAS "THEMIS LES LIS"

160010732	EHPAD - LES LIS	01/01/2019
-----------	-----------------	------------

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

160009932	CCAS	
160009940	EHPAD - LE HAUT BOIS	01/01/2019

160000444	MAISON DE RETRAITE D'AUBETERRE	
160002093	EHPAD - LES MINIMES	01/01/2019

160000121	CH DE LA ROCHEFOUCAULD	
160003919	EHPAD - BANDIAT TARDOIRE	01/01/2019

160009635	CIAS LA COURONNE NERSAC ROULLET	
160009643	EHPAD - LA_COURONE NERSAC ROULLET	01/01/2019

160006771	MAISON STE MARIE D ETAGNAC	
160004123	EHPAD - RESIDENCE SAINTE-MARIE	01/01/2019

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

160006037	CH "HOPITAUX DU SUD CHARENTE"	
160011920	FOYER D'ACCUEIL MED. - LE TREFLE	01/01/2020

750721334	CROIX ROUGE FRANÇAISE	
160004271	EHPAD - RESIDENCE LES MARRONNIERS	01/01/2020

160000576	ASSOC.GERANTE -M.R.SEGONZAC	
160002242	EHPAD - RABY-BARBOTEAU	01/01/2020

340009349	MBV	
160002143	EHPAD - RESIDENCE MBV CLAIRBOIS	01/01/2020

160000386	MAISON DE RETRAITE DE MONTBRON	
160000527	EHPAD - MONTBRON	01/01/2020

160005690	ETAB PUBLIC AUTONOME	
160002580	EHPAD - LES JARDINS D'ANTAN	01/01/2020

160000592	ASS SECOURS VIEIL MANSLE ENVIR	
160003752	EHPAD - BERGERON GRENIER	01/01/2020

160006037	CH "HOPITAUX DU SUD CHARENTE"	
160007803	EHPAD - RESIDENCE BORIS BORDES	01/01/2020

160000550	MAISON DE RETRAITE DE CHALAIS	
160002119	EHPAD - TALLEYRAND	01/01/2020

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

160011946 C.C.A.S. CHASSENEUIL/BONNIEURE

160011953	EHPAD - LE FIL D'ARGENT	01/01/2020
-----------	-------------------------	------------

160006045 C. C. A. S.

160002101	EHPAD - LES DEUX TOURS	01/01/2020
-----------	------------------------	------------

160013249 CCAS DE BRILLAC

160009866	EHPAD - LA CHALOTINE	01/01/2020
-----------	----------------------	------------

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

160006193 ADAPEI DE LA CHARENTE

160013827	SESSAD - ADAPEI 16	01/01/2021
160004057	CAMSP - ADAPEI	01/01/2021
160003679	IME LES ROCHERS - ADAPEI	01/01/2021
160003794	IME ANDREE DELIVERTOUX	01/01/2021
160014445	POLE POLYHANDICAP - P - ADAPEI	01/01/2021
160013298	ETAB EXPER - ENTR'ACTES - ADAPEI	01/01/2021

160006193 ADAPEI DE LA CHARENTE

160014718	FOYER D'ACC. MED. - ADAPEI	01/01/2021
-----------	----------------------------	------------

160006193 ADAPEI DE LA CHARENTE

160008991	MAS LE LAGON - ADAPEI	01/01/2021
-----------	-----------------------	------------

780021853 AGIR ET VIVRE L'AUTISME

160014833	IME JOSEPH DESBROSSES (ABA)	01/01/2021
-----------	-----------------------------	------------

160004701 C.I.A.S. DE CONFOLENS

160003703	EHPAD - DU PRE DE L'ETANG	31/12/2021
-----------	---------------------------	------------

160011649 CCAS CHAMPAGNE MOUTON

160011656	EHPAD - LE VILLARD	01/01/2021
-----------	--------------------	------------

490016342 EMERAUDES

160012878	EHPAD - RESIDENCE EMERAUDES	31/12/2021
-----------	-----------------------------	------------

160006573 C.C.A.S. SAINT-MICHEL

160004230	EHPAD - A COMPAIN	31/12/2021
-----------	-------------------	------------

160001566 SARL CHATEAU DE CRESSE

160009007	EHPAD - CHATEAU DE CRESSE	01/01/2021
-----------	---------------------------	------------

Année 2021		Date de signature prévisionnelle du CPOM
160007266 CENTRE COMMUNAL D'AIDE SOCIALE		
160007050	EHPAD - LA CHAUVETERIE	01/01/2021
160004693 C.C.A.S CHATEAUNEUF		
160003695	RESIDENCE FELIX GAILLARD	31/12/2021
160001566 SARL CHATEAU DE CRESSE		
160013231	PUV - RESIDENCE DU PARC	01/01/2021
160000485 CENTRE HOSPITALIER DE CONFOLENS		
160004669	EHPAD - LES SOURCES / LE PIGEONNIER	01/01/2021
160006540 A.I.D.A.S.		
160004206	EHPAD - LARCHIER	31/12/2021
160000519 CENTRE HOSPITALIER DE CHATEAUNEUF		
160007779	EHPAD - DOMAINE DE BARQUEVILLE	31/12/2021
160001640 SARL MR VALLEE DU BANDIAT		
160009551	EHPAD - VALLEE DU BANDIAT	31/12/2021

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-009

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-83 -
Corrèze

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-83 - Corrèze

ARRETE N° 2016-83/DOSA/CD du 28 DEC. 2016
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département de la Corrèze 19 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
du Conseil départemental de la Corrèze

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programmation, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze ;

ARRENTENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dépendante et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental de la Corrèze,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale de la Corrèze de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine


Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
de la Corrèze




P. COSTE

Objet : Arrêté de programmation CPOM médico-social 2016-83 - Corrèze

Le directeur départemental des services départementaux de l'éducation nationale a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de programmation CPOM médico-social 2016-83 - Corrèze.

En application de l'article 130 de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 relative à l'égalité des territoires ruraux, le directeur départemental des services départementaux de l'éducation nationale a l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de programmation CPOM médico-social 2016-83 - Corrèze.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-83

Département de la Corrèze

Année 2017

**Date de signature
prévisionnelle du
CPOM**

190012021 AGEF DU PAYS DE BRIVE		
190005397	MAS AGEF PTT DU PAYS DE BRIVE	31/12/2017
190001974 APAJH DE LA CORREZE		
190001669	SESSAD	31/12/2017
190005892	ESAT DU PUY GRAND ET DE LA VEZERE	31/12/2017
940004088 ADEF RESIDENCES		
190011148	MAS LA MAISON DU DOUGLAS	31/12/2017
190000075 CENTRE HOSPITALIER D'USSEL		
190004119	EHPAD USSEL	31/12/2017
190001503 CCAS D'ARNAC POMPADOUR		
190003699	EHPAD ARNAC-POMPADOUR	31/12/2017
190007088	SSIAD CANTONS DE JUILLAC ET LUBERSAC	31/12/2017
190001552 CCAS DE MARCILLAC		
190003764	EHPAD MARCILLAC-LA-CROISILLE	31/12/2017
190001545 CCAS DE LAGRAULIERE		
190003806	EHPAD LAGRAULIERE	31/12/2017
190001842 EHPAD PUBLIC D'ARGENTAT		
190000299	EHPAD ARGENTAT	31/12/2017
190002519 CH JEAN-MARIE DAUZIER - CORNIL		
190002113	EHPAD CORNIL	31/12/2017
190002535 EHPAD BEAULIEU		
190005207	EHPAD BEAULIEU	31/12/2017
190005512 EHPAD DE MANSAC		
190003905	EHPAD MANSAC	31/12/2017
190006767	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2017
190009829 COMMUNAUTE COMMUNES SUD CORREZIEN		
190009878	SSIAD DE BEAULIEU SUR DORDOGNE	31/12/2017

Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

75000218 FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ		
190008508	EHPAD NAVES	31/12/2017
190008128	EHPAD VARETZ	31/12/2017

190002014 CENTRE INTERCOM D'ACTION SOCIALE		
190006155	SERVICE SOINS A DOMICILE MEY - SOINS	31/12/2017

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

190001479 ADAPEI CORREZE		
190002576	ESAT ADAPEI CORREZE	30/06/2018
190011692	F A M DE PUYMARET	30/06/2018
190000158	I M E DE PUYMARET	30/06/2018
190012591	SESSAD	30/06/2018
190000158	UEMA	30/06/2018

190011304 FONDATION JACQUES CHIRAC		
190002063	ESAT LES ATELIERS DU VALLON	30/06/2018
190004408	ESAT ATELIERS LA SAULE	30/06/2018
190002451	ESAT ATELIERS LA SOURCE	30/06/2018
190002220	CENTRE D'ACCUEIL PEYRELEVADOIS	30/06/2018
190011411	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	30/06/2018
190003913	M A S LES TILLEULS	30/06/2018
190005108	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	30/06/2018
190005116	M A S DE PEYRELEVADE	30/06/2018
190010728	LA MAISON D'HESTIA	30/06/2018
190011320	SAMSAH FONDATION JACQUES CHIRAC	30/06/2018
190011775	RIPI - ESI	30/06/2018

190001487 ADPEP DE LA CORREZE		
190010231	CTRE ACTION MEDICO SOCIALE PRECOCE	31/12/2018
190002212	CMPP TULLE	31/12/2018
190002543	CTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE	31/12/2018
190003889	CMPP DE HAUTE-CORREZE	31/12/2018
190002550	ESAT LE MOULIN DU SOLEIL	31/12/2018
190006023	ESAT ATELIERS NATURE	31/12/2018
190006148	ESAT ATELIERS DE CROISY	31/12/2018
190000133	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF	31/12/2018
190000141	IME GEORGES POMPIER	31/12/2018
190000182	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF LA PEYROTTE	31/12/2018
190006130	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	31/12/2018
190010033	SESSAD DE TULLE	31/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

190010793 FEDERATION ASSO CORREZE AIDE PERS HAND		
190011312	SAMSAH FACAPH	31/12/2018

190000059 CENTRE HOSPITALIER COEUR DE CORREZE		
190001834	EHPAD TULLE LES FONTAINES	31/12/2018
190005850	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018

190000067 HOPITAL LOCAL BORT-LES-ORGUES		
190002733	EHPAD BORT-LES-ORGUES	31/12/2018

190000240 EHPAD DE NEUVIC		
190000083	EHPAD NEUVIC	31/12/2018

190001537 CCAS DE CHAMBOULIVE		
190003822	EHPAD CHAMBOULIVE	31/12/2018

190002485 CENTRE HOSPITALIER GERIATRIQUE UZERCHE		
190010678	SSIAD UZERCHE	31/12/2018
190003723	EHPAD UZERCHE	31/12/2018

190004754 EHPAD D'ALLASSAC		
190002097	EHPAD ALLASSAC	31/12/2018
190011346	SSIAD ALLASSAC ET DONZENAC	31/12/2018

190004788 EHPAD DE TREIGNAC		
190002139	EHPAD TREIGNAC	31/12/2018
190004390	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2018

190004762 EHPAD DE MEYMAC		
190002121	EHPAD MEYMAC	31/12/2018

190004952 EHPAD DE CORREZE		
190006007	SERVICE DE SOINS A DOMICILE CORREZE	31/12/2018
190002170	EHPAD CORREZE	31/12/2018

190005447 EHPAD DE DONZENAC		
190003814	EHPAD DONZENAC	31/12/2018

190005546 ASS GEST MAIS RET EGLETONS		
190004036	EHPAD EGLETONS	31/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

190005934 EHPAD DE BEYNAT		
190001438	EHPAD BEYNAT	31/12/2018

190010876 SARL RESIDENCE DU CHATEAU DE COSNAC		
190010884	EHPAD COSNAC	31/12/2018

190011361 EHPAD RESIDENCE DU PARC		
190005520	EHPAD EYGURANDE	31/12/2018

190011643 EHPAD DE RIVET		
190008169	EHPAD BRIVE - RIVET	31/12/2018

190011619 COMMUNAUTE COMMUNES CANTON ST-PRIVAT		
190003731	EHPAD SAINT PRIVAT	31/12/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

190005215 ETAB PUBLIC DPTAL AUTONOME CORREZE		
190002568	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	30/06/2019

190005280 ASSO VIEILLESSE ET HANDICAP CHAMBERET		
190003673	EHPAD CHAMBERET	30/06/2019
190005298	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	30/06/2019

190009688 EPDA DU GLANDIER		
190002675	ESAT - EPDA DU GLANDIER	30/06/2019
190002709	MAS - EPDA DU GLANDIER	30/06/2019
190002964	EHPAD LUBERSAC	30/06/2019

190012336 MSA SERVICES LIMOUSIN		
190002436	INSTIT THERAPEUTIQUE EDUCATIF SCOLAIRE	31/12/2019
190012534	SESSAD ITEP	31/12/2019

190000042 CENTRE HOSPITALIER DUBOIS BRIVE		
190004192	EHPAD BRIVE	31/12/2019

190001578 CCAS DE SORNAC		
190004028	EHPAD SORNAC	31/12/2019

190001529 CCAS DE BUGEAT		
190003681	EHPAD BUGEAT	31/12/2019

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

190002527 RESIDENCE COMMAIGNAC VIGEOIS		
190005231	EHPAD VIGEOIS	31/12/2019
190004986 ASS GEST EHPAD DE PEYRELEVADE		
190002188	EHPAD PEYRELEVADE	31/12/2019
190005405 ASS GEST L.F. P.A. LE LONZAC		
190003756	EHPAD LE LONZAC	31/12/2019
190005363 ASSOCIATION LE CHAVANON		
190003665	EHPAD MERLINES	31/12/2019
190005439 ASSO GEST. MAISON RETRAITE OBJAT		
190003780	EHPAD OBJAT	31/12/2019
190006080	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2019
190005421 EHPAD DE MEYSSAC		
190003772	EHPAD MEYSSAC	31/12/2019
190006049 INSTANCE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE		
190005843	S A D P A H	31/12/2019
190012328 CCAS CHABRIGNAC		
190005926	EHPAD CHABRIGNAC	31/12/2019
190012351 EHPAD DE SEILHAC		
190003749	EHPAD SEILHAC	31/12/2019
750832701 SA ORPEA - SIEGE SOCIAL		
190005652	EHPAD BRIVE	31/12/2019
190005579 SARL LES LAURIERS STE FORTUNADE		
190004044	PUV SAINTE-FORTUNADE	31/12/2019
190001594 CCAS DE BRIVE-LA-GAILLARDE		
190003970	SSIAD DU CCAS DE BRIVE-LA-GAILLARDE	31/12/2019
870016722 MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE		
190011635	EHPAD PERPEZAC-LE-NOIR	31/12/2019
190001644 CPAM DE LA CORREZE		
190004374	SSIAD CPAM	31/12/2019
190004366	SSIAD CPAM	31/12/2019
190004382	SSIAD CPAM	31/12/2019
190005967	SSIAD CPAM	31/12/2019

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

190002998 ASSO AIDE DOM MILIEU RURAL BORT		
190002972	SERVICE SOINS A DOMICILE ADMR	31/12/2019

190006015 INST COORD GERONTO TULLE CAMPAGNE NORD		
190011353	SSIAD TULLE CAMPAGNE NORD	31/12/2019

190005942 INSTANCE COORDINATION GERONTO LAPLEAU		
190006403	SERVICE DE SOINS A DOMICILE	31/12/2019

190006411 ASSO ADMR BUGEAT-MEYMAC-SORNAC		
190006429	SERVICE DE SOINS A DOMICILE ADMR	31/12/2019

190011205 INST COORD GERONTO CANTON DE MERCOEUR		
190011213	SSIAD DU CANTON DE MERCOEUR	31/12/2019

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

190004747 ASSOCIATION DE FAUGERAS		
190011403	FAM DE FAUGERAS CONDAT SUR GANA VEIX	30/06/2020

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-015

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-84
Dordogne

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-84 Dordogne

ARRETE N° 2016-84/DOSA/CD du 28 DEC. 2016
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département de la Dordogne 24 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
du Conseil départemental de la Dordogne,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Dordogne ;

ARRETEM

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont :

- les établissements et services mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental. Ces ESMS font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie relevant du 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles et mentionnés aux I et II de l'article L313-12 du CASF.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure à la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental de la Dordogne,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale de la Dordogne de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Dordogne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Dordogne.

Fait à Bordeaux, le **28 DEC. 2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine


Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
de la Dordogne


Germain PEIRO

[Faint, illegible handwritten signature]

[Faint, illegible text]

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-84

Département de la Dordogne

Année 2017

**Date de signature
prévisionnelle du CPOM**

240006445 APAJH DE LA DORDOGNE		
240000430	APAJH - CMPP DE PERIGUEUX	01/01/2017
240002527	APAJH - CMPP SARLAT	01/01/2017
240000422	APAJH - CMPP DE BERGERAC	01/01/2017
750719239 ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE		
240012948	SAMSAH APF	01/01/2017
240008342	SESSD DES TROIS RIVIERES (APF)	01/01/2017
240016048	IEM LA SOURIS VERTE	01/01/2017
240002469 GIE DOMICILE SERVICE		
240009332	SSIAD DU GRAND PERIGUEUX	01/07/2017
240006981 ASS SOINS SERVICES AIDE MENAG DOMICILE		
240006700	SSIAD DE CUBJAC	01/07/2017
240013797 ASSOCIATION SSIAD DU SUD BERGERACOIS		
240013805	SSIAD EYMET	01/07/2017
240006403 ASSOCIATION LES PAILLONS BLANCS		
240014282	FAM MONPAZIER	31/12/2017
240013904	FAM BERGERAC MUSCADELLES	31/12/2017
240006478 LA SAUVEGARDE ADSEA 24		
240011619	ITEP DE PRIGONRIEUX	31/12/2017
240012138	SESSAD DE PRIGONRIEUX	31/12/2017
240016055 CH INTERCOMMUNAL RIBERAC DRONNE DOUBLE		
240007682	EHPAD DE RIBERAC	31/12/2017
240007708	EHPAD DE ST-AULAYE	31/12/2017
240015131	EHPAD LA MEYNARDIE	31/12/2017
240009464	SSIAD DE RIBERAC	31/12/2017
240011189	FAM LA MEYNARDIE	31/12/2017
240000844 MAISON DE RETRAITE LA ROCHE CHALAIS		
240002212	EHPAD LA PORTE D'AQUITAINE	31/12/2017
240000026 ETAB PUBLIC DEPARTEMENTAL CLAIRVIVRE		
240004085	ESAT BERTRAN DE BORN	31/12/2017
240000315	C.R.P. DE CLAIRVIVRE	31/12/2017
240014142	SAMSAH CLAIRVIVRE	31/12/2017

Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240006833 ASSO OEUVRES LAIQUES PERIGUEUX		
240000349	IME LES VERGNES	31/12/2017
240011049	SESSAD - SAISP	31/12/2017
240003335	SESSAD PERIGUEUX - EST	31/12/2017

240000497 INSTITUT AILHAUD CASTELET		
240004044	ITEP AILHAUD CASTELET	31/12/2017
240000125	SESSAD AILHAUD CASTELET	31/12/2017

240012708 ASSOCIATION SESAME AUTISME EN PAYS FOYEN		
240012799	SESSAD Autisme	31/12/2017

240002543 ALPEA		
240002576	ITEPA	31/12/2017
240012898	SAMSAH	31/12/2017

240000042 CENTRE HOSPITALIER DE BELVES		
240007609	EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240009308	SSIAD DU CH DE BELVES	31/12/2017

240000281 ASSOCIATION LA JOIE DE VIVRE		
240014001	EHPAD LA JOIE DE VIVRE	31/12/2017

240000448 CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE		
240007716	EHPAD DU CH J LECLAIRE	31/12/2017

240015768 CIAS SARLAT-PERIGORD NOIR		
240009894	EHPAD RESIDENCE DU PLANTIER*	31/12/2017

**changement de gestionnaire au 01/01/2017 et intégration au CPOM correspondant*

240002394 CENTRE DE SANTE SAINT-VINCENT-DE-PAUL		
240008748	SSIAD SAINT VINCENT DE PAUL	31/12/2017

240002519 SSIAD DE VERGT		
240013177	SSIAD VERGT	31/12/2017

240013250 MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE		
240013276	EHPAD LES CLAUDS DE LALY	31/12/2017

240014258 SARL "LES JARDINS DE THENON"		
240013896	EHPAD LES JARDINS DE THENON	31/12/2017

240014266 SARL "LES JARDINS DE STE-ALVERE"		
240006973	EHPAD LES JARDINS DE STE-ALVERE	31/12/2017

750000218 FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ		
240005132	EHPAD RESIDENCE SAINTE-MARTHE	31/12/2017
240004184	EHPAD LA MAISON DE GOUT	31/12/2017

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240013607 ASSOCIATION RIBERAC EPANOUISSEMENT		
240013615	FAM RESIDENCE DU VAL DE DRONNE	31/12/2018

240006825 APAJH DU PERIGORD NOIR		
240000406	I.M.PRO JEAN LECLAIRE	31/12/2018
240004069	ESAT ATELIERS DE LAVERGNE	31/12/2018
240009860	APAJH SESSAD - SARLAT	31/12/2018
240000380	APAJH IME - SARLAT	31/12/2018
240008144	APAJH ITEP - SARLAT	31/12/2018

240000554 FONDATION DE SELVES		
240003327	SESSAD DE LA FONDATION DE SELVES	31/12/2018
240000182	IME DE LOUBEJAC	31/12/2018

240015644 E.P.A.C. LES DEUX SEQUOIAS		
240006866	FOYER LA PRADA	31/12/2018
240002139	EHPAD FAUBOURG NOTRE DAME	31/12/2018

240000075 CENTRE HOSPITALIER D'EXCIDEUIL		
240009324	SSIAD DU CH D'EXCIDEUIL	31/12/2018
240007666	EHPAD DU CH D'EXCIDEUIL	31/12/2018

240000034 CENTRE HOSPITALIER LANMARY		
240007823	EHPAD DU CH LANMARY	31/12/2018

240000117 CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX		
240004390	EHPAD BEAUFORT - MAGNE CH PERIGUEUX	31/12/2018
240004408	EHPAD PARROT CH PERIGUEUX	31/12/2018

240000711 EHPAD FELIX LOBLIGEOIS		
240000588	EHPAD FELIX LOBLIGEOIS	31/12/2018
240013995	SSIAD LE BUGUE	31/12/2018

240000786 MAISON DE RETRAITE DE CADOUIN		
240002154	EHPAD DE CADOUIN	31/12/2018

240000828 MAISON DE RETRAITE DE MONTPON		
240002196	EHPAD FOIX DE CANDALLE	31/12/2018

240003129 ASSOCIATION ISLE DORDOGNE		
240003178	SSIAD MENESPLET	31/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240001339 MAISON DE RETRAITE		
240005280	EHPAD DE NEUVIC	31/12/2018

240000901 MAISON DE RETRAITE		
240002279	EHPAD MARCEL CANTELAUBE	31/12/2018

240000893 EHPAD MONPAZIER - RESIDENCE PERIGORD		
240002261	EHPAD LA RESIDENCE LE PERIGORD	31/12/2018

240002428 SARL LE VERGER DES BALANS		
240008755	EHPAD LE VERGER DES BALANS	31/12/2018

240000877 MAISON DE RETRAITE DE HAUTEFORT		
240002246	EHPAD JEAN DE HAUTEFORT	31/12/2018

240014605 EHPAD DR JEAN GALLET		
240009761	EHPAD DOCTEUR JEAN GALLET	31/12/2018

240014894 EHPAD LES JARDINS DE PLAISANCE		
240014902	EHPAD LES JARDINS DE PLAISANCE	31/12/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240006460 FONDATION HOSPICE ORPHELINES PERIGUEUX		
240013649	ITEP DE NEUVIC	31/12/2019
240002535	Institut socio-éducatif	31/12/2019
240014233	APEA	31/12/2019
240011379	SESSAD DORDOGNE OUEST	31/12/2019
240000398	IME LE CHATEAU	31/12/2019

240001982 A.D.H.P.		
240008508	FAM ST ASTIER	31/12/2019

240000059 CENTRE HOSPITALIER DE BERGERAC		
240006288	SSIAD BERGERAC	31/12/2019
240007617	EHPAD AU JARDIN D'ANTAN	31/12/2019

240000067 CENTRE HOSPITALIER DE DOMME		
240007658	EHPAD DU CH DE DOMME	31/12/2019
240009316	SSIAD DU CH DE DOMME	31/12/2019

240000737 EHPAD HENRI FRUGIER		
240002071	EHPAD HENRI FRUGIER	31/12/2019

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240000794 MAISON DE RETRAITE SAINT-ROME		
240002162	EHPAD SAINT-ROME	31/12/2019

840014708 "FOYERS DE PROVINCE"		
240008706	EHPAD LE CLOS SAINT-ROCH	31/12/2019

240001297 SARL GOCEFRA		
240005124	EHPAD LA RETRAITE DU MANOIRE	31/12/2019

240002436 S.A.R.L. LES TREMOLADES		
240008763	EHPAD LES TREMOLADES	31/12/2019

240001966 SARL MAIS DE RETRAITE LA DRYADE		
240008391	EHPAD LA DRYADE	31/12/2019

240002303 RETRAITE AU PETIT GARDONNE		
240008631	EHPAD LE PETIT GARDONNE	31/12/2019

240001990 SOC PAR ACTIONS SIMPL LES CHENES VERTS		
240008565	EHPAD LES CHENES VERTS	31/12/2019

240006858 MAISON DE RETRAITE LA MADELEINE		
240002337	EHPAD LA MADELEINE	31/12/2019

240012989 SYNDICAT INTERCOMM PAYS DES 2 VALLEES		
240013029	EHPAD DU CANTON DE SAINT-CYPRIEN	31/12/2019

240013292 ASSOCIATION LA VALLEE DU ROY		
240013300	EHPAD LA VALLEE DU ROY	31/12/2019

330001025 ADGESSA		
240009449	EHPAD SAINT JOSEPH	31/12/2019

750056335 KORIAN SA MEDICA FRANCE		
240000224	EHPAD KORIAN VILLA DES CEBRADES	31/12/2019
240013961	EHPAD KORIAN YVAN ROQUE	31/12/2019
240003384	EHPAD KORIAN LES BORDS DE L'ISLE	31/12/2019

750721334 CROIX ROUGE FRANÇAISE		
240006742	SSIAD DE SARLAT	31/12/2019

Année 2020**Date de signature
prévisionnelle du CPOM****240000265 FONDATION JOHN BOST**

240007450	EHPAD TIBERIADE	31/12/2020
240013912	FAM JOHN BOST	31/12/2020
240013748	MAS HANDICAP RARE	31/12/2020
240014159	FAM LA FAMILLE	31/12/2020
240006726	MAS JOHN BOST	31/12/2020

240000083 CH DE VAUCLAIRE

240014290	MAS MAUD MANNONI	31/12/2020
-----------	------------------	------------

240006841 A.P.E.I. DE PERIGUEUX

240008482	MAS HELIODORE	31/12/2020
240004101	ESAT OSEA - TRELISSAC	31/12/2020
240013359	EEAP CALYPSO	31/12/2020

330056540 UGECAM D'AQUITAINE

240000364	IME BAYOT- SARRAZI	31/12/2020
240013862	SESSAD BAYOT SARRAZI	31/12/2020
240012609	ITEP COULOUNIEIX	31/12/2020

240000695 ASSOCIATION LE BERCAIL

240000562	FAM LE BERCAIL	31/12/2020
-----------	----------------	------------

240000141 CH DE ST ASTIER

240013201	SSIAD DU CH DE SAINT-ASTIER	31/12/2020
240007690	EHPAD DU CH DE SAINT-ASTIER	31/12/2020

240000703 EHPAD FONFREDE

240000570	EHPAD FONFREDE	31/12/2020
-----------	----------------	------------

240000752 MAISON DE RETRAITE DE BEAUMONT

240002121	EHPAD LA BASTIDE	31/12/2020
-----------	------------------	------------

240000778 EHPAD RESIDENCE DE LA DRONNE

240002147	EHPAD RESIDENCE DE LA DRONNE	31/12/2020
240013185	SSIAD DE BRANTOME	31/12/2020

240000810 EHPAD DE MONTIGNAC

240002188	EHPAD EUGENE LE ROY	31/12/2020
-----------	---------------------	------------

240000851 MAISON DE RETRAITE

240002220	EHPAD LA ROCHE LIBERE	31/12/2020
240009878	SSIAD TERRASSON	31/12/2020

240002493 S.A.R.L. ARPPAD

240009407	EHPAD LA FEUILLERAIE	31/12/2020
-----------	----------------------	------------

240001362 SARL RESIDENCE DE CAVALERIE

240006379	EHPAD LES JARDINS DE CYBELE	31/12/2020
-----------	-----------------------------	------------

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240001933 ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE		
240008136	EHPAD DE SAINT LEON SUR L'ISLE	31/12/2020

240000885 MAISON DE RETRAITE DE LALINDE		
240002253	EHPAD RESIDENCE RIVIERE ESPERANCE	31/12/2020

240013474 SIAD SOINS SERVICES		
240013482	SSIAD LALINDE	31/12/2020

240013847 LES JARDINS D'IROISE DE LAMOTHE		
240009779	EHPAD LES JARDINS D'IROISE DE LAMOTHE	31/12/2020

690033899 UES LES SINOPLIES		
240008789	EHPAD LA CHENERAIE	31/12/2020

750832701 SA ORPEA - SIEGE SOCIAL		
240008714	EHPAD RESIDENCE LES 4 SAISONS	31/12/2020
240013888	EHPAD LES PERGOLAS DE SIGOULES	31/12/2020
240015669	EHPAD LES VIGNES	31/12/2020

330058389 SARL LE BEL AIR		
240014506	EHPAD RESIDENCE LES CHAMINADES	31/12/2020

240003442 SARL ROSA BELLA		
240013953	EHPAD MAISON DU PAYS DE VERGT	31/12/2020

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240006403 ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS		
240013698	Etab.Expér.Enf.Hand. LE PONT	01/01/2021
240000356	IME ROSETTE-REGAIN	01/01/2021
240010959	SESSAD BERGERAC	01/01/2021
240004077	ESAT DE GAMMAREIX - BELEYMAS	01/01/2021
240011338	ESAT ATELIERS BROUSSE ST- CHRISTOPHE	01/01/2021

240000109 CENTRE HOSPITALIER DE NONTRON		
240006718	SSIAD DU CH DE NONTRON	31/12/2021
240007674	EHPAD DU CH DE NONTRON	31/12/2021

240000802 RESIDENCE DE LA BELLE		
240009373	SSIAD DE MAREUIL SUR BELLE	31/12/2021
240002170	EHPAD RESIDENCE DE LA BELLE	31/12/2021

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240000836 MAISON DE RETRAITE MUSSIDAN		
240012518	SSIAD DE MUSSIDAN	31/12/2021
240002204	EHPAD DE MUSSIDAN	31/12/2021

240000869 MAISON DE RETRAITE DE THIVIERS		
240013193	SSIAD THIVIERS	31/12/2021
240002238	EHPAD LE COLOMBIER	31/12/2021

240002733 SARL LA JUVENIE		
240002741	EHPAD LA JUVENIE	31/12/2021

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-84

Département de la Dordogne

Année 2017

**Date de signature
prévisionnelle du CPOM**

240006445 APAJH DE LA DORDOGNE		
240000430	APAJH - CMPP DE PERIGUEUX	01/01/2017
240002527	APAJH - CMPP SARLAT	01/01/2017
240000422	APAJH - CMPP DE BERGERAC	01/01/2017
750719239 ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE		
240012948	SAMSAH APF	01/01/2017
240008342	SESSD DES TROIS RIVIERES (APF)	01/01/2017
240016048	IEM LA SOURIS VERTE	01/01/2017
240002469 GIE DOMICILE SERVICE		
240009332	SSIAD DU GRAND PERIGUEUX	01/07/2017
240006981 ASS SOINS SERVICES AIDE MENAG DOMICILE		
240006700	SSIAD DE CUBJAC	01/07/2017
240013797 ASSOCIATION SSIAD DU SUD BERGERACOIS		
240013805	SSIAD EYMET	01/07/2017
240006403 ASSOCIATION LES PAILLONS BLANCS		
240014282	FAM MONPAZIER	31/12/2017
240013904	FAM BERGERAC MUSCADELLES	31/12/2017
240006478 LA SAUVEGARDE ADSEA 24		
240011619	ITEP DE PRIGONRIEUX	31/12/2017
240012138	SESSAD DE PRIGONRIEUX	31/12/2017
240016055 CH INTERCOMMUNAL RIBERAC DRONNE DOUBLE		
240007682	EHPAD DE RIBERAC	31/12/2017
240007708	EHPAD DE ST-AULAYE	31/12/2017
240015131	EHPAD LA MEYNARDIE	31/12/2017
240009464	SSIAD DE RIBERAC	31/12/2017
240011189	FAM LA MEYNARDIE	31/12/2017
240000844 MAISON DE RETRAITE LA ROCHE CHALAIS		
240002212	EHPAD LA PORTE D'AQUITAINE	31/12/2017
240000026 ETAB PUBLIC DEPARTEMENTAL CLAIRVIVRE		
240004085	ESAT BERTRAN DE BORN	31/12/2017
240000315	C.R.P. DE CLAIRVIVRE	31/12/2017
240014142	SAMSAH CLAIRVIVRE	31/12/2017

Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240006833 ASSO OEUVRES LAIQUES PERIGUEUX		
240000349	IME LES VERGNES	31/12/2017
240011049	SESSAD - SAISP	31/12/2017
240003335	SESSAD PERIGUEUX - EST	31/12/2017
240000497 INSTITUT AILHAUD CASTELET		
240004044	ITEP AILHAUD CASTELET	31/12/2017
240000125	SESSAD AILHAUD CASTELET	31/12/2017
240012708 ASSOCIATION SESAME AUTISME EN PAYS FOYEN		
240012799	SESSAD Autisme	31/12/2017
240002543 ALPEA		
240002576	ITEPA	31/12/2017
240012898	SAMSAH	31/12/2017
240000042 CENTRE HOSPITALIER DE BELVES		
240007609	EHPAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240009308	SSIAD DU CH DE BELVES	31/12/2017
240000281 ASSOCIATION LA JOIE DE VIVRE		
240014001	EHPAD LA JOIE DE VIVRE	31/12/2017
240000448 CENTRE HOSPITALIER JEAN LECLAIRE		
240007716	EHPAD DU CH J LECLAIRE	31/12/2017
240015768 CIAS SARLAT-PERIGORD NOIR		
240009894	EHPAD RESIDENCE DU PLANTIER*	31/12/2017
<i>*changement de gestionnaire au 01/01/2017 et intégration au CPOM correspondant</i>		
240002394 CENTRE DE SANTE SAINT-VINCENT-DE-PAUL		
240008748	SSIAD SAINT VINCENT DE PAUL	31/12/2017
240002519 SSIAD DE VERGT		
240013177	SSIAD VERGT	31/12/2017
240013250 MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE		
240013276	EHPAD LES CLAUDS DE LALY	31/12/2017
240014258 SARL "LES JARDINS DE THENON"		
240013896	EHPAD LES JARDINS DE THENON	31/12/2017
240014266 SARL "LES JARDINS DE STE-ALVERE"		
240006973	EHPAD LES JARDINS DE STE-ALVERE	31/12/2017
750000218 FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ		
240005132	EHPAD RESIDENCE SAINTE-MARTHE	31/12/2017
240004184	EHPAD LA MAISON DE GOUT	31/12/2017

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240013607 ASSOCIATION RIBERAC EPANOUISSEMENT		
240013615	FAM RESIDENCE DU VAL DE DRONNE	31/12/2018

240006825 APAJH DU PERIGORD NOIR		
240000406	I.M.PRO JEAN LECLAIRE	31/12/2018
240004069	ESAT ATELIERS DE LAVERGNE	31/12/2018
240009860	APAJH SESSAD - SARLAT	31/12/2018
240000380	APAJH IME - SARLAT	31/12/2018
240008144	APAJH ITEP - SARLAT	31/12/2018

240000554 FONDATION DE SELVES		
240003327	SESSAD DE LA FONDATION DE SELVES	31/12/2018
240000182	IME DE LOUBEJAC	31/12/2018

240015644 E.P.A.C. LES DEUX SEQUOIAS		
240006866	FOYER LA PRADA	31/12/2018
240002139	EHPAD FAUBOURG NOTRE DAME	31/12/2018

240000075 CENTRE HOSPITALIER D'EXCIDEUIL		
240009324	SSIAD DU CH D'EXCIDEUIL	31/12/2018
240007666	EHPAD DU CH D'EXCIDEUIL	31/12/2018

240000034 CENTRE HOSPITALIER LANMARY		
240007823	EHPAD DU CH LANMARY	31/12/2018

240000117 CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX		
240004390	EHPAD BEAUFORT - MAGNE CH PERIGUEUX	31/12/2018
240004408	EHPAD PARROT CH PERIGUEUX	31/12/2018

240000711 EHPAD FELIX LOBLIGEOIS		
240000588	EHPAD FELIX LOBLIGEOIS	31/12/2018
240013995	SSIAD LE BUGUE	31/12/2018

240000786 MAISON DE RETRAITE DE CADOUIN		
240002154	EHPAD DE CADOUIN	31/12/2018

240000828 MAISON DE RETRAITE DE MONTPON		
240002196	EHPAD FOIX DE CANDALLE	31/12/2018

240003129 ASSOCIATION ISLE DORDOGNE		
240003178	SSIAD MENESPLET	31/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240001339 MAISON DE RETRAITE		
240005280	EHPAD DE NEUVIC	31/12/2018

240000901 MAISON DE RETRAITE		
240002279	EHPAD MARCEL CANTELAUBE	31/12/2018

240000893 EHPAD MONPAZIER - RESIDENCE PERIGORD		
240002261	EHPAD LA RESIDENCE LE PERIGORD	31/12/2018

240002428 SARL LE VERGER DES BALANS		
240008755	EHPAD LE VERGER DES BALANS	31/12/2018

240000877 MAISON DE RETRAITE DE HAUTEFORT		
240002246	EHPAD JEAN DE HAUTEFORT	31/12/2018

240014605 EHPAD DR JEAN GALLET		
240009761	EHPAD DOCTEUR JEAN GALLET	31/12/2018

240014894 EHPAD LES JARDINS DE PLAISANCE		
240014902	EHPAD LES JARDINS DE PLAISANCE	31/12/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240006460 FONDATION HOSPICE ORPHELINES PERIGUEUX		
240013649	ITEP DE NEUVIC	31/12/2019
240002535	Institut socio-éducatif	31/12/2019
240014233	APEA	31/12/2019
240011379	SESSAD DORDOGNE OUEST	31/12/2019
240000398	IME LE CHATEAU	31/12/2019

240001982 A.D.H.P.		
240008508	FAM ST ASTIER	31/12/2019

240000059 CENTRE HOSPITALIER DE BERGERAC		
240006288	SSIAD BERGERAC	31/12/2019
240007617	EHPAD AU JARDIN D'ANTAN	31/12/2019

240000067 CENTRE HOSPITALIER DE DOMME		
240007658	EHPAD DU CH DE DOMME	31/12/2019
240009316	SSIAD DU CH DE DOMME	31/12/2019

240000737 EHPAD HENRI FRUGIER		
240002071	EHPAD HENRI FRUGIER	31/12/2019

Année 2019**Date de signature
prévisionnelle du CPOM****240000794 MAISON DE RETRAITE SAINT-ROME**

240002162	EHPAD SAINT-ROME	31/12/2019
-----------	------------------	------------

840014708 "FOYERS DE PROVINCE"

240008706	EHPAD LE CLOS SAINT-ROCH	31/12/2019
-----------	--------------------------	------------

240001297 SARL GOCEFRA

240005124	EHPAD LA RETRAITE DU MANOIRE	31/12/2019
-----------	------------------------------	------------

240002436 S.A.R.L. LES TREMOLADES

240008763	EHPAD LES TREMOLADES	31/12/2019
-----------	----------------------	------------

240001966 SARL MAIS DE RETRAITE LA DRYADE

240008391	EHPAD LA DRYADE	31/12/2019
-----------	-----------------	------------

240002303 RETRAITE AU PETIT GARDONNE

240008631	EHPAD LE PETIT GARDONNE	31/12/2019
-----------	-------------------------	------------

240001990 SOC PAR ACTIONS SIMPL LES CHENES VERTS

240008565	EHPAD LES CHENES VERTS	31/12/2019
-----------	------------------------	------------

240006858 MAISON DE RETRAITE LA MADELEINE

240002337	EHPAD LA MADELEINE	31/12/2019
-----------	--------------------	------------

240012989 SYNDICAT INTERCOMM PAYS DES 2 VALLEES

240013029	EHPAD DU CANTON DE SAINT-CYPRIEN	31/12/2019
-----------	----------------------------------	------------

240013292 ASSOCIATION LA VALLEE DU ROY

240013300	EHPAD LA VALLEE DU ROY	31/12/2019
-----------	------------------------	------------

330001025 ADGESSA

240009449	EHPAD SAINT JOSEPH	31/12/2019
-----------	--------------------	------------

750056335 KORIAN SA MEDICA FRANCE

240000224	EHPAD KORIAN VILLA DES CEBRADES	31/12/2019
-----------	---------------------------------	------------

240013961	EHPAD KORIAN YVAN ROQUE	31/12/2019
-----------	-------------------------	------------

240003384	EHPAD KORIAN LES BORDS DE L'ISLE	31/12/2019
-----------	----------------------------------	------------

750721334 CROIX ROUGE FRANÇAISE

240006742	SSIAD DE SARLAT	31/12/2019
-----------	-----------------	------------

Année 2020

Date de signature
prévisionnelle du CPOM**240000265 FONDATION JOHN BOST**

240007450	EHPAD TIBERIADE	31/12/2020
240013912	FAM JOHN BOST	31/12/2020
240013748	MAS HANDICAP RARE	31/12/2020
240014159	FAM LA FAMILLE	31/12/2020
240006726	MAS JOHN BOST	31/12/2020

240000083 CH DE VAUCLAIRE

240014290	MAS MAUD MANNONI	31/12/2020
-----------	------------------	------------

240006841 A.P.E.I. DE PERIGUEUX

240008482	MAS HELIODORE	31/12/2020
240004101	ESAT OSEA - TRELISSAC	31/12/2020
240013359	EEAP CALYPSO	31/12/2020

330056540 UGECAM D'AQUITAINE

240000364	IME BAYOT- SARRAZI	31/12/2020
240013862	SESSAD BAYOT SARRAZI	31/12/2020
240012609	ITEP COULOUNIEIX	31/12/2020

240000695 ASSOCIATION LE BERCAIL

240000562	FAM LE BERCAIL	31/12/2020
-----------	----------------	------------

240000141 CH DE ST ASTIER

240013201	SSIAD DU CH DE SAINT-ASTIER	31/12/2020
240007690	EHPAD DU CH DE SAINT-ASTIER	31/12/2020

240000703 EHPAD FONFREDE

240000570	EHPAD FONFREDE	31/12/2020
-----------	----------------	------------

240000752 MAISON DE RETRAITE DE BEAUMONT

240002121	EHPAD LA BASTIDE	31/12/2020
-----------	------------------	------------

240000778 EHPAD RESIDENCE DE LA DRONNE

240002147	EHPAD RESIDENCE DE LA DRONNE	31/12/2020
240013185	SSIAD DE BRANTOME	31/12/2020

240000810 EHPAD DE MONTIGNAC

240002188	EHPAD EUGENE LE ROY	31/12/2020
-----------	---------------------	------------

240000851 MAISON DE RETRAITE

240002220	EHPAD LA ROCHE LIBERE	31/12/2020
240009878	SSIAD TERRASSON	31/12/2020

240002493 S.A.R.L. ARPPAD

240009407	EHPAD LA FEUILLERAIE	31/12/2020
-----------	----------------------	------------

240001362 SARL RESIDENCE DE CAVALERIE

240006379	EHPAD LES JARDINS DE CYBELE	31/12/2020
-----------	-----------------------------	------------

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240001933 ASSOCIATION MAISON DE RETRAITE		
240008136	EHPAD DE SAINT LEON SUR L'ISLE	31/12/2020

240000885 MAISON DE RETRAITE DE LALINDE		
240002253	EHPAD RESIDENCE RIVIERE ESPERANCE	31/12/2020

240013474 SIAD SOINS SERVICES		
240013482	SSIAD LALINDE	31/12/2020

240013847 LES JARDINS D'IROISE DE LAMOTHE		
240009779	EHPAD LES JARDINS D'IROISE DE LAMOTHE	31/12/2020

690033899 UES LES SINOPLIES		
240008789	EHPAD LA CHENERAIE	31/12/2020

750832701 SA ORPEA - SIEGE SOCIAL		
240008714	EHPAD RESIDENCE LES 4 SAISONS	31/12/2020
240013888	EHPAD LES PERGOLAS DE SIGOULES	31/12/2020
240015669	EHPAD LES VIGNES	31/12/2020

330058389 SARL LE BEL AIR		
240014506	EHPAD RESIDENCE LES CHAMINADES	31/12/2020

240003442 SARL ROSA BELLA		
240013953	EHPAD MAISON DU PAYS DE VERGT	31/12/2020

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240006403 ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS		
240013698	Etab.Expér.Enf.Hand. LE PONT	01/01/2021
240000356	IME ROSETTE-REGAIN	01/01/2021
240010959	SESSAD BERGERAC	01/01/2021
240004077	ESAT DE GAMMAREIX - BELEVMAS	01/01/2021
240011338	ESAT ATELIERS BROUSSE ST- CHRISTOPHE	01/01/2021

240000109 CENTRE HOSPITALIER DE NONTRON		
240006718	SSIAD DU CH DE NONTRON	31/12/2021
240007674	EHPAD DU CH DE NONTRON	31/12/2021

240000802 RESIDENCE DE LA BELLE		
240009373	SSIAD DE MAREUIL SUR BELLE	31/12/2021
240002170	EHPAD RESIDENCE DE LA BELLE	31/12/2021

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

240000836 MAISON DE RETRAITE MUSSIDAN		
240012518	SSIAD DE MUSSIDAN	31/12/2021
240002204	EHPAD DE MUSSIDAN	31/12/2021

240000869 MAISON DE RETRAITE DE THIVIERS		
240013193	SSIAD THIVIERS	31/12/2021
240002238	EHPAD LE COLOMBIER	31/12/2021

240002733 SARL LA JUVENIE		
240002741	EHPAD LA JUVENIE	31/12/2021

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-017

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-85
Lot-et-Garonne

Arrêté de programmation CPOM médico-social 2016-85 du Lot-et-Garonne

ARRETE N° 2016-85/DOSA/CD du 28 SEPTEMBRE 2016
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département du Lot-et-Garonne 47 (Région Nouvelle-Aquitaine)

**Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,**

**Le Président
du Conseil départemental
de Lot-et-Garonne,**

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programmation, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne;

ARRETENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dépendante et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale du Lot-et-Garonne de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 28 DEC. 2016

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine


Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
de Lot-et-Garonne



ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-85

Département du Lot-et-Garonne

Année 2017

**Date de signature
prévisionnelle du
CPOM**

470001686 PETITES SOEURS PAUVRES		
470001694	EHPAD MA MAISON	30/06/2017

470000407 CENTRE HOSPITALIER DE FUMEL		
470008756	EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DE FUMEL	30/06/2017

470014267 SARL LA FONTAINE BAZEILLE		
470014275	EHPAD LA FONTAINE BAZEILLE	30/06/2017

920026291 SARL CLEOME		
470014515	EHPAD LE HAMEAU DE PRAYSSAS	30/06/2017

470014168 RESIDENCE BELLEVUE		
470014143	EHPAD KORIAN BELLEVUE	30/06/2017

470016064 SAS RESIDENCE DU LAC		
470004110	EHPAD RESIDENCE BEURRE	30/06/2017
470009739	EHPAD RESIDENCE DU LAC	30/06/2017
470004102	EHPAD FLEURY ZOPPOLA	30/06/2017

470009184 A M A T		
470005844	ESAT DE BOUET - ST LEON DAMAZAN	30/10/2017
470008319	ESAT LE MERIGNAC - MIRAMONT DE GUYENNE	30/10/2017

470009101 ASSOCIATION NOTRE DAME DE PITIE		
470014853	FAM MAISON SAINT PAUL	30/10/2017
470013913	SESSAD LOU ROUCAL	30/10/2017
470000225	IME MONTCLAIRJOIE	30/10/2017
470008061	ESAT MONTCLAIRJOIE - STE LIVRADE/LOT	30/10/2017

470009143 ASSOCIATION SOLINCITE		
470003039	IME SOLINCITE	30/10/2017
470013889	SAMSAH SOLINCITE	30/10/2017
470012709	SESSAD SOLINCITE	30/10/2017

470000316 CENTRE HOSPITALIER D'AGEN		
470008566	CAMSP CH AGEN	30/10/2017

470015942 UNA Guyenne 47		
470015959	MAT DE SEYCHES	30/10/2017

Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

470000381 CH DEPARTEMENTAL DE LA CANDELIE		
470014259	MAS DU SEGURAN	30/10/2017

470009085 ALGEEI		
470008020	ESAT AGNELIS - SITE DE FOULAYRONNES	31/12/2017
470000217	ITEP DES DEUX RIVIERES	31/12/2017
470000209	IME CAZALA	31/12/2017
470011123	SESSAD LA PASSERELLE	31/12/2017
470000191	IME FONGRAVE	31/12/2017
470000282	CMPP MARMANDE - ALGEEI	31/12/2017
470002023	CMPP VILLENEUVE - ALGEEI	31/12/2017
470000183	IME LES RIVES DU LOT - ALGEEI	31/12/2017
470005505	ESAT CASTILLE - CLAIRAC	31/12/2017
470015074	CAMSP MARMANDE - ALGEEI	31/12/2017
470000274	CMPP AGEN	31/12/2017
470013210	CAMSP VILLENEUVE - ALGEEI	31/12/2017
470000233	IME LALANDE	31/12/2017
470013624	SESSAD CONFLUENT	31/12/2017
470013905	SESSAD AGEN	31/12/2017
470008863	CAMSP AGEN - ALGEEI	31/12/2017
470013533	FAM LA FERRETTE	31/12/2017
470015074	CAMSP MARMANDE - ALGEEI	31/12/2017

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

750719239 ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE		
470000498	FAM RENE BONNET	01/06/2018

470000043 GIE INFIRMIER CANTON LAVARDAC		
470000464	SSIAD DU CANTON DE LAVARDAC	30/06/2018

470015371 GCSMS MOYENNE GARONNE		
470008665	SSIAD ASSID DE MARMANDE	30/06/2018
470011248	SSIAD CASTEL SANTE	30/06/2018

470009168 ASS PROTESTANTE REG ECOUTE ET SOUTIEN		
470008293	ISEP	31/12/2018
470010810	SESSAD GARDOLLE	31/12/2018
470011578	ISEP LA CERISAIE	31/12/2018
470008186	ITEP GARDOLLE	31/12/2018

920026093 ASSOCIATION L' ESSOR		
470011024	ESAT L'ESSOR - MEZIN	31/12/2018
470013947	FAM ESSOR SAINT HILAIRE	31/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

470009176 AMICALE LAIQUE D'AGEN		
470010448	ESAT DE VERONE - FOULAYRONNES	31/12/2018
470010158	SESSAD FORMA PRO	31/12/2018
470000241	IMPRO VERONE	31/12/2018

470011628 ASSOCIATION HANDI-SSIAD 47		
470011669	HANDI SSIAD	31/12/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

470000340 CENTRE HOSPITALIER DE NERAC		
470008699	EHPAD CH DE NERAC	01/01/2019
470002916	SSIAD DE NERAC	01/01/2019

470001660 C.H.I.C. MARMANDE - TONNEINS		
470005356	EHPAD E1 CHIC MARMANDE	01/01/2019
470008715	EHPAD GARDOLLE - CHIC TONNEINS	01/01/2019
470011073	SSIAD CHIC MARMANDE-TONNEINS	01/01/2019
470008798	EHPAD JEAN DESTANG - CHIC MARMANDE	01/01/2019

470000357 HOPITAL LOCAL DE CASTELJALOUX		
470008749	EHPAD HL DE CASTELJALOUX	01/01/2019

330039579 ASSOCIATION POUR LE SERVICE AUX AINES		
470009648	EHPAD LES CHENES VERTS	01/01/2019

750832701 SA ORPEA - SIEGE SOCIAL		
470009747	EHPAD LA TOUR DE PUJOLS	01/01/2019
470013566	EHPAD LES MAGNOLIAS	01/01/2019
470009754	EHPAD LE CHATEAU	01/01/2019

470000365 HOPITAL LOCAL PENNE D' AGENAIS		
470010836	SSIAD HL PENNE D'AGENAIS	01/01/2019
470008772	EHPAD LES TILLEULS	01/01/2019

470010554 SARL LES PRES DU MOULIN		
470010562	EHPAD LES PRES DU MOULIN	01/04/2019

470010513 ASSOC SANTE CHEZ SOI BEAUVILLE		
470010521	SSIAD "SANTE CHEZ SOI"	30/06/2019

470013129 SSIAD LES TERRASSES DE GARONNE		
470001728	SSIAD LES TERRASSES DE GARONNE	30/06/2019

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

470013038 SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE		
470002973	SSIAD DE LAROQUE TIMBAUT	30/06/2019

470015363 ASSOCIATION SANTE-FAMILLE-47		
470008202	SSIAD SANTÉ FAMILLE 47	30/06/2019

330023789 ASSOCIATION LOGEA		
470001819	EHPAD LA VILLA DE L'ERMITAGE	01/07/2019

470015918 ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME		
470001744	EHPAD LA BOURDETTE	27/10/2019

470009119 ADAPEI DU LOT-ET-GARONNE		
470013525	FAM RESIDENCE D'OLT	31/12/2019
470008640	MAS LES QUATRE SAISONS	31/12/2019

930019484 LIGUE ADAPT DIMINUE PHYSIQUE TRAVAIL		
470001769	SMSA	31/12/2019
470002247	CRP	31/12/2019

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

470000639 MAISON RETRAITE DE CASTELMORON		
470012964	SSIAD DE CASTELMORON SUR LOT	01/01/2020
470002031	EHPAD COMARQUE BEAUMANOIR	01/01/2020

470000316 CENTRE HOSPITALIER D'AGEN		
470005398	EHPAD POMPEYRIE	01/01/2020

470013202 EURL THEMIS MARMANDE		
470009028	EHPAD RESIDENCE SAINT EXUPERY	01/01/2020

470010760 RESIDENCE DES REMPARTS S.N.C.		
470001702	EHPAD LES REMPARTS	01/01/2020

470001645 M DE RETRAITE "BEL AIR"		
470010455	EHPAD BEL AIR	01/01/2020

470011115 ASSOCIATION "SOINS 2000"		
470011131	SSIAD SOINS 2000	30/06/2020

470013079 SSIAD LES DEUX VALLEES		
470011289	SSIAD LES DEUX VALLEES	30/06/2020

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

470000605 ASSOCIATION CTRE DE SOINS DE RODRIGUES		
470012659	SSIAD DE RODRIGUES	30/06/2020

470012899 ASSOCIATION LES TROIS CANTONS		
470012972	SSIAD LES TROIS CANTONS	30/06/2020

470014358 ASSOCIATION "POLE SSIAD DEVELOPPEMENT"		
470014879	POLE SSIAD DEVELOPPEMENT ALZHEIMER	30/06/2020

470009127 ASSOCIATION SAUVEGARDE		
470009507	CSAPA GENERALISTE	31/12/2020
470012378	CAARUD	31/12/2020
470012279	LHSS	31/12/2020
470010604	ESAT CART' SERVICES - BON ENCONTRE	31/12/2020
470000415	CENTRE DE GUIDANCE INFANTILE	31/12/2020
470011479	ACT	31/12/2020

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

330056540 UGECAM D'AQUITAINE		
470002304	IME LAPEYRE	01/01/2021
470013616	MAS LAPEYRE	01/01/2021

330050048 TRISOMIE 21 AQUITAINE		
470012808	SESSAD TRISOMIE 21	01/01/2021

470000613 MAISON DE RETRAITE DE CASSENEUIL		
470000506	EHPAD CASSENEUIL	01/01/2021

470000621 MAISON DE RETRAITE D'AIGUILLON		
470000514	EHPAD D'AIGUILLON	01/01/2021
470008210	SSIAD D'AIGUILLON	01/01/2021

470000647 MAISON DE RETRAITE CASTILLONNES		
470002049	EHPAD LES MARRONNIERS	01/01/2021
470010620	SSIAD DE CASTILLONNES	01/01/2021

470000654 MAISON DE RETRAITE DE CLAIRAC		
470002056	EHPAD LES CAPUCINS	01/01/2021

470000662 MAISON DE RETRAITE CAPURAN		
470002064	EHPAD CAPURAN	01/01/2021

Année 2021

**Date de signature
prévisionnelle du
CPOM**

Année 2021		Date de signature prévisionnelle du CPOM
470000670 MAISON DE RETRAITE FEUGAROLLES		
470002072	EHPAD MERE ADELAIDE D'IMBERT	01/01/2021
470000688 M DE RETRAITE DU MAS D'AGENAIS		
470002080	EHPAD MAS D'AGENAIS	01/01/2021
470000704 MAISON DE RETRAITE DE MEZIN		
470002106	EHPAD RESIDENCE L'OREE DES BOIS	01/01/2021
470000712 MAISON RETRAITE MIRAMONT DE GUYENNE		
470002114	EHPAD FONDATION SOUSSIAL	01/01/2021
470000720 MAISON DE RETRAITE MONFLANQUIN		
470002130	EHPAD RENE ANDRIEU	01/01/2021
470002254	SSIAD DE MONFLANQUIN	01/01/2021
470000738 M DE RETRAITE PORT SAINTE MARIE		
470002148	EHPAD SAINTE CATHERINE	01/01/2021
470000746 M DE RETRAITE DE STE LIVRADE/LOT		
470009234	SSIAD DE SAINTE LIVRADE SUR LOT	01/01/2021
470002155	EHPAD SAINT MARTIN ET GASTON CARRERE	01/01/2021
470000753 MAISON RETRAITE EULALIE		
470002189	EHPAD EULALIE	01/01/2021
470000761 MAISON RETRAITE VILLEREAL		
470002197	EHPAD PIERRE GRENIER DE CARDENAL	01/01/2021
470008988	SSIAD DE VILLEREAL	01/01/2021
470000779 MAISON DE RETRAITE DE CANCON		
470002239	EHPAD DE CANCON	01/01/2021
750000218 FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ		
470004094	EHPAD RESIDENCE DE RAYMOND	01/01/2021
750721300 FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT		
470005448	EHPAD SOLEIL D'AUTOMNE	01/01/2021
470000324 CENTRE HOSPITALIER DE VILLENEUVE		
470008848	SSIAD DU CH DE VILLENEUVE SUR LOT	01/01/2021
470008723	EHPAD LE PORT DE GAJAC	01/01/2021
470013277 SAS TIERS TEMPS RESIDENCE SAINT JEAN		
470013285	EHPAD TIERS TEMPS SAINT JEAN	01/01/2021

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

470001579 MAISON DE RETRAITE LES 2 VALLEES		
470010786	SSIAD DE SOS EN ALBRET	01/01/2021
470009259	EHPAD LES DEUX VALLEES	01/01/2021

470012980 CHATEAU DE PARDIAC - RETRAITE SEJOUR		
470009267	EHPAD CHATEAU DE PARDIAC	01/01/2021

470001603 M DE R DE PUymiROL		
470009796	EHPAD LES TERRASSES	01/01/2021

630011153 SAS CLINIDOM		
470014333	EHPAD MAISON SAINT MARTIN	01/01/2021

470016270 LES JARDINS DU LOT ET GARONNE		
470014283	EHPAD LOUIS IX	31/10/2021

[Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title area.]

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-013

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-86
Deux-Sèvres

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-86 Deux-Sèvres

ARRETE N° 2016-86/DOSA/CD du 28 DEC. 2016
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département Deux-Sèvres 79 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
du Conseil départemental des Deux-
Sèvres

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;



CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Deux-Sèvres;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dépendante et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.



ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale des Deux-Sèvres de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Deux-Sèvres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **28 DEC. 2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine



Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
des Deux-Sèvres



Gilbert FAVREAU

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-86

Département des Deux-Sèvres

Année 2017

Date de signature
prévisionnelle du CPOM

750000218 FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ

790003578	EHPAD - RESIDENCE DES TROIS ROIX	04/12/2017
790003693	EHPAD - RESIDENCE CLODOMIR ARNAUD	04/12/2017

790006548 MAS PUBLIQUE DE NIORT

790014385	MAS DU FIEF JOLY	31/12/2017
-----------	------------------	------------

750719239 ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

790016190	FAM GABRIEL BORDIER	31/12/2017
790007637	SESSAD APF	31/12/2017
790017875	SAMSAH APF NORD DEUX SEVRES	31/12/2017

790000806 ITEP DE LA ROUSSILLE

790003784	ITEP DE LA ROUSSILLE	31/12/2017
790016240	SESSAD - ITEP DE LA ROUSSILLE	31/12/2017

790018600 UDAF DES DEUX SEVRES

790018808	SAMSAH DE L'UDAF	31/12/2017
-----------	------------------	------------

790000590 MAISON DE RETRAITE D'OIRON

790000376	EHPAD - RESIDENCE L'OREE DES BOIS	04/12/2017
-----------	-----------------------------------	------------

790008239 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

790000442	EHPAD - RESIDENCE DU PARC	30/12/2017
-----------	---------------------------	------------

790008296 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

790000475	EHPAD - RESIDENCE LA VERGNE ET MANGA	30/12/2017
-----------	--------------------------------------	------------

790000707 ASSOC D ENTRAIDE SOCIALE

790003602	EHPAD - LES BUISSONNETS	31/12/2017
-----------	-------------------------	------------

750832701 SA ORPEA - SIEGE SOCIAL

790012926	EHPAD - RESIDENCE ORPEA L'ANGELIQUE	27/12/2017
790018568	PUV - LA ROSELIERE	31/12/2017

790000079 CENTRE HOSPITALIER DE MAULEON

790006118	EHPAD - CH DE MAULEON	31/12/2017
-----------	-----------------------	------------

790006654 CTRE HOSPIT. NORD DEUX-SEVRES

790013452	EHPAD P - RESIDENCE ALLONNEAU	23/11/2017
790009682	SSIAD DE THOUARS - CH NORD DEUX-SEVRES	31/12/2017

Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790008312 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790006746	EHPAD - RESIDENCE ALIENOR D'AQUITAINE	18/12/2017
790003289 S.A.R.L. NICOLAS SEVILEANO		
790013288	EHPAD - NICOLAS SEVILEANO	31/12/2017
790014716 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790014724	EHPAD - RESIDENCE LES FEUILLANTINES	17/12/2017
810010876 LES JARDINS D'AIFFRES		
790016588	EHPAD - JARDINS DU CHATEAU D'AIFFRES	31/12/2017
790002497 ASSOCIATION MELIORIS		
790011878	PUV - MELIORIS LE LOGIS DES FRANCS	31/12/2017
790016745 RESIDENCE LES DEUX CHATEAUX		
790000392	EHPAD - RESIDENCE CASTELBOURDINOISE	31/12/2017
790014864	SSIAD DE MAZIERES-ST PARDOUX	31/12/2017

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790017727 ASS. GPA 79-16		
790013486	SAAAIS DEFICIENTS VISUELS - GPA79-16	31/12/2018
790009823	SESSAD DEF. MOTRICES - GPA79-16	31/12/2018
790013478	SSEFIS - GPA79-16	31/12/2018
790000236	CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790000251	CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790015283	CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790014815	CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790015291	CMPP - GPA79-16	31/12/2018
790017677	SESSAD ITEP - GPA79-16	31/12/2018
790014138	CAMSP - GPA79-16	31/12/2018
870015336 UGECAM AUVERGNE LIMOUSIN POITOU-		
790017495	SAMSAH LES TERRASSES	31/12/2018
790007330	CPO LES TERRASSES	31/12/2018
790017552	SAVS (CEREBRO-LESE) LES TERRASSES	31/12/2018
790000434 IME VILLAINÉ		
790000244	IME - LE LOGIS DE VILLAINÉ	31/12/2018
790016257	SESSAD DU VAL DE SEVRE	31/12/2018
790009294 ADAPEI 79		
790003834	ESAT AIFFRES	31/12/2018
790003826	ESAT St PORCHAIRE	31/12/2018
790003842	ESAT MELLE	31/12/2018
790007959	ESAT POMPOIS	31/12/2018
790005771	ESAT Le TALLUD	31/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790003263 GEIST - TRISOMIE 21 DEUX-SEVRES		
790013148	SESSAD TRISOMIE 21	31/12/2018

790000525 ETAB. PUB. MEDICO-SOCIAL		
790017693	FAM LES DEUX CHENES	01/12/2018
790009674	SSIAD DE CHIZE	01/12/2018
790000301	EHPAD - LAURIERS ROSES	01/12/2018

790005979 E.P.C.N.P.H.		
790014104	ESAT - LES ATELIERS NIORTAIS	31/12/2018

790000624 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790000400	EHPAD - RESIDENCE GATEBOURSE	13/05/2018

790007512 ETAB. PUBLIC COMMUNAL		
790003560	EHPAD - RESIDENCE LE GRAND CHENE	01/12/2018

790000780 MAISON DE RETRAITE BETHANIE		
790003768	EHPAD - RESIDENCE BETHANIE	01/12/2018

790019491 CH GH&MS HAUT VAL DE SEVRE ET MELLOIS		
790006092	EHPAD - RESIDENCE LA CHANTERIE	02/12/2018

790018782 CIAS HAUT VAL DE SEVRE		
790003750	EHPAD - RESIDENCE LA CROIX D'HERVAULT	01/12/2018
790006852	EHPAD - LES RIVES DE SEVRE	01/12/2018

790008270 CCAS DE NIORT		
790008015	SSIAD CCAS DE NIORT	31/12/2018

790017578 C.C.A.S. DE MONCOUTANT		
790008791	EHPAD - RESIDENCE LES BLEUETS	01/12/2018

790016026 SIVU "RESTER AU PAYS"		
790016034	EHPAD - RESIDENCE LES ABIES	01/12/2018

790008247 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790000418	EHPAD - AU BON ACCUEIL	01/12/2018

790018972 CIAS DE LA CA DU BOCAGE BRESSUIRAIS		
790009666	SSIAD CIAS DU BOCAGE BRESSUIRAIS	31/12/2018

790003123 MAISON DE RETRAITE F. DOLLE		
790012538	EHPAD - RESIDENCE LES CHARMILLES	01/12/2018

790014526 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790014534	EHPAD - RESIDENCE DU PARC	02/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790018980 CIAS DE LA COMM DE COMM DU THOUARSAIS		
790017966	SSIAD CIAS DU THOUARSAIS	31/12/2018
790016075 Logement Foyer - EPANNES		
790013908	FL - Résidence des amandiers	31/12/2018
790013882 Logement Foyer - ST HILAIRE LA PALUD		
790013890	FL - Résidence des Glycines	31/12/2018
790019004 Logement Foyer - ST GEORGES DE REX		
790013932	FL - Résidence les Tuilleuls - Sarpa	31/12/2018
790009047 Logement Foyer - SAUZE VAUSSAIS		
790009880	Résidence Henri Minault	31/12/2018
790014260 Logement Foyer - Les Ormeaux		
790014278	Les Ormeaux	31/12/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790009294 ADAPEI 79		
790012728	FAM ST MARTIN LES MELLE	30/12/2019
790016828	FAM DE COULONGES	30/12/2019
790019202	FAM D'AIFFRES	30/12/2019
790012470	FOYER D'ACCUEIL MED. - ADAPEI	30/12/2019
790017560	SAMSAH BRESSUIRE	30/12/2019
750719361 ASSOCIATION AUREORE		
790018212	FAM LE BERCEAU	30/12/2019
790018725 LES RESIDENCES DU THOUET		
790000277	EHPAD - RESIDENCE DU VAL D'OR	07/10/2019
790000509 MAIS. RETRAITE ARGENTON-CHATEAU		
790000285	EHPAD - RESIDENCE DU LAC	21/12/2019
790016117 C.C.A.S. CHEF BOUTONNE		
790000293	EHPAD - RESIDENCE LES QUATRE SAISONS	21/12/2019
790000533 MAISON DE RETRAITE		
790000319	EHPAD - RESIDENCE BODIN GRANDMAISON	21/12/2019
790000574 MAIS. DE RETRAITE DE MONCOUTANT		
790000350	EHPAD - RESIDENCE LES MAGNOLIAS	21/12/2019

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790002638 SIVOM DE BEAUVOIR		
790011530	EHPAD - FONDATION HELOISE DUPOND	30/12/2019

790012546 C.C.A.S. NUEIL LES AUBIERS		
790012553	EHPAD - RESIDENCE SAINTE-FAMILLE	21/12/2019

790015069 FEDERATION ADMR		
790014328	SSIAD ECHIRE - PLAINE & GATINE - ADMR	01/01/2019

790019012 ASSOCIATION L'AGE D'OR		
790013874	PUV - RESIDENCE L'AGE D'OR	01/01/2019

790007389 ETAB. PUB. COMM. MEDICO-SOC. BRIZEAUX		
790016083	EHPAD - RESIDENCE LA CARAVELLE	07/10/2019

790007298 ETAB. PUBLIC COMMUNAL MEDICO-SOCIAL		
790003552	EHPAD - LES COTEAUX DE RIBRAY	07/10/2019

790007348 Logement Foyer La Coudraie		
790003594	EPCMS les Avelines - La Coudraie	07/10/2019

790000012 CENTRE HOSPITALIER DE NIORT		
790016729	SSIAD DU CH DE NIORT	25/11/2019
790006068	EHPAD - LE CEDRE BLEU (CH NIORT)	25/11/2019

790008254 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790000459	EHPAD - RESIDENCE LE PIED DU ROY	23/12/2019

790008205 C.C.A.S. BRIOUX-SUR-BOUTONNE		
790000426	EHPAD - RESIDENCE LES TROIS CIGOGNES	07/10/2019

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790011951 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790000343	EHPAD - RESIDENCE BOUCARD	27/12/2020

790008338 CCAS DE PRAHECQ		
790006324	EHPAD - RESIDENCE DU PETIT LOGIS	28/12/2020

790003214 ASSOCIATION DU SACRE-COEUR		
790012850	EHPAD P - RESIDENCE SACRE-COEUR	27/12/2020

790017032 CIAS DE MOUGON		
790015796	EHPAD - RESIDENCE LES BABELOTTES	28/12/2020

790015895 C.C.A.S. DE CHICHE		
790015903	EHPAD - RESIDENCE SAINT JOSEPH	28/12/2020

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790007520		
CIAS DU MELLOIS		
790002034	EHPAD - RESIDENCE FONDATION DUSSOUIL	31/12/2020
790012819	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM. - LEZAY	31/12/2020

790006613		
ACSAD - ASS COORD SOIN ET AIDE A DOM		
790006621	SPASAD ACSAD COULONGES SUR L'AUTIZE	31/12/2020

790009294		
ADAPEI 79		
790000202	IME DE MELLE	31/12/2020
790000228	IME DE PARTHENAY	31/12/2020
790000194	IME DE BRESSUIRE	31/12/2020
790003792	IME DE THOUARS	31/12/2020
790003818	IME DE NIORT	31/12/2020
790018816	CESEP - LES ACACIAS	31/12/2020
790006308	MAS LES PEUPLIERS	31/12/2020
790012876	MAS - ANNEXE LA PEYRATTE	31/12/2020
790006589	MAS - ADAPEI 79	31/12/2020
790017958	MAS - CANOPEE - ADAPEI	31/12/2020
790016273	SESSAD - IME DE MELLE	31/12/2020
790016265	SESSAD - IME DE PARTHENAY	31/12/2020
790016281	SESSAD - IME DE BRESSUIRE	31/12/2020
790016232	SESSAD - IME DE THOUARS	31/12/2020
790016224	SESSAD - IME DE NIORT - ADAPEI	31/12/2020

790000913		
FAMILLES RURALES - ADAPS		
790008155	SSIAD DE ST AUBIN-MAULEON	31/12/2020

790019541		
CIAS PARTHENAY-GATINE		
790009658	SSIAD - CIAS PARTHENAY-GATINE	31/12/2020

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790002497		
ASSOCIATION MELIORIS		
790013049	FAM MELIORIS LES GENETS	31/12/2021

790014773		
ASS. POITOU-PARTAGE		
790017735	FAM MAISON DE FAMILLE - LE PARTAGE	31/12/2021
790014781	FOYER DE VIE (POITOU-PARTAGE)	31/12/2021

790014898		
ETS PUBLIC DEP. ADULT. HAND.		
790018204	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	31/12/2021

790000541		
MAISON RETRAITE LIMALONGES		
790000327	EHPAD - RESIDENCE BROTHIER	30/12/2021

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

790007348 ETAB. PUBLIC COMMUNAL MEDICO-SOCIAL		
790014302	EHPAD - RESIDENCE LES AVELINES	30/12/2021

790008304 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790002026	EHPAD - RESIDENCE DE LA PLAINE	30/12/2021

790000640 MAISON DE RETRAITE MAUZE/MIGNON		
790002059	EHPAD - RESIDENCE LE VALLOIS	30/12/2021

790008221 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790003545	EHPAD - RESIDENCE LA CRESSONNIERE	19/10/2021

790000715 ASS. NOTRE DAME DE PUYRAVEAU		
790003610	EHPAD - NOTRE DAME DE PUYRAVEAU	30/12/2021

790000723 ASS. RESIDENCE MOLIERE		
790003628	EHPAD - RESIDENCE MOLIERE	20/10/2021

750721300 FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT		
790003651	EHPAD - NOTRE MAISON	30/11/2021

750832701 SA ORPEA - SIEGE SOCIAL		
790003776	EHPAD - RESIDENCE SEVRET	27/07/2021

790009906 CCAS DE CHAURAY		
790009898	EHPAD - RESIDENCE EMILIEN BOUIN	30/12/2021

790003131 E.U.R.L. POMPAIRAIN		
790012595	EHPAD - RESIDENCE POMPAIRAIN	20/12/2021

790000764 THEMIS CHATEAU DE CHAILLE		
790003719	EHPAD - CHATEAU DE CHAILLE	30/12/2021

790014286 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
790014294	EHPAD - NOTRE DAME DES NEIGES	30/12/2021

790008213 C.C.A.S. CELLES-SUR-BELLE		
790002042	EHPAD - LES CHANTERELLES	30/12/2021

790014070 CCAS DE LA PEYRATTE		
790014708	EHPAD - RESIDENCE DES ROCS	19/10/2021

750056335 KORIAN SA MEDICA FRANCE		
790015861	EHPAD - KORIAN LA VENISE VERTE	31/12/2021
790014757	EHPAD - HOME DE L'EBAUPIN	30/11/2021

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-014

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-87
Vienne

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-87 département 86

**ARRETE N° 2016-87/DOSA/CD et DGAS n°2016/0228 du 28 DEC. 2016
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département de la Vienne 86 (Région Nouvelle-Aquitaine)**

**Le Directeur Général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,**

**Le Président
du Conseil Départemental de la Vienne,**

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Vienne ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental de la Vienne,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

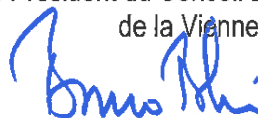
ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale de la Vienne de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Vienne.

Fait à Bordeaux, le **28 DEC. 2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine


Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
de la Vienne



Bruno BELIN

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD
N°2016-87 et DGAS n°2016/0228**

Département de la Vienne

Année 2017

**Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM**

SECTEUR PERSONNES AGEES

130787005

ASSOCIATION DES FOYERS DE PROVINCE

860011170	EHPAD - RESIDENCE SAINT THIBAUT de FLEURE	01/06/2017
860780709	EHPAD - RESID. DU PONTREAU ST LUCIEN de LENCLOITRE	01/06/2017
860790476	EHPAD - RESIDENCE LA GENOLLIERE de NIEUIL L'ESPOIR	01/06/2017
860799650	EHPAD - LE BELVEDERE SAINTE CLOTILDE de VOUILLE	01/06/2017
860010966	EHPAD - RESIDENCE LE PRE SAINT JEAN de SAINT JEAN DE SAUVES	01/06/2017
860011378	EHPAD - RESIDENCE PIERRE PERICARD de CIVAUX	01/06/2017
860791045	EHPAD - RESIDENCE LE CLOS ADLER de VALDIVIENNE	01/06/2017

750056335

KORIAN SA MEDICA FRANCE

860791144	EHPAD - LA CLAIRIERE AUX CHENES de CHASSENEUIL DU POITOU	01/06/2017
860780543	EHPAD - RESIDENCE LES BUDDLEIAS de BRIGUEIL LE CHANTRE	01/06/2017
860790625	EHPAD - RESIDENCE LES ALBIZIAS de LA TRIMOUILLE	01/06/2017

860011923

SARL RESIDENCE AGAPANTHE

860791037	EHPAD - RESIDENCE AGAPANTHE de POITIERS	01/06/2017
-----------	---	------------

860009968

SAS DOMAINE DES 3 CHEMINS

860010006	EHPAD - LES TROIS CHEMINS des TROIS MOUTIERS	01/06/2017
-----------	--	------------

860008499

SARL DU VAL DE BOIVRE

860008549	EHPAD - LE LOGIS DU VAL DE BOIVRE de VOUNEUIL SOUS BIARD	01/07/2017
-----------	--	------------

en cours

SARL HOGEP!

en cours

	EHPAD - LE LOGIS DE BERUGES de BERUGES	01/07/2017
--	--	------------

860785070

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

860012319	EHPAD - RESIDENCE RENE CROZET de POITIERS	01/07/2017
860012848	EHPAD - RES. MARGUERITE LE TILLIER de POITIERS	01/07/2017

860012830

SARL RESIDENCE PASTEUR

860012079	EHPAD - RESIDENCE PASTEUR de POITIERS	01/07/2017
-----------	---------------------------------------	------------

860003045

S.A.R.L. LES SCEVOLLES

860789965	EHPAD - RESIDENCE LES SCEVOLLES de MONTS SUR GUESNES	01/07/2017
-----------	--	------------

920030186

ARPAVIE

860789742	EHPAD - RESIDENCE DU MARTRAY de LOUDUN	01/07/2017
-----------	--	------------

860012301

CIAS - COMM DE COMM VALLEES DU CLAIN

860011022	EHPAD - RESIDENCE LES TILLEULS de VIVONNE	01/09/2017
-----------	---	------------

860013606

CIAS - COMM DE COMM REGION DE COUHE

860010768	EHPAD - LE CHAMP DU CHAIL de COUHE	01/10/2017
860789916	EHPAD DE CHAUNAY	01/10/2017

860784990

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

860006329	EHPAD - RESID. GERAUD DE PIERREDON de GENCAY	01/10/2017
-----------	--	------------

Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

750050619	SAS ORGANIS	
860007038	EHPAD - RESID. LES JARDINS DE CAMILLE de SAINT BENOIT	31/12/2017
860010776	S.A.R.L. LA MAISON DE CHARLOTTE	
860010784	EHPAD - RESID. LES JARDINS DE CHARLOTTE de NEUVILLE DE POITOU	31/12/2017
920030162	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	
en cours	EHPAD - RESID. LES JARDINS DE SALOME de FONTAINE LE COMTE	31/12/2017
920030152	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	
860789718	EHPAD - RESIDENCE D'OR de MONTMORILLON	31/12/2017

SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

860793108	ASS. PROGECAT	
860789775	ESAT "LES CHEVAUX BLANCS" de LOUDUN	01/07/2017
860013523	FAM PROGECAT de MONTS SUR GUESNES	01/07/2017

SERVICES

860784678	SERV. SOINS INF. A DOM. - CCAS DE POITIERS	01/07/2017
-----------	--	------------

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

SECTEUR PERSONNES AGEES

860010438	SARL LES JARDINS DE MONTPLAISIR	
860010479	EHPAD - LES JARDINS DE MONTPLAISIR de LIGUGE	01/04/2018
860002914	SARL LES FEUILLANTS	
860789858	EHPAD - RESIDENCE LES FEUILLANTS de POITIERS	01/04/2018
860012715	SARL BELLEVUE	
860789320	EHPAD - RESIDENCE BELLEVUE de LUSSAC LES CHÂTEAUX	01/04/2018
860012707	SARL LES TAMISIERS	
860789726	EHPAD - RESIDENCE DES TAMISIERS de MONTAMISE	01/04/2018
860002930	S.A.S "LA REVERIE"	
860789403	EHPAD - RESIDENCE LA REVERIE de CHÂTEAU GARNIER	01/04/2018

860009869	S.A.R.L. LA PIERRE MEULIERE	
860009919	EHPAD - LA PIERRE MEULIERE de VOUNEUIL SUR VIENNE	01/07/2018

860785492	MUTUALITE DE LA VIENNE	
860012673	EHPAD - LE PETIT CLOS de MIGNALOUX BEAUVOIR	01/07/2018
860006469	EHPAD - LE CLOS DES MYOSOTIS de MIGNALOUX BEAUVOIR	01/07/2018
860006402	EHPAD - RESIDENCE LUMIERES D'AUTOMNE de BUXEROLLES	01/07/2018

860003037	S.A.S. RESIDENCE DU LAC	
860789932	EHPAD - RESIDENCE DU LAC de MONCONTOUR	01/07/2018

860009935	CCAS DE VERRIERES	
860009943	EHPAD - L'OREE DU VERGER de VERRIERES	01/07/2018

Année 2018

**Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM**

860011063 ASSOCIATION LARNAY SAGESSE

860786102	EHPAD - LARNAY de BIARD	01/07/2018
-----------	-------------------------	------------

860001791 SARL RESIDENCE LES CEDRES

860784487	EHPAD - RESIDENCE LES CEDRES de PAYROUX	01/07/2018
-----------	---	------------

490016342 EMERAUDES

860010982	EHPAD - RESIDENCE EMERAUDES de CHAUVIGNY	01/07/2018
-----------	--	------------

860009927 S.A.S. MAIS. DE RETR. DE L'ECHENEAU

860789734	EHPAD - RESIDENCE DE L'ECHENEAU de ST GERVAIS LES 3 CLOCHER	01/07/2018
-----------	---	------------

860785047 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

860010388	EHPAD - RESIDENCE LOUIS ARAGON de NAINTRE	01/07/2018
-----------	---	------------

SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

860010792 ASS POUR ADUL & JEUNES HAND 86 (APAJH)

860784438	MAS DU PARC - APAJH	01/01/2018
860780154	IME HENRI WALLON	01/01/2018
860780196	IME ROGER GODIN - APAJH	01/01/2018
860791474	MAS D'ITEUIL - APAJH	01/01/2018
860008762	SESSAD APAJH 86 - Site de Chatellerault	01/01/2018
860780626	ESAT APAJH86	01/01/2018

860793165 COM POIT. PROTECT EDUC. ENFANCE HAND

860008812	SESSAD-CLIS-UPI - IME P GARNIER	01/01/2018
860780576	IME PIERRE GARNIER	01/01/2018
860008622	ESAT DU HAUT POITOU	01/01/2018

860791334 ASS. APSA

860780113	IRJS - APSA	01/06/2018
860784461	SSESAD DEFICIENTS AUDITIFS	01/06/2018
860784446	CTRE EDUC SPEC SOURDS AVEUGLES	01/06/2018
860008564	CENTRE DE RESSOURCES SURDITE - CRESAM	01/06/2018
860782663	CAMSP APSA	01/06/2018
860010305	FAM LA VARENNE- APSA	01/06/2018
860791342	ESAT SOURD-AVEUGLE - LA CHAUME	01/06/2018

860793090 ASS. BIENFAISANCE S-ANXAUMONT

860791482	ESAT JEAN DEBELUT - ABSA	01/06/2018
860008820	SESSAD - IME MOULINS	01/06/2018
860008846	SESSAD - CLIS - UPI - IME MOULINS	01/06/2018
860780162	IME DE MOULINS	01/06/2018

860011063 ASS LARNAY SAGESSE

860008754	FAM - LARNAY SAGESSE	01/07/2018
-----------	----------------------	------------

860785492 MUTUALITE DE LA VIENNE

860011915	SAMSAH DEF. PSY. - MUT. 86	01/07/2018
-----------	----------------------------	------------

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

SERVICES		
860785492 MUTUALITE DE LA VIENNE		
860784586	SERV. SOINS INF. A DOM. - MUT. 86	01/07/2018

860785401 FEDERATION ADMR DE LA VIENNE		
860784560	SERV. SOINS INF. A DOM. - ADMR	01/07/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

SECTEUR PERSONNES AGEES

860008630 ASSOCIATION "LES AGES"		
860780741	EHPAD - RESIDENCE SAINTE ELISABETH de LA PUYE	01/01/2019
860780733	EHPAD - RESIDENCE SAINTE ELISABETH de BETHINES	01/01/2019
860780725	EHPAD - RESIDENCE SAINT ANDRE de ST PIERRE DE MAILLE	01/01/2019

750000218 FONDATION PARTAGE ET VIE		
860780766	EHPAD - LA GRAND'MAISON DES SACRES CŒUR de POITIERS	01/01/2019
860011113	EHPAD - LE CLOS DES CHENES de SMARVES	01/01/2019
860790187	EHPAD - RESIDENCE LA NOUGERAIE de USSON DU POITOU	01/01/2019
860008168	EHPAD RICHELLOT-LASSE de LUCHAPT	01/01/2019

860785575 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANGE SAINT ROMAIN		
860010628	EHPAD - RESIDENCE LES TOURNESOLS de DANGE SAINT ROMAIN	01/01/2019

860785013 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE JAUNAY CLAN		
860011683	EHPAD - RESIDENCE GERARD GIRAULT de JAUNAY CLAN	01/01/2019

860011709 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDEUVRE DU POITOU		
860011444	EHPAD - RESIDENCE DE LA FONTAINE de VENDEUVRE DU POITOU	01/01/2019

340009349 MUTUELLE DU BIEN VIEILLIR		
860010883	EHPAD - RESIDENCE LA TOUR DE VIGENNA DE SENILLE	01/01/2019
860010974	EHPAD - VILLA LES VARENNES de ST GEORGES LES BAILLARGEAUX	01/01/2019

860785005 CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE ISLE JOURDAIN		
860007848	EHPAD - RESIDENCE LES GRANDS CHENES de L'ISLE JOURDAIN	01/01/2019

860000157 CENTRE SOCIAL NEUVILLOIS		
860780675	EHPAD - RESIDENCE L'ARC EN CIEL de NEUVILLE DE POITOU	01/01/2019

860000124 ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME		
860784917	EHPAD - THEODORE ARNAULT de MIREBEAU	01/01/2019

860789999 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
860790005	EHPAD - RESIDENCE LA PETITE SUISSE de MOUTERRE SUR BLOURDE	01/01/2019

en cours AUDACIA		
en cours	EHPAD - de PRESSAC	01/01/2019

Année 2019

Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM

SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

750721334

CROIX ROUGE FRANÇAISE

860013267	FAM - HAMEAU SERVICE	01/01/2019
-----------	----------------------	------------

750022238

AFG AUTISME

860010727	SESSAD TED 86 (AUTISME)	01/01/2019
-----------	-------------------------	------------

860011865

GCSMS AUTISME FRANCE

860005198	FAM LE CAAP - GCSMS AF	01/01/2019
-----------	------------------------	------------

860793132

ASS. ST LOUIS DE GURON

860780378	ITEP ST LOUIS DE GURON	01/01/2019
-----------	------------------------	------------

860011428	SESSAD ITEP DE GURON	01/01/2019
-----------	----------------------	------------

860009489

ASSOCIATION DIAPASOM

860009588	SSEFIS - SAFEP - DEF.AUDIT. - DIAPASOM	01/01/2019
-----------	--	------------

Année 2020

Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM

SECTEUR PERSONNES AGEES

860010529

DV L'ISLE JOURDAIN SAS

860010578	EHPAD - AU JARDIN DES ALISIERS de L'ISLE JOURDAIN	01/07/2020
-----------	---	------------

920029238

SARL LA ROCHETTE

860011196	EHPAD - RESIDENCE LAREMY de LATHUS SAINT REMY	01/07/2020
-----------	---	------------

860000108

ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME

860780493	EHPAD - LES CHATAIGNIERS de CHAUVIGNY	01/01/2020
-----------	---------------------------------------	------------

860000116

ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME

860780501	EHPAD - RESIDENCE LES CAPUCINES de CIVRAY	01/01/2020
-----------	---	------------

860791161

ETABLISSEMENT PUBLIC AUTONOME

860780717	EHPAD - LA BRUNETTERIE de SEVRES-ANXAUMONT	01/01/2020
-----------	--	------------

860790252

CCAS MIGNE-AUXANCES

860790260	EHPAD - RESIDENCE LES FOUGERES de MIGNE AUXANCES	01/01/2020
-----------	--	------------

860013382

GROUPE HOSPITALIER NORD-VIENNE

860790641	EHPAD - LE VILLAGE de CHATELLERAULT	01/01/2020
-----------	-------------------------------------	------------

860785591	EHPAD de LOUDUN	01/01/2020
-----------	-----------------	------------

860791110

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de PLEUMARTIN

860791128	EHPAD - LES ROUSSELIERES de PLEUMARTIN	01/01/2020
-----------	--	------------

860789759

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de NOUAILLE MAUPERTUIS

860789767	EHPAD - RESIDENCE LES GRILLONS de NOUAILLE MAUPERTUIS	01/01/2020
-----------	---	------------

860006378

S.A.S. "SANTA MONICA"

860006428	EHPAD - RESIDENCE SANTA MONICA de CIVRAY	01/07/2020
-----------	--	------------

860009638

S.A.R.L. LES JARDINS D'EDEN

860009679	EHPAD - RESIDENCE LES JARDINS D'EDEN de QUINCAV	01/07/2020
-----------	---	------------

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

860007079	S.A.R.L. LA ROSE DE LA GIBAUDERIE	
860007129	EHPAD - LA ROSE D'ALIENOR de POITIERS	01/01/2020

SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

860793074	ADAPEI DE LA VIENNE	
860780121	IME - LES PAPILLONS BLANCS - MAUROC	01/01/2020
860005271	SESSAD-CLIS (1) PAPIL. BLANCS (MAUROC)	01/01/2020
860010396	SESSAD-CLIS (2) PAPIL. BLANCS (MAUROC)	01/01/2020
860780188	IME ST GAUDENT - ADAPEI	01/01/2020
860008796	SESSAD-CLIS - IME ST GAUDENT - ADAPEI	01/01/2020
860010958	MAS PORT D'ATTACHE - ADAPEI	01/01/2020
860011402	FAM - ADAPEI	01/01/2020
860780600	ESAT de Chantejeau	01/01/2020

860010800	AADH - ASS. AIDE POUR LE DEVENIR HAND.	
860780147	IME DE VENIERS - LOUDUN	01/01/2020
860013275	CAMSP - AADH	01/01/2020
860011121	SESSAD VENIERS LOUDUN	01/01/2020
860006287	SESSAD - CLIS (IME VENIERS)	01/01/2020

860785278	ADSEA	
860780170	CEFORD - HANDICAPES	01/01/2020
860780592	CART Poitiers	01/01/2020
860780584	CART Chatelleraut	01/01/2020

940004088	ADEF RESIDENCES	
860010941	FAM - MAISON DE LA FORET DES CHARMES	01/01/2020
860010636	MAS LA FORET DES CHARMES	01/01/2020

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

SECTEUR PERSONNES AGEES

250018322	SAS LES TILLEULS	
860785120	EHPAD - LES TILLEULS de CHATELLERAULT	01/01/2021

860014208	CENTRE HOSP. UNIVERSITAIRE DE POITIERS	
860785617	EHPAD DE LUSIGNAN - CHU	01/01/2021
860781996	EHPAD DE MONTMORILLON - CHU	01/01/2021

860789973	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LATILLE	
860789981	EHPAD - RESIDENCE LA CHEZE D'OR de LATILLE	01/01/2021

Année 2021

**Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM**

SECTEUR PERSONNES HANDICAPEES

860785237

PUPILLES ENS. PUBLIC VIENNE - PEP 86

860780220	INST D'EDUCAT. MOTRICE BIARD	01/01/2021
860006295	CTRE ENFANTS POLYHAND. - L'OASIS	01/01/2021
860011162	MAS - TERRA NOVA - PEP 86	01/01/2021
860780410	IME LES JAUMES - PEP 86	01/01/2021
860010586	SESSAD MONTMORILLON	01/01/2021
860014133	FAM L'ODYSSEE - PEP 86	01/01/2021
860011907	FAM DE SMARVES - PEP 86	01/01/2021
860782671	CAMSP - PEP 86	01/01/2021
860012087	SESSAD IV - PEP 86	01/01/2021
860780139	CMPP - PEP 86	01/01/2021
860780535	ESAT André Rideau	01/01/2021
860791516	ESAT de Smarves	01/01/2021

860789676

ASSO 2 LANGUES P. UNE EDUC C.O.

860790161	SERV. EDUC. BILING. ENF. SOURD -SSEFIS	01/01/2021
-----------	--	------------

860012913

GCS HANDICAP SENSORIEL DU POITOU-CH.

860011436	SAAAIS DEF. VISUELS.	01/01/2021
-----------	----------------------	------------

860780048

CTRE HOSPITALIER HENRI LABORIT

860011139	CENTRE DE RESSOURCES AUTISME	01/01/2021
860005800	MAS - CH HENRI LABORIT	01/01/2021
860782531	ESAT ESSOR - CH LABORIT	01/01/2021

SERVICES

860784958

CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE

860784552	SERV. SOINS INF. A DOM. - CCAS de Châtelleraut	01/01/2021
-----------	--	------------

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-007

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-88
Haute-Vienne

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-88 Haute-Vienne

ARRETE N° 2016-88/DOSA/CD du 28 DEC. 2016
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département de la Haute-Vienne 87 (Région Nouvelle-Aquitaine)

**Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,**

**Le Président
du Conseil départemental de la
Haute-Vienne,**

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des

familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale de la Haute-Vienne de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **28 DEC. 2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine


Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
de la Haute-Vienne


Jean-Claude LEBLOIS

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-88

Département de la Haute-Vienne

Année 2017

**Date de signature
prévisionnelle du
CPOM**

590799730

ASSO A.L.E.F.P.A.

870002151	ETAB ENFANTS POLYHANDIC. BERTHA ROOS	30/06/2017
870015757	SSAD BERTHA ROOS	30/06/2017

750719239

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

870015328	SATVA	30/09/2017
870016326	SATVA BEAUNE	30/09/2017
870000148	IEM GERVAIS DE LAFOND	30/09/2017
870002458	INSTITUT EDUCATION MOTRICE GROSSEREIX	30/09/2017
870000312	SCE EDUCATION SOINS SPECIALISES A DOM	30/09/2017
870016060	SPASAD APF	30/09/2017
870003480	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE HANDAS APF	30/09/2017
870007937	FOYER ACCUEIL MEDICALISE HANDAS	30/09/2017

870002466

CENTRE HOSPITALIER ESQUIROL

870014453	UEROS LIMOGES	30/09/2017
870010378	EQUIPE MOBILE PR TRAUMATISES CRANIENS	30/09/2017
870008554	M A S SAINT EXUPERY	30/09/2017

870008695

CDTPI ISLE

870002284	ESAT CDTPI - SITE D'ISLE	30/09/2017
-----------	--------------------------	------------

870000023

CENTRE HOSPITALIER DE ST-JUNIEN

870002128	EHPAD BELLEVUE DE GLANE	30/09/2017
-----------	-------------------------	------------

870000353

CTRE HOSPITAL ROCHECHOUART

870010089	EHPAD DU CHATEAU	30/09/2017
-----------	------------------	------------

870000981

ASSOCIATION SOINS SANTE

870004025	SSAD SOINS ET SANTE	30/09/2017
870016342	ACCUEIL DE JOUR/SECTION D'ANIMATION	30/09/2017

870006293

CCAS ST-LAURENT-SUR-GORRE

870006269	EHPAD RESIDENCE LES PINS	30/09/2017
-----------	--------------------------	------------

870006970

EHPAD DE CHATEAUNEUF

870003647	EHPAD RESIDENCE DU PUY-CHAT	30/09/2017
-----------	-----------------------------	------------

870007093

EHPAD D'EYMOUTIERS

870006285	SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	30/09/2017
870003738	EHPAD RESIDENCE LA PELAUDINE	30/09/2017

Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

870009354 EHPAD DE FEYTIAT		
870006251	EHPAD RESIDENCE LA VALOINE	30/09/2017

870009362 EHPAD RESIDENCE DU PARC		
870006277	EHPAD RESIDENCE DU PARC	30/09/2017

870007135 EHPAD DE CHALUS		
870003787	EHPAD RESIDENCE LE NID	30/09/2017

870014248 HL INTERCOMMUNAL MONTS ET BARRAGES		
870005832	EHPAD ST LEONARD DE NOBLAT	30/09/2017

870014503 HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN		
870002532	EHPAD HIHL - BELLAC	30/09/2017
870005964	SERVICE SOINS A DOMICILE HIHL	30/09/2017

870015401 EHPAD DU PALAIS SUR VIENNE		
870007663	EHPAD RESIDENCE PUY MARTIN	30/09/2017

870017027 CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE		
870005949	EHPAD RESIDENCE DINS LOU PELOU	30/09/2017

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

750810152 OFFICE NAT ANC COMBATTANTS		
870000346	ECOLE DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE	30/09/2018

870006947 EMSP DE SAINT-JUNIEN		
870003605	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	30/09/2018
870011269	SESSAD	30/09/2018

870006954 EMESD		
870003613	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	30/09/2018
870008851	EMESD SESSAD	30/09/2018

870000890 INSTITUT SUZANNE LEGER		
870000197	ITEP SUZANNE LEGER	30/09/2018
870016433	SESSAD SUZANNE LEGER	30/09/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

920001419 FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER		
870000106	ESAT LA RIBIERE	30/09/2018
870016391	FAM LE JARDIN DES AMIS	30/09/2018

870006145 A P A E H I S J		
870002995	ESAT LES SEILLES	30/09/2018

870007127 EHPAD D'AMBAZAC		
870003746	EHPAD CENTRE GERIATRIQUE DU MURET	30/09/2018

870009537 EHPAD DE NIEUL		
870006921	EHPAD RESIDENCE JEAN MAHAUT	30/09/2018

750721334 CROIX ROUGE FRANÇAISE		
870003753	EHPAD RESIDENCE DU CHATENET	30/09/2018
870004058	S S I A D P A	30/09/2018

750832701 SA ORPEA - SIEGE SOCIAL		
870003621	EHPAD RESIDENCE SAINT-MARTIAL	30/09/2018

870004074 ASSO SANTE SERVICE LIMOUSIN		
870000247	SSIAD SANTE SERVICE LIMOUSIN	30/09/2018

870004314 CCAS DE LIMOGES		
870006004	EHPAD PR JOSEPH DE LEOBARDY	30/09/2018
870016441	SPASAD CCAS DE LIMOGES	30/09/2018
870005998	EHPAD MARCEL FAURE	30/09/2018
870010212	EHPAD LE ROUSSILLON	30/09/2018
870016417	EHPAD ALZHEIMER MAS ROME	30/09/2018

870006673 ASSO ASFPA ST-LAURENT		
870003704	SERV SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	30/09/2018

870004439 CCAS DE CHATEAUPONSAC		
870005857	EHPAD L'AGE D'OR	30/09/2018

870007085 INSTANCE DE COORDINATION DU CANTON		
870003696	SERVICE SOINS A DOMICILE	30/09/2018

870006608 ACTION GERONTOLOGIQUE AREDIENNE		
870003712	SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	30/09/2018

870004371 CCAS ST-SULPICE LES FEUILLES		
870003803	EHPAD RESIDENCE DU CEDRE	30/09/2018

870009453 ASS AIDE PA PH BRIANCE COMBADE		
870004223	SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE	30/09/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

870009529 EHPAD DE BESSINES/GARTEMPE		
870006913	EHPAD SUZANNE VALADON	30/09/2018

870009321 EHPAD DE NANTIAT		
870005782	EHPAD ANDRE VIRONDEAU	30/09/2018

870010709 EHPAD DE COUZEIX		
870010758	EHPAD RESIDENCE EHPAD LES CHENES	30/09/2018

870016003 EHPAD DE PANAZOL		
870016011	EHPAD RESIDENCE DU PARC	30/09/2018

870004462 ADPEP HAUTE VIENNE		
870002300	CTRE ACTION MEDICO-SOC. PRECOCE	31/12/2018
870000155	CTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE	31/12/2018
870002276	CENTRE MEDICO PSYCHO-PEDAGOGIQUE	31/12/2018
870000205	I M E RENE BONNEFOND	31/12/2018
870012648	SESSAD FRANCIS LORMIER	31/12/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

870017126 DELTA PLUS		
870002201	ESAT DELTA PLUS	30/06/2019
870015138	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	30/06/2019
870006012	M A S DELTA PLUS	30/06/2019
870011848	SSIAD POUR PERSONNES HANDICAPEES	30/06/2019

860011865 GCSMS AUTISME FRANCE		
870017308	SERFA	30/06/2019

870017431 A.L.D.P.		
870017449	SESSAD RAPCEAL EXPERIMENTAL	30/06/2019

870008984 ASS RURALE POUR ADULTES INADAPTES		
870005683	ESAT SAINT LAURENT LES EGLISES	30/06/2019

870000031 CTRE HOSPITALIER J BOUTARD ST YRIEX		
870003720	EHPAD ST YRIEX LA PERCHE	30/06/2019
870017357	ACCUEIL DE JOUR	30/06/2019

870005956 CCAS DE LADIGNAC-LE-LONG		
870005535	EHAPD RESIDENCE LES TERRASSES	30/06/2019

870009339 EHPAD DE PIERRE BUFFIERE		
870005972	EHPAD ADELINE	30/06/2019

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

870008646 EHPAD DE ST GERMAIN LES BELLES

870009222	EHPAD RESIDENCE LES BRIANCES	30/06/2019
-----------	------------------------------	------------

870016722 MUTUALITE FRANÇAISE LIMOUSINE

870003639	EHPAD RESIDENCE LES CARS	30/06/2019
870014511	EHPAD LE CANTOU	30/06/2019
870016359	EHPAD LES 5 SENS	30/06/2019
870016334	SSIAD LIMOGES	30/06/2019
870003779	EHPAD RESIDENCE DE L'AIXETTE	30/06/2019
870001740	AJ MUTUALITE	30/06/2019

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

870004512 APAJH LIMOGES

870003597	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	30/06/2020
870007911	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE	30/06/2020
870016094	SESSAD IME APAJH	30/06/2020

870006129 ASSO REGIONALE D'EDUCATION SENSORIELLE

870008232	SEES INSTITUT AIME LABREGERE	30/06/2020
870015765	SAFEP-SSEFIS AIME LABREGERE	30/06/2020
870015773	SAFEP-SAAIS AIME LABREGERE	30/06/2020

870000718 ALSEA

870000726	CAMSP DE L'ALSEA	30/06/2020
-----------	------------------	------------

870007721 PRISM

870007739	ESAT L'ENVOL	30/06/2020
870016102	SAMSAH	30/06/2020

920809829 ASSOCIATION PERCE NEIGE

870014529	FAM MAISON PERCE-NEIGE	30/06/2020
-----------	------------------------	------------

870016169 TRISOMIE 21 HAUTE VIENNE

870016177	ESAT SOFAITE 87	30/06/2020
-----------	-----------------	------------

340009349 MBV

870016516	EHPAD D'ISLE	30/06/2020
-----------	--------------	------------

870015336 UGECAM AUVERGNE LIMOUSIN POITOU-CHARENTE

870015468	EHPAD LA CHENAIE	30/06/2020
-----------	------------------	------------

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

870001492		A P S A H
870009149	CENTRE DE PREORIENTATION	30/06/2021
870000767	CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE	30/06/2021
870000783	ESAT DE L'APSAH	30/06/2021
870002987	IFMK de l'APSAH	30/06/2021

870014909		ASSOCIATION AREHA
870005675	M A S VILLAGE LES GATINES DE BELLAC	30/06/2021

870000015		C H U DE LIMOGES
870016623	EHPAD CHU DE LIMOGES	30/06/2021
870016110	SSIAD CHU LIMOGES	30/06/2021

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-016

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-90
Landes

Arrêté de programmation CPOM médico-social 2016-90 des Landes

28 DEC. 2016

ARRETE N° 2016-90 du
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département des Landes 40 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
du Conseil départemental des Landes,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur de la Solidarité Départementale du Conseil Départemental des Landes ;

ARRESENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental des Landes,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale des Landes de l'ARS ainsi que le Directeur de la Solidarité Départementale du Conseil Départemental des Landes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et au recueil des actes administratifs du département des Landes.

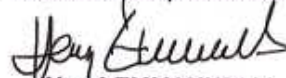
Fait à Bordeaux, le **28 DEC. 2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine


Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
des Landes

Le Président du Conseil départemental des Landes.


Henri EMMANUELLI

INSTITUT DE RECHERCHE EN NEUROLOGIE
MÉDICALE

1997

1997

1997

1997

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD
N°2016-89**

Département des Landes

Année 2017

**Date de signature
prévisionnelle du CPOM**

330790866 INST REGIONALE SOURDS ET AVEUGLES		
400011516	SAMSAH IRSA	01/04/2017
400008249	SESSAD SAAAS ET SSEFS	01/04/2017

400010328 CIAS COMMUNAUTE DE COMMUNES		
400781324	SSIAD DE MIMIZAN	01/07/2017

400011318 ETAB. PUBLIC MAS MOSAIQUE		
400008819	MAS MOSAIQUES	30/09/2017

820006856 DIR SOLIDARITE DEP TARN-ET-GARONNE		
400780201	IMEP DU TARN ET GARONNE	30/09/2017

400010468 CCAS DE SOORTS HOSSEGOR		
400010518	EHPAD LES MAGNOLIAS	01/10/2017

330001025 ADGESSA		
400786455	EHPAD BERNEDE	01/10/2017
400781159	EHPAD LE BERCEAU	01/10/2017
400785812	EHPAD MAISON SAINT JEAN	01/10/2017

Année 2018

**Date de signature
prévisionnelle du CPOM**

400000543 L'AUTRE REGARD		
400009148	SAMSAH ANOUSTE	01/01/2018
400780920	FAM MAJOURAOU	01/01/2018

400009379 LES PEP 40 ADPEP		
400009429	SESSAD LANDES SUD OCEAN	01/01/2018

400780607 ASS ACTION SAN ET SOC DE MOUSTEY		
400781142	ESAT LE COURRIA - MOUSTEY	01/01/2018

470009085 ALGEEI		
400787685	FAM LES CIGALONS	01/01/2018

400013991 ASSOCIATION CAMINANTE		
400010609	ITEP DU BORN	01/01/2018
400011136	CSAPA GENERALISTE RESIDENTIEL - SUERTE	01/01/2018
400781423	ESAT DU MARENSIN	01/01/2018
400010658	SESSAD ITEP DU BORN	01/01/2018
400009759	ESAT LES ATELIERS DE SUERTE	01/01/2018
400780565	IME PIERRE DUPLAA	01/01/2018

Année 2018

**Date de signature
prévisionnelle du CPOM**

750719239 ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE		
400011276	SESSD APF 40	01/06/2018
400010179	SAMSAH SAVS DE L'APF	01/06/2018
400780193 CENTRE HOSPITALIER DE DAX		
400007084	MAS L'ARCOLAN	01/07/2018
400007076	CAMSP DU CH DE DAX	01/07/2018
400011045	EHPAD LES ALBIZZIAS	01/07/2018
400782900	EHPAD LE HAMEAU DE SAUBAGNAC	01/07/2018
400010559	EHPAD DU CH DE DAX	01/07/2018
400000436 MAISON DE RETRAITE FONDATION ST.SEVER		
400780763	EHPAD FONDATION SAINT SEVER DE LUXEY	01/07/2018
400786349 C.C.A.S. RION-DES-LANDES		
400009098	EHPAD RESIDENCE DE MÂA	01/07/2018
400780268 CENTRE HOSPITALIER DE SAINT SEVER		
400009908	EHPAD DU CH DE SAINT SEVER	01/07/2018
400006938 CIAS DES CANTONS DE LABRIT ET SORE		
400010708	EHPAD LES BALCONS DE LA LEYRE	01/07/2018
400007092	SSIAD DES CANTONS DE LABRIT ET SORE	01/07/2018
400781209	EHPAD DU PAYS D'ALBRET	01/07/2018
400009809 CIAS DE LA HAUTE LANDE		
400785945	SSIAD DE LA HAUTE LANDE	01/07/2018
400780995	EHPAD LE PEYRICAT	01/07/2018
400006185 COMMUNAUTE COMMUNES CANTON DE PISSOS		
400789798	EHPAD LA GRANDE LANDE	01/07/2018
400010849 COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS TARUSATE		
400010898	EHPAD DES 5 RIVIERES	01/07/2018
400000477 MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE		
400780813	EHPAD LEON LAFOURCADE	01/07/2018
400000444 MAISON DE RETRAITE ST JACQUES		
400780789	EHPAD ST JACQUES	01/07/2018
400786216	SSIAD DE MUGRON	01/07/2018

Année 2018**Date de signature
prévisionnelle du CPOM****40000469****RESIDENCE DES LANDES**

400786109	SSIAD DE ROQUEFORT	01/07/2018
400780755	EHPAD RSD DES LANDES-SITE LABASTIDE	01/07/2018
400780805	EHPAD RSD DES LANDES-SITE ROQUEFORT	01/07/2018

40000519**MAISON RETRAITE ROBERT LABEYRIE**

400780854	EHPAD ROBERT LABEYRIE	01/07/2018
-----------	-----------------------	------------

400786398**C.C.A.S. ST VINCENT-DE-TYROSSE**

400781035	EHPAD LA CHENAIE	01/07/2018
-----------	------------------	------------

400786620**C.C.A.S. CAPBRETON**

400789780	EHPAD LE RAYON VERT	01/07/2018
-----------	---------------------	------------

400786257**CCAS CASTETS**

400782967	EHPAD LE MARENSIN	01/07/2018
-----------	-------------------	------------

400008769**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

400785820	EHPAD RESIDENCE DARBINS	01/07/2018
-----------	-------------------------	------------

400786711**C.C.A.S. GRENADE / ADOUR**

400789632	EHPAD DE COUJON	01/07/2018
-----------	-----------------	------------

400790663**POLE GERIATRIQUE DU PAYS DES SOURCES**

400780771	EHPAD - MAISON DE RETRAITE DE MORCENX	01/07/2018
400786125	SSIAD DE MORCENX	01/07/2018
400780656	EHPAD LA PIGNADA	01/07/2018

40000535**SANTE SERVICE DAX**

400786034	SSIAD SANTE SERVICE DAX	01/07/2018
-----------	-------------------------	------------

Année 2019**Date de signature
prévisionnelle du CPOM****400787305****CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES**

400006805	ESAT DE NONERES	01/01/2019
400008439	SESSAD DE L'ITEP DE MORCENX	01/01/2019
400791042	SESSAD DE L'ITEP DU PAYS DACQUOIS	01/01/2019
400780649	CMPP DE MONT DE MARSAN	01/01/2019
400789772	ESAT SATAS - MONT DE MARSAN	01/01/2019
400781621	CMPP DE DAX CD 40	01/01/2019
400791034	ITEP DU PAYS DACQUOIS	01/01/2019
400780227	IME DU CDE	01/01/2019
400009338	SESSAD DE L'EPSII - CDE	01/01/2019
400791554	ITEP DE MORCENX CDE	01/01/2019

Année 2019**Date de signature
prévisionnelle du CPOM****640792255 APAJH COTE BASQUE-SUD DES LANDES**

400781175	ESAT LE COLOMBIER - BIAUDOS	01/01/2019
-----------	-----------------------------	------------

400786356 CCAS DE SAINT PAUL LES DAX

400010799	EHPAD MARIE PATICAT	01/07/2019
400781225	EHPAD L'OUSTAOU	01/07/2019

400011177 CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

400780938	EHPAD LESBAZEILLES	01/10/2019
400010278	EHPAD LES RIVES DU MIDOU	01/10/2019
400013595	EHPAD DE NOUVIELLE	01/10/2019
400011474	SAMSAH NOUVIELLE	01/10/2019

400000402 MAISON DE RETRAITE GOURGUES

400780730	EHPAD GOURGUES	01/10/2019
400787727	SSIAD DE GEAUNE	01/10/2019

400786232 CIAS DES LUYS AMOU

400781274	EHPAD LES PEUPLIERS	01/10/2019
-----------	---------------------	------------

400786273 CCAS

400782827	EHPAD L'ESTELE	01/10/2019
400786018	SSIAD D'HAGETMAU	01/10/2019

400000451 MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE

400780797	EHPAD DOMAINE NAUTON TRUQUEZ	01/11/2019
-----------	------------------------------	------------

400006177 MAISON DE RETRAITE "LOU COQ HARDIT"

400789756	EHPAD LOU COQ HARDIT	01/12/2019
-----------	----------------------	------------

Année 2020**Date de signature
prévisionnelle du CPOM****400786307 CCAS DE MONT DE MARSAN**

400791190	MAS SIMONE SIGNORET	01/01/2020
-----------	---------------------	------------

330785072 ASSOCIATION RENOVATION

400006680	ITEP CHALOSSAIS - SITE HAGETMAU	01/01/2020
400011417	SESSAD CHALOSSAIS	01/01/2020
400007779	SESSAD L'ESTANCADE	01/01/2020

640013546 ASS EUROPEENNE HANDICAPES MOTEURS-AEHM

400789764	FOYER PIERRE LESTANG RESID LES ARENES	01/01/2020
400011243	FOYER RESIDENCE TARNOS OCEAN	01/01/2020
400782934	FOYER ANDRE LESTANG - AEHM	01/01/2020

Année 2020**Date de signature
prévisionnelle du CPOM**

400786380 C.C.A.S. SOUSTONS		
400781258	EHPAD LES CINQ ETANGS	01/07/2020

400011144 COMMUNAUTE DES COMMUNES DE POUILLON		
400784088	EHPAD LA CHAUMIERE FLEURIE	01/07/2020

400004149 COMMUNAUTE DE COMMUNES		
400787735	EHPAD DE MONTFORT EN CHALOSSE	01/09/2020
400785689	EHPAD DU LOUTS	01/09/2020

400000378 EHPAD		
400780706	EHPAD GERARD MINVIELLE	01/10/2020
400790630	SSIAD DE TARTAS	01/10/2020

400000501 EHPAD BERNARD LESGOURGUES		
400780847	EHPAD BERNARD LESGOURGUES	01/11/2020

400000386 MAISON DE RETRAITE		
400780714	EHPAD LEON DUBEDAT	01/12/2020
400791521	SSIAD DU PAYS DE BORN	01/12/2020

400000493 MAISON DE RETRAITE		
400780839	EHPAD DE VILLENEUVE DE MARSAN	01/12/2020
400786117	SSIAD DE VILLENEUVE DE MARSAN	01/12/2020

400786299 C.C.A.S. MIMIZAN		
400781050	EHPAD LE CHANT DES PINS	01/07/2020

400013082 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
400781068	EHPAD LOU CAMIN	01/12/2020

400786372 CIAS CAP DE GASCOGNE		
400786141	SSIAD DU CAP DE GASCOGNE	01/12/2020
400781233	EHPAD DU CAP DE GASCOGNE	01/12/2020

400786406 C.C.A.S. TARNOS		
400786133	SSIAD DE TARNOS	01/12/2020
400791752	EHPAD LUCIENNE MONTOT- PONSOLLE	01/12/2020

400785879		ADAPEI DES LANDES
400787842	FOYER SAINT-AMAND	01/01/2021
400008058	SESSAD DE L'ADAPEI DES LANDES	01/01/2021
400780599	IME SAINT EXUPERY	01/01/2021
400780169	IME LES PLEIADES	01/01/2021
400780896	ESAT SUD ADOUR MULTISERVICES	01/01/2021
400781431	ESAT DU CONTE	01/01/2021
400000675		ASSOC D'AIDE AUX HANDICAPES PSYCHIQUES
400781399	ESAT ESPERANCE - EMMAUS	01/01/2021
400000600		AGAMROL
400781100	EHPAD A NOSTE	01/03/2021
400006698		CCAS DE VIELLE SAINT GIRONS
400006748	EHPAD CANTE CIGALE	01/07/2021
400786281		C.C.A.S. LIT-ET-MIXE
400785788	EHPAD L'OREE DES PINS	01/07/2021
400011037		ASSOC SSIAD DU BORN ET DU MARENSIN
400791232	SSIAD DU BORN ET DU MARENSIN	01/07/2021
400013256		CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
400011102	EHPAD L'ALAOUDE	01/09/2021
400011565		CCAS
400791026	EHPAD ALEX LIZAL	01/09/2021
400013983	EHPAD GASTON LARRIEU	01/09/2021
400000394		MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE
400780722	EHPAD RESIDENCE LES AJONCS	01/09/2021
400785986	SSIAD DE GABARRET	01/09/2021
400000634		ASS. N.D. DE LOURDES
400781217	EHPAD LA MARTINIERE	01/09/2021
400786224		CIAS COMMUNAUTÉ COMMUNES AIRE
400783346	EHPAD OLIVIER DARBLADE	01/10/2021
400009288	SSIAD SPASAD D'AIRE-SUR-ADOUR	01/10/2021
400007878		CIAS DU MARSAN
400781282	EHPAD RESIDENCE SAINT PIERRE	01/11/2021
400786000	SSIAD DU MARSAN	01/11/2021
400787396	EHPAD DU MARSAN	01/11/2021
400791257	EHPAD JEANNE MAULEON	01/11/2021
400000253		CHATEAU DE CAUNEILLE
400780441	FOYER DE CAUNEILLE	01/01/2021

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-011

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-90
Pyrénées-Atlantiques

*Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine + Président Conseil Départemental
Pyrénées-Atlantiques*

ARRETE N° 2016-90/DOSA/CD du 28 DEC 2016
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département des Pyrénées-Atlantiques 64 (Région Nouvelle-Aquitaine)

Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,

Le Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques;

ARRETEMENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dépendante et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- d'un recours hiérarchique auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **28 DEC 2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Nouvelle-Aquitaine



Michel LAFORCADE

Le Président du Conseil Départemental
des Pyrénées-Atlantiques

**Par déléation,
L'adjoint au Directeur général adjoint
Chargé de la Direction générale adjointe
de la Solidarité départementale**



Claude FAVREAU

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-90

Département des Pyrénées-Atlantiques

Année 2017

**Date de signature
prévisionnelle du
CPOM**

640000030 ASSOCIATION LES EVENTS		
640780102	ITEP LES EVENTS	01/04/2017
640794616 SARL ETCHE ONA		
640795977	EHPAD EGOA	30/06/2017
640005229 SARL LES HORTENSIAS		
640795761	EHPAD RESIDENCE LES HORTENSIAS	30/06/2017
640008868 CIAS DU LUY DE BEARN		
640008918	EHPAD LE LUY DE BEARN	31/07/2017
640791166 C.C.A.S.		
640786158	EHPAD LASTRILLES	31/07/2017
640001038 AIDE AUX PERSONNES AGEES		
640784245	EHPAD BEREBISTE	30/09/2017
640001103 ASSOC BEAU RIVAGE		
640785614	EHPAD BEAU RIVAGE	30/09/2017
130029549 FEDERATION D'ENTRAIDE SOCIALE		
640782363	EHPAD MAISON LAVIGERIE	31/10/2017
640013496 ASS. MAISON DE RETRAITE BERNADETTE		
640785952	EHPAD BERNADETTE*	31/10/2017
<i>*changement de gestionnaire au 01/01/2017 et intégration au CPOM correspondant</i>		
640009999 ASSOCIATION SAINT JOSEPH		
640782124	EHPAD SAINTE MARIE	30/11/2017
640785911	EHPAD SAINT JOSEPH	30/11/2017
640795910	EHPAD MAISON ST-JOSEPH - PAU	30/11/2017
640001178 ASSOC PERES DE BETHARRAM		
640785739	EHPAD DE BETHARRAM*	30/11/2017
<i>*changement de gestionnaire au 01/01/2017 et intégration au CPOM correspondant</i>		
640007068 AGMRA		
640794822	EHPAD ARGELAS	31/11/2017
640795613 ASS GEST MDR DU HAUT D'OSSAU		
640796017	EHPAD ESTIBERE	31/11/2017
640003554 ASSOCIATION ELIZA HEGI		
640796199	EHPAD ELIZA HEGI	30/11/2017

640003901

PAP 15

640792222	SSIAD DE THEZE	31/12/2017
-----------	----------------	------------

Année 2018**Date de signature
prévisionnelle du
CPOM****640790390 ADAPEI DES PYRENEES ATLANTIQUES**

640785853	ESAT LE HAMEAU - PAU	01/01/2018
640785861	ESAT SAINT PEE - OLORON STE MARIE	01/01/2018
640789707	ESAT CHRISTIAN LANUSSE - ORTHEZ	01/01/2018
640784187	ESAT BELLEVUE - BAIGTS DE BEARN	01/01/2018
640786273	ESAT COLO - LESCAR	01/01/2018
640785879	ESAT ESPIUTE	01/01/2018
640785846	ESAT ALPHA - IDRON	01/01/2018
640781571	ESAT COUSTAU - LESCAR	01/01/2018

640000717 ASS. REGIONALE DES IMOC DU BEARN

640011789	FAM LA HAGÈDE	01/01/2018
640792271	MAS L'ACCUEIL	01/01/2018
640792925	SESSAD DU CEM "BLANCHE NEIGE"	01/01/2018
640781480	IEM BLANCHE NEIGE	01/01/2018

750721334 CROIX ROUGE FRANÇAISE

640795480	E.E.A. POLYHAND. LE NID BEARNAIS	01/01/2018
640015483	SESSAD LE NID BEARNAIS	01/01/2018

310781562 ASSOCIATION AGIR SOIGNER EDUQUER INSERER

640780151	IME LE NID MARIN	01/01/2018
640791935	MAS LE NID MARIN	01/01/2018

640000691 ASSOCIATION MARTOURE

640781407	IME CHATEAU MARTOURE	01/01/2018
640011078	SESSAD MARTOURÉ	01/01/2018

640000543 CRAPS

640795191	SESSAD DU CRAPS	01/01/2018
640781100	ITEP CRAPS	01/01/2018

640000998 ABEFPA ASS BASCO-BEARNAISE EDUCA

640780235	IME BEILA BIDIA	01/01/2018
640018164	SESSAD DE L'IME BEILA BIDIA	01/01/2018
640784195	ESAT BEILA BIDIA - LUXE SUMBERRAUTE	01/01/2018

640000105 ASSOC LE NID BASQUE

640780250	IME LE NID BASQUE	01/01/2018
640797387	SESSAD DE L'IME LE NID BASQUE	01/01/2018

400013991 ASSOCIATION CAMINANTE

640016440	ESAT ALANVIE SUERTE - BIARRITZ	01/01/2018
640781431	ITEP BEAULIEU	01/01/2018
640015475	SESSAD DE L'ITEP BEAULIEU	01/01/2018
640014239	ITEP L'ARBRE A PAROLES	01/01/2018

Année 2018		Date de signature prévisionnelle du CPOM
640018024 AMBROISIE		
640795811	EHPAD L'AMBROISIE	09/12/2018
640008959 BARDOS SARL		
640009049	EHPAD RESIDENCE ALBODI	31/12/2018
640792149 B A S		
640009379	SSIAD CANTON MONEIN COMMUNE CARDESSE	31/12/2018
640785523 ADAPA		
640014098	EHPAD LE SEQUE	31/12/2018
640014189	EHPAD MAHARIN ANGLET	31/12/2018
640008348	EHPAD HARRIOLA	31/12/2018
640014734	EHPAD COMMANDANT POIRIER	31/12/2018
640797148	EHPAD A NOSTE LE GARGALE	31/12/2018
640791976 CENTRE GERONTOLOGIQUE		
640015178	EHPAD CLOS DES VIGNES	31/12/2018
640786026	EHPAD CLOS DE L'OUSSE	31/12/2018
640001699 ASSOCIATION ST FRANCOIS XAVIER		
640780292	EHPAD FONDATION LURO	31/12/2018
640000279 A A S P O		
640780615	EHPAD BON AIR	31/12/2018
640000733 ASS DE LA RESIDENCE DE L ECUREUIL		
640781696	EHPAD RESIDENCE L'ECUREUIL	31/12/2018
130029978 ASSOCIATION AREGE		
640781803	EHPAD OSTEYS	31/12/2018
640000832 EHPAD		
640781969	EHPAD SAINT-PIERRE	31/12/2018
640000857 MAISON DE RETRAITE DE MONEIN		
640781985	EHPAD LA ROUSSANE	31/12/2018
640001004 ASSOCIATION SAINTE ELISABETH		
640784211	EHPAD SAINTE ELISABETH	31/12/2018
640780821 CENTRE HOSPITALIER D'OLORON STE MARIE		
640785416	EHPAD L'AGE D'OR - CH D'OLORON	31/12/2018
640780839 HOPITAL LOCAL DE MAULEON		
640791943	EHPAD DE L'HÔPITAL LOCAL DE MAULEON	31/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

640001079 ASSOCIATION DE LA FONDATION POMMÉ		
640785549	EHPAD FONDATION POMMÉ	31/12/2018

640001087 FOYER LOGEMENT DU CAPA		
640785580	EHPAD CAPA LACLAU	31/12/2018

640001137 SA LES CHENES		
640785655	EHPAD LES CHENES	31/12/2018

640004081 SA LE BEAU MANOIR		
640795837	EHPAD LE BEAU MANOIR	31/12/2018

640014072 CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE		
640785986	EHPAD HAIZPÉAN	31/12/2018

640005062 SARL MAISON DE RETRAITE LES COLCHIQUES		
640794517	EHPAD LES COLCHIQUES	31/12/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

640790390 ADAPEI DES PYRENEES ATLANTIQUES		
640781530	IME FRANCIS JAMMES	01/01/2019
640781613	IME SESIPS	01/01/2019
640781514	IME GEORGETTE BERTHE	01/01/2019
640781605	IME L'ESPOIR	01/01/2019
640015376	SESSAD DE L'IME FRANCIS JAMMES	01/01/2019
640015343	SESSAD DU SESIPS [SECTION IME]	01/01/2019
640011359	SESSAD LES PETITS PRINCES	01/01/2019
640015129	SESSAD IME GEORGETTE BERTHE	01/01/2019
640781522	ITEP SESIPS	01/01/2019
640009528	MAS LOU CAMINOT	01/01/2019
640781472	MAS DOMAINE DES ROSES	01/01/2019
640014288	FAM LE GABARN	01/01/2019

640000956 OEUVRE PROTECTION ENFANCE& ADOLESCENCE		
640781589	IME DU CMP LE CHATEAU	01/01/2019
640015384	SESSAD DU CMP LE CHATEAU	01/01/2019

640000766 ASSOCIATION CELHAYA		
640008009	FAM LES LAMINAK	01/01/2019
640785887	ESAT CELHAYA	01/01/2019

640792255 APAJH COTE BASQUE-SUD DES LANDES		
640786075	ESAT GURE NAHIA - ARBONNE	01/01/2019

Année 2019**Date de signature
prévisionnelle du
CPOM****640790374****ASS DEP PUPILLES ENSEIGN PUBLIC DES PA**

640781506	CMPP DE PAU	01/01/2019
640784146	CMPP DE SAINT JEAN DE LUZ	01/01/2019
640780359	CMPP DE L'ADPEP BAYONNE	01/01/2019
640791802	SESSAD DEFICIENTS VISUELS	01/01/2019
640789657	SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS PAU	01/01/2019
640015400	SESSAD DE L'ITEP GERARD FORGUES	01/01/2019
640015301	SESSAD DE L'IME PLAN COUSUT	01/01/2019
640795738	SESSAD DEF. AUDITIFS BAYONNE	01/01/2019
640013819	SESSAD CASTEL DE NAVARRE	01/01/2019
640005500	SESSAD DE L'ITEM HAMEAU DE BELLEVUE	01/01/2019
640012639	SESSAD DE ST JEAN DE LUZ	01/01/2019
640781563	IME CASTEL DE NAVARRE	01/01/2019
640780516	IME PLAN COUSUT	01/01/2019
640781084	ITEP GERARD FORGUES	01/01/2019
640781126	ITEMFP "LE HAMEAU BELLEVUE"	01/01/2019
640011409	SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR ARLEQUIN	01/01/2019
640791836	ESAT RECUR - BAYONNE	01/01/2019
640794897	ESAT JEAN GENEZE - PAU	01/01/2019

640793196**SARL ACANTHE**

640796082	EHPAD ACANTHE	31/03/2019
-----------	---------------	------------

640016689**SAS L'ESPERIE**

640792958	EHPAD L'ESPERIE	22/10/2019
-----------	-----------------	------------

640791125**CCAS DE BIARRITZ**

640005526	EHPAD NOTRE MAISON	31/12/2019
-----------	--------------------	------------

640006409**SARL URTABURU**

640006458	EHPAD URTABURU	31/12/2019
-----------	----------------	------------

640007258**RÉS HERRI BURUA L'ORÉE DU VILLAGE**

640007308	EHPAD HERRI BURUA	31/12/2019
-----------	-------------------	------------

640008058**EURL TIERS TEMPS PAU**

640008298	EHPAD TIERS TEMPS PAU	31/12/2019
-----------	-----------------------	------------

310788914**S.A.S SOGEMAR**

640786802	EHPAD TIERS TEMPS ESKUALDUNA	31/12/2019
-----------	------------------------------	------------

640004016**TIERS TEMPS ANGLET**

640792909	EHPAD TIERS TEMPS ARPEGE	31/12/2019
-----------	--------------------------	------------

640008728**ASS SSIAD DE LA VALLEE DE L'OUSSE**

640008769	SSIAD OUSSE GABAS	31/12/2019
-----------	-------------------	------------

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

640795621 ASS GEST MAIS ACC CANT ARZACQ		
640796025	EHPAD L'ARRIBET	31/12/2019
640013744	SSIAD L'ARRIBET	31/12/2019
640001012 AAPAVA		
640012118	EHPAD GOXA LEKU	31/12/2019
640784229	EHPAD PAUSA - LEKUA	31/12/2019
640014924 PETITES SOEURS DES PAUVRES		
640014932	EHPAD MA MAISON	31/12/2019
640000626 ASSOCIATION SAINT ANTOINE		
640781324	EHPAD SAINT ANTOINE	31/12/2019
640010328 ASSOCIATION MISSIONS PERE CESTAC		
640785507	EHPAD NOTRE DAME DU REFUGE	31/12/2019
640001095 BON PASTEUR MARIA CONSOLATA		
640785606	EHPAD MARIA CONSOLATA	31/12/2019
640001210 MAIS RETR MAISON MERICI		
640785929	EHPAD MERICI	31/12/2019
640001129 ASILE PROTESTANT D ORTHEZ		
640785630	EHPAD RESIDENCE JEANNE D'ALBRET	31/12/2019
750812844 LE REFUGE DES CHEMINOTS		
640786836	EHPAD LOU CASTEIG	31/12/2019
640012928 ASSOCIATION "BARETOUS SOLIDARITE"		
640794426	EHPAD RESIDENCE DU BARETOUS	31/12/2019
640012969	SSIAD BARETOUS SOLIDARITE	31/12/2019
640005070 ASS AUTOMNE EN ASPE		
640794558	EHPAD AUTOMNE EN ASPE	31/12/2019
640795563	SSIAD AUTOMNE EN ASPE	31/12/2019
640017661 S.A.R.L. LES JARDINS D'IROISE DE PAU		
640794871	EHPAD LES JARDINS D'IROISE DE PAU	31/12/2019
640005179 SA LES PINS		
640795514	EHPAD RESIDENCE LES PINS	31/12/2019
750832701 SA ORPEA - SIEGE SOCIAL		
640795829	EHPAD VILLA NAPOLI	31/12/2019
640795845	EHPAD ST JOSEPH	31/12/2019

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

640793444 SARL CLOS SAINT JEAN		
640795860	EHPAD LE CLOS ST JEAN	31/12/2019

640786794 SARL RESIDENCE MARIE BLANQUE		
640795936	EHPAD LES JARDINS D'IROISE DE GAN	31/12/2019

640796215 ASS DE LA RESIDENCE POUR PERS AGEES		
640796223	EHPAD LE VAL FLEURI	31/12/2019

640006219 ASSOCIATION SERVICE SOINS INFIRMIERS		
640006268	SSIAD DU PIEMONT	31/12/2019
640797171	SSIAD DE GAN	31/12/2019

640001228 ASSOCIATION MONTPENSIER		
640785937	MAISON DE RETRAITE MONTPENSIER	31/12/2019

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

640790408 COMITE HYGIENE SOCIALE		
640785812	IME FRANCESSENIA	01/01/2020
640014429	SESSAD FRANCESSENIA	01/01/2020
640791851	MAS BIARRITZENIA	01/01/2020

310789995 ASSOCIATION DU CRIC		
640780888	CRP CRIC PYRENEES	01/01/2020

640000725 ASSOC N D DE GUINDALOS		
640015426	SESSAD DE L'ITEP N-D DE GUINDALOS	01/01/2020
640781548	ITEP NOTRE DAME DE GUINDALOS	01/01/2020

640000063 ASSOCIATION LA ROSEE		
640780169	EEA POLYHANDICAPES LA ROSEE	01/01/2020

640013546 ASS EUROPEENNE HANDICAPES MOTEURS-AEHM		
640792438	SESSAD AINTZINA	01/01/2020
640780342	IEM AINTZINA	01/01/2020

640001269 ASSOCIATION L'ENSOLEILLADE		
640786109	ESAT L'ENSOLEILLADE - LONS	01/01/2020

640000048 ORG DE GESTION DES FOYERS AMITIE		
640014718	SAMSAH LES ROSES	01/01/2020

640007399 AVENIR GÉRONTOLOGIE		
640007449	EHPAD OIHANA	31/12/2020

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

750050916 FEDERATION DES APAJH		
640013371	EHPAD RESIDENCE LE BOSQUET	31/12/2020
640015103 CTRE INTERCOM ACTION SOC DU SICOM		
640015111	EHPAD LE TEMPLE	31/12/2020
640015210 ASS DE GESTION L'ESQUIRETTE		
640015236	EHPAD RÉSIDENCE DE L'ESQUIRETTE	31/12/2020
640000782 EHPAD JEAN DITHURBIDE		
640781795	EHPAD JEAN DITHURBIDE	31/12/2020
640000840 MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE		
640781977	EHPAD PUBLIC D'HASPARREN	31/12/2020
640780813 CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ		
640785382	EHPAD DE LA VISITATION	31/12/2020
640780417 CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE		
640785424	EHPAD CHCB	31/12/2020
750057291 CHEMINS D'ESPERANCE		
640785556	EHPAD LES PYRENNEES	31/12/2020
640791182 C C A S DE PAU		
640785663	EHPAD NOUSTE SOUREILH	31/12/2020
640790598	SSIAD DE PAU	31/12/2020
640013199 ASSOCIATION ANDAULA		
640786984	EHPAD ANDAULA - FILLES DE LA CROIX	31/12/2020
640001673 MAISON DE RET PUB AL CARTERO		
640787107	EHPAD AL CARTERO	31/12/2020
640016614 ASSOCIATION DE COULOMME		
640791950	EHPAD DES ETS DE COULOMME	31/12/2020
060002250 SAS EMERA EXPLOITATIONS		
640793162	EHPAD LES CHARMILLES	31/12/2020
640795878	EHPAD ANTOINE DE BOURBON	31/12/2020
640786976 ASSOC NOTRE DAME DES DOULEURS		
640796058	EHPAD SAINT FRAI	01/01/2020

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

640006789 ASSOC GESTION SSIAD CANTON MORLAAS		
640006839	SSIAD DU CANTON DE MORLAAS	31/12/2020

640008538 SIVU POUR SSIAD CANTON DE LESCAR		
640008579	SSIAD DU CANTON DE LESCAR	31/12/2020

330001025 ADGESSA		
640785598	EHPAD FRANCOIS HENRI	31/12/2020
640785622	EHPAD RESIDENCE SAINT- LEON	31/12/2020

640791117 CCAS DE BILLERE		
640790440	SSIAD DE BILLERE	31/12/2020

640791109 CCAS DE GARLIN		
640790507	SSIAD DE GARLIN	31/12/2020

640003703 ASSO SOINS DOMIC PAYS DE SOULE		
640790515	SSIAD DE SOULE	31/12/2020

640003828 ASSOC. DU PAYS DES DEUX GAVES		
640791885	SSIAD DES DEUX GAVES	31/12/2020

640003919 ASSOCIATION DES 2 RIVES DU GAVE		
640792230	SSIAD DES 2 RIVES DU GAVE	31/12/2020

640005138 ASSOCIATION D'ACTION SANITA		
640794731	SSIAD DE SALIES DE BEARN	31/12/2020

640005195 ASS DU PAYS DES TROIS VALLEES		
640795571	SSIAD DES 3 VALLEES	31/12/2020

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

640791844 SAUVEGARDE ENFANCE ADULTE PAYS BASQUE		
640780193	ITEP IDEKIA	01/01/2021
640015392	SESSAD DE L'ITEP IDEKIA	01/01/2021
640780326	CMPP DE LA SEAPB	01/01/2021

640015251 AUTISME 64 ATGDPA		
640015277	FAM BIZIDEKI	01/01/2021

750034589 BTP RESIDENCES MEDICO-SOCIALES		
640014809	FAM COULOMME	01/01/2021

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

330050048 TRISOMIE 21 AQUITAINE		
640014049	SAVS 64-TRISOMIE 21 AQUITAINE	01/01/2021
640790523	SESSAD TRISOMIE 21 DES PA	01/01/2021

330056540 UGECAM D'AQUITAINE		
640796926	MAS HERAURITZ	01/01/2021
640780771	IEM HERAURITZ	01/01/2021
640780086	CRP DE BETERETTE	01/01/2021
640015434	SESSAD DE L'IEM HERAURITZ	01/01/2021

330790817 ADIAPH		
640782025	ESAT COMPLEXE DES VALLEES	01/01/2021

640000758 GPT D ACCUEIL VIE INSTITUTION RURALE		
640781738	ESAT DOMAINE DE DIUSSE	01/01/2021

330785072 ASSOCIATION RENOVATION		
640014999	SESSAD L'ESTANCADE 64	01/01/2021

750022238 AFG AUTISME		
640013769	FAM SAINT BERTHOUMIEU	01/01/2021

330797408 ASSOCIATION FOYERS DES AINES		
640014635	EHPAD RESIDENCE LE PRE SAINT GERMAIN	31/12/2021

640004354 CCAS ARCANGUES		
640015285	EHPAD ADARPEA	31/12/2021

640015574 ASSOCIATION ARDITEYA VIEIL ASSANTZA		
640015582	EHPAD ARDITEYA VIEIL ASSANTZA	31/12/2021

640001020 ASS ADINDUNEN EGOITZA		
640784237	EHPAD ADINDUNEN EGOITZA	31/12/2021

330792003 ASS ACTION SANITAIRE SOCIALE AQUITAINE		
640016465	EHPAD PUTILLENEA	31/12/2021
640786844	EHPAD LUTXIBERRI	31/12/2021

640014692 S.A.R.L. DIEUDONNE		
640780573	EHPAD MUSDEHALSUENIA	31/12/2021

240000265 FONDATION JOHN BOST		
640781787	EHPAD LES FOYERS	31/12/2021
640014569	FAM ETXEA	31/12/2021

640000865 EHPAD ST JEAN PIED DE PORT		
640782017	EHPAD TOKI EDER	31/12/2021

Année 2021		Date de signature prévisionnelle du CPOM
640001145 ASSOC RESIDENCE DES LIERRES		
640785671	EHPAD RESIDENCE DES LIERRES	31/12/2021
640015152 ACC STE ELISABETH		
640785713	EHPAD SAINTE ELISABETH	31/12/2021
640791133 CCAS DE BAYONNE		
640785770	EHPAD HARAMBILLET	31/12/2021
640004099 SARL "HOTEL CLUB HORIZON"		
640793204	EHPAD CLUB HORIZONS	31/12/2021
640005096 CCAS DE BIDART		
640795753	EHPAD RAMUNTCHO	31/12/2021
640794509 SAS MAISON DE RETRAITE DU PARC D'HIVER		
640795894	EHPAD RESIDENCE DU PARC D'HIVER	31/12/2021
640785960 ASS MDR MARIE CAUDRON		
640795928	EHPAD MARIE CAUDRON FOURCADE	31/12/2021
640795522 ASS LARRAZKENA		
640796009	EHPAD LARRAZKENA	31/12/2021
640795639 ASS LAGUNTZA		
640796033	EHPAD ADINA	31/12/2021
640795696 ASSOCIATION ETXETOA		
640796041	EHPAD ETXETOA	31/12/2021
640013314 SCE MAINTIEN DOMIC CANTON LAGOR		
640013322	SSIAD DU CANTON DE LAGOR	31/12/2021
640003562 A A C V P A P A		
640789632	SSIAD D'ARTHEZ DE BEARN	31/12/2021
640003570 SANTE SERVICE BAYONNE		
640789681	SSIAD SANTE SERVICE BAYONNE	31/12/2021
640005153 ASS PROF LIB SANTE DU HAUT BEARN		
640794855	SSIAD SANTE SERVICE OLORON	31/12/2021
640005203 ASS MAINTIEN A DOM PA VALLEE D'OSSAU		
640795662	SSIAD DE LA VALLEE D'OSSAU	31/12/2021
640005252 SERV DE MAINT A DOM P/PERS AGEE		
640796728	SSIAD DE LEMBEYE	31/12/2021

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

640797106

ASSOCIATION "A CASE"

640797114	SSIAD A CASE	31/12/2021
-----------	--------------	------------

640011649

ASSOCIATION MARPA SSIAD DES BAÏSES

640797221	SSIAD DE LASSEUBE	31/12/2021
-----------	-------------------	------------

ARS - ALPC

R75-2016-12-28-012

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-91
Charente-Maritime

Arrêté programmation CPOM médico-social 2016-91 Charente-Maritime

ARRETE N° 2016-91/DOSA/CD du **28 DEC. 2016**
relatif à la programmation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens des
ESMS du département de la Charente-Maritime 17 (Région Nouvelle-Aquitaine)

**Le Directeur général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,**

**Le Président du Département
de la Charente-Maritime,**

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'ARS Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la décision portant délégation permanente de signature du Directeur Général ARS Nouvelle-Aquitaine du 1^{er} décembre 2016 ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 58 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et de l'article 75 de la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016, le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment, par arrêté conjoint publié au plus tard le 31 décembre 2016, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS visés par les textes précités ;

SUR proposition conjointe du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et du Directeur Général des Services du Département de la Charente-Maritime ;

ARRETENT

ARTICLE 1 : Les établissements et services devant signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ainsi que la date prévisionnelle de cette signature sont listés en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les établissements visés sont ceux :

- mentionnés aux 2°, 5° et 7° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les services mentionnés au 6° du même I, relevant de la compétence tarifaire du directeur général de l'agence régionale de santé et, le cas échéant, de la compétence tarifaire conjointe de ce dernier et du président du conseil départemental, font l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dans les conditions prévues à l'article L. 313-11 du Code de l'action sociale et des familles ;
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les petites unités de vie mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 3 : La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des ESMS susvisés est prévue jusqu'au 1^{er} janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une mise à jour annuelle.

ARTICLE 4 : A compter du 1^{er} janvier 2017, ces contrats se substituent aux conventions pluriannuelles mentionnées au I de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction antérieure, lorsqu'elles sont échues et selon le calendrier prévu par la programmation.

ARTICLE 5 : S'agissant des Services d'Accompagnement Médico-Sociaux pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et des Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), le présent arrêté ne remet pas en cause la procédure de contractualisation préalablement engagée par le Département de la Charente-Maritime.

ARTICLE 6 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'ARS et du Président du Département de la Charente-Maritime,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 7 : La Directrice de la Délégation Départementale de la Charente-Maritime de l'ARS ainsi que le Directeur Général des Services du Département, la Directrice de l'Autonomie du Département de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux établissements et services et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine et au Bulletin Officiel des Actes du Département de la Charente-Maritime.

Fait à Bordeaux, le **28 DEC. 2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine,


Michel LAFORCADE

Le Président du Département de la Charente-Maritime,


Pour le Président du Département et par le biais de la 1^{ère} Vice-Présidente

Corinne IMBERT

ANNEXE À L'ARRÊTÉ DE PROGRAMMATION CPOM DOSA/CD N°2016-91

Département de la Charente-Maritime

Année 2017

**Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM**

170791214 AS. PUPILLES ENSEIG. PUB. ADPEP 17

170780704	ITEP PEP 17 - P	05/01/2017
170014849	SESSAD MTC	05/01/2017
170018204	SAAAIS/SSEFIS/SESSAD DYSPHASIE	05/01/2017

330790866 INST REGIONALE SOURDS ET AVEUGLES

170022461	FAM LA GUYARDERIE - IRSA	01/04/2017
-----------	--------------------------	------------

170000368 ETB PUBLIC DEPART. LES DEUX MONTS

170800882	ITEP - ST PALAIS SUR MER	01/05/2017
170019319	SESSAD ST PALAIS/MER - EPD LES 2 MONTS	01/05/2017
170781322	ESAT LES TROIS FONTAINES	01/05/2017

170006019 ASSOCIATION EMMANUELLE

170020119	MAS MA VIE	01/05/2017
170020911	MAS OXYGENE	01/05/2017
170024723	MAS GEMOZAC	01/05/2017
170784888	IMPRO LA CHRYSALIDE	01/05/2017
170019442	ESAT MONTANDON	01/05/2017
170782767	ESAT OEUVRE D'EMMANUELLE	01/05/2017

170017321 ASSOCIATION ATASH

170018865	MAS LES PASTELS - ST JUST LUZAC	01/05/2017
170022941	CENTRE HELIO-MARIN	01/05/2017
170021380	SAMSAH - ATASH	01/05/2017

170780142 CH ST PIERRE OLERON

170791180	EHPAD P - CH ST-PIERRE D'OLERON	31/12/2017
-----------	---------------------------------	------------

170024582 ASS ADMR DE BERNAY ST MARTIN

170802961	EHPAD - RESIDENCE DU VERGER MORET	31/12/2017
-----------	-----------------------------------	------------

170787162 C.C.A.S.

170009880	EHPAD - LES DEUX CEDRES	31/12/2017
-----------	-------------------------	------------

170786289 C.C.A.S. D'AULNAY DE SAINTONGE

170800437	EHPAD - L'OUCHE DES CARMES	31/12/2017
-----------	----------------------------	------------

170020812 ETAB. PUBLIC AUTONOME

170803696	EHPAD - LES JARDINS DE VOLTONIA	31/12/2017
-----------	---------------------------------	------------

Année 2017

Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM

170006381

S.A.S. LA TONNELLE

170803779	EHPAD - RESIDENCE LA TONNELLE	31/12/2017
-----------	-------------------------------	------------

170023600

SAS VITEAL OLERON

170803647	EHPAD - RESIDENCE VITEAL OLERON	31/12/2017
-----------	---------------------------------	------------

170024194

CH GRPE HOSP. DE LA ROCHELLE-RE-AUNIS

170786370	EHPAD P - LE PLESSIS	31/12/2017
170783625	EHPAD DE SAINT-MARTIN	31/12/2017

170017321

ASSOCIATION ATASH

170803118	EHPAD - RESIDENCE LE LOUVOIS	31/12/2017
170804363	EHPAD - DOMAINE DU GRAND PRE	31/12/2017

170023543

SAS LES JARDINS D'IROISE DE ROCHEFORT

170795090	EHPAD LES JARDINS D'IROISE	31/12/2017
-----------	----------------------------	------------

170024046

SAS LES JARDINS D'IROISE DE COZES

170803878	EHPAD - RESIDENCE LES JARDINS D'IROISE	31/12/2017
-----------	--	------------

170021836

SAS ARVI

170805865	EHPAD - DOMAINE DES HAUTES VARENNES	31/12/2017
170801021	EHPAD - LES BRISES MARINES	31/12/2017
170784185	EHPAD - DOMAINE DE ROMPSAY	31/12/2017

330781691

ASSOCIATION LAÏQUE DU PRADO

170016307	EHPAD - RESIDENCE L'OCEANE D'OLERON	31/12/2017
170804298	EHPAD - LA MIRAMBELLE	31/12/2017
170021968	EHPAD - LE MOULIN DU VAL DU BRUANT	31/12/2017

170785703

C.C.A.S. LA ROCHELLE

170784466	SERV. SOINS INF. A DOM. (CCAS LR)	31/12/2017
170015978	EHPAD - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS	31/12/2017
170791339	EHPAD - RESIDENCE LES MINIMES	31/12/2017
170782692	EHPAD - RESIDENCE MASSIOU	31/12/2017
170021372	EHPAD - RESIDENCE DE PORT NEUF	31/12/2017
170782676	EHPA - RESIDENCE DU CHAMP DE MARS	31/12/2017

170788632

ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. INSER

170784953	ESAT LA VIGERIE	31/12/2017
170804181	ESAT DE JONZAC	31/12/2017
170019590	ESAT DE LOULAY	31/12/2017
170782833	ESAT DE MARLONGES	31/12/2017

Année 2017	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

780020715 FONDATION DIACONESSES DE REUILLY		
170780902	IME LE MANOIR D'EMILIE	31/12/2017
170012843	ITEP LE MANOIR EMILIE	31/12/2017
170017016	SESSAD LE MANOIR EMILIE	31/12/2017
170021844	SAMSAH - F D REUILLY	31/12/2017
170783500	ESAT FOND DES DIACONESSES DE REUILLY	31/12/2017

750810590 OEUVRES HOSP DE L'ORDRE DE MALTE		
170784409	MAS ST JEAN DE JERUSALEM (P) MAS ST JEAN DE MALTE (S)	31/12/2017

170788632 ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. INSER		
170780894	IME LA VIGERIE	31/12/2017
170009484	SESSAD DE L'OCEAN	31/12/2017
170021083	FAM LES TOURNESOLS	31/12/2017
170780969	IME DE L'OCEAN	31/12/2017

170788640 ADAPEI DE LA CHARENTE-MARITIME		
170021398	ESAT DE SAINTES	31/12/2017
170783591	ESAT LE BREUIL	31/12/2017
170782353	ESAT DE BORDS/ROCHEFORT	31/12/2017
170012710	ESAT EQUESTRE CHATEAU DU PASSAGE	31/12/2017
170010649	FAM DE BOUHET	31/12/2017

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

750721334 CROIX ROUGE FRANÇAISE		
170780035	IMPRO DE TONNAY-CHARENTE	31/12/2018

170020333 ASS. LA NAVICULE BLEUE		
170020341	ESAT CLAIRES ET MER	31/12/2018

170787220 C.C.A.S.		
170782668	EHPAD - RESIDENCE LES MIMOSAS	31/12/2018

170780050 CENTRE HOSPITALIER DE JONZAC		
170788848	EHPAD P - JARDINS DE JOVINIUS (CH JZ)	31/12/2018

170780225 CENTRE HOSPITALIER ROCHEFORT		
170791297	EHPAD - CH ROCHEFORT	31/12/2018

Année 2018

**Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM**

170021232	Congrégation des filles de la Sagesse / ASS OLERON SAGESSE	
170780340	EHPAD - RESIDENCE NOTRE DAME	31/12/2018
170021976	SAS LA RESIDENCE DU PARC	
170805758	EHPAD P - RESIDENCE DU PARC	31/12/2018
170006662	S.A. RESIDENCE DE BEAULIEU	
170009674	EHPAD - RESIDENCE DE BEAULIEU	31/12/2018
170005474	S.A. LES TAMARIS	
170801237	EHPAD - RESIDENCE LES TAMARIS	31/12/2018
170005219	SARL RESIDENCE LE PAYS D'AUNIS	
170023246	EHPAD - RESIDENCE DU PAYS D'AUNIS	31/12/2018
170021356	SARL DU BOURG NOUVEAU	
170021364	EHPAD LE BOURG NOUVEAU	31/12/2018
170021034	SAS LES PORTES DU JARDIN	
170016638	EHPAD - LES PORTES DU JARDIN	31/12/2018
750054934	SAS RESIDENCE DU LITTORAL	
170021224	EHPAD - RESIDENCE DU LITTORAL	31/12/2018
170805659	SARL S.R.G.	
170805667	EHPAD - LES JARDINS DE SAINTONGE	31/12/2018
170805683	SAS LE JARDIN DES LOGES	
170805691	EHPAD - LE JARDIN DES LOGES	31/12/2018
750832701	SA ORPEA	
170799753	EHPAD - RESID. SUD-SAINTONGE (ORPEA)	31/12/2018
170012702	EHPAD - RESIDENCE DU LAC (ORPEA)	31/12/2018
170018501	EHPAD - RESIDENCE LA CLAIRE FONTAINE	31/12/2018
170795660	EHPAD - RESIDENCE L'OCEANE	31/12/2018
170021653	EHPAD - RESIDENCE LES ALOËS	31/12/2018
170803654	EHPAD - LES JARDINS DE SAINTES	31/12/2018
170023196	EHPAD - LES JARDINS DE LUCILE	31/12/2018
170801401	EHPAD - RESIDENCE BEAUSEJOUR	31/12/2018
920030152	S.A.S. LE VIGE (FILIALE ORPEA)	
170020648	EHPAD - RESIDENCE LE VIGE	31/12/2018
750054389	SAS Holding Mieux Vivre	
170014989	EHPAD - RESID. DU CHATEAU DE MONS	31/12/2018
170803951	EHPAD - RESIDENCE HARMONIE	31/12/2018

Année 2018	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

170791214 AS. PUPILLES ENSEIG. PUB. ADPEP 17		
170021059	EHPAD - RESIDENCE VALPASTOUR	31/12/2018
170021943	EHPAD - LES CHAMPS DU NOYER	31/12/2018
170023014	EHPAD - RESIDENCE RIEUX-COUDREAU	31/12/2018
170020150	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM. - ADPEP	31/12/2018

330790866 INST REGIONALE SOURDS ET AVEUGLES		
170804041	EHPAD SPECIALISE LA GUYARDERIE	31/12/2018

170804439 ASS POUR ADUL & JEUNES HAND 17 - APAJH		
170805675	IME LES AIGUES MARINES	31/12/2018
170021612	SAMSAH - APAJH	31/12/2018
170022073	MAS LE PERTHUIS - ACC TEMPORAIRE	31/12/2018
170018196	MAS LE PERTHUIS	31/12/2018

170024194 CH GRPE HOSP. DE LA ROCHELLE-RE-AUNIS		
170019301	MAS LA FONTAINE DU ROC	31/12/2018
170784052	ESAT TREUIL MOULINIER	31/12/2018

690002290 ASSOCIATION MESSIDOR		
170023360	ESAT LES CHEMINS DE COMPOSTELLE - P	31/12/2018

750719239 ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE		
170803860	SESSD - APF	31/12/2018
170022453	SAMSAH - APF	31/12/2018
170016778	FAM PIERRE GARNIER - APF	31/12/2018

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

170791081 AIDE A DOM. EN ACTIV. REGR. - ADAR		
170020176	SSIAD - ADAR	31/12/2019

750056335 SA MEDICA FRANCE		
170805576	EHPAD - KORIAN COTE SAUVAGE	31/12/2019
170805568	EHPAD - KORIAN LES PARASOLS	31/12/2019
170794994	EHPAD KORIAN MARIE D'ALBRET	31/12/2019

170005458 SAS RES. LES JARDINS DE LOULAY		
170801195	EHPAD - LES JARDINS DE LOULAY	31/12/2019

250018678 SAS LES BEGONIAS		
170805857	EHPAD - KORIAN LE RAYON D'OR	31/12/2019
170803605	EHPAD - KORIAN LES BEGONIAS	31/12/2019

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

250018199	SAS LES ISSAMBRES	
170782403	EHPAD - KORIAN LES ISSAMBRES	31/12/2019
250018249	SAS RESIDENCE LES AJONCS	
170803787	EHPAD - KORIAN LES AJONCS	31/12/2019
170022107	SARL SAINT AGNANT	
170022115	EHPAD - LES JARDINS DU MARAIS	31/12/2019
170015598	SAS LE MOLE D'ANGOULINS	
170803886	EHPAD - LE MOLE D'ANGOULINS	31/12/2019
170804587	ASS. DIOCES. EVECHE LA ROCHELLE	
170804595	PUV - RESIDENCE DU CLERGE	31/12/2019
750000218	FONDATION CAISSES D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ	
170805501	EHPAD - RESIDENCE L'OEILLET PINS	31/12/2019
170022198	ETAB. PUBLIC AUTONOME	
170021075	EHPAD - LES JARDINS DE GO	31/12/2019
170780266	CENTRE HOSPITALIER DE BOSCAMNANT	
170791263	EHPAD - LES BRUYERES - CH BOSCAMNANT	31/12/2019
170780191	CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN	
170782478	EHPAD - LA CORALLINE (CH ROYAN)	31/12/2019
170780167	CH DE SAINT-JEAN D'ANGELY	
170783559	EHPAD P - SAINT-LOUIS - CH ST-JEAN	31/12/2019
170000384	M.R. PUBLIQUE DEPART. DE MATHA	
170021638	EHPAD - SPECIALISE	31/12/2019
170781140	EHPAD - RESIDENCE DU VAL D'ANTENNE	31/12/2019
170000731	M.R. PUBLIQUE ROC BELLEVUE	
170783526	EHPAD - LES COULEURS DU TEMPS	31/12/2019
170791958	SERV. SOINS INF. A DOM. ROC BELLEVUE	31/12/2019
170000392	M.R. PUBLIQUE DE SURGERES	
170781157	EHPAD - RESIDENCE VAL DE GERES	31/12/2019
170019574	ASSOCIATION LA PROVIDENCE	
170805477	EHPAD - LA PROVIDENCE	31/12/2019

Année 2019	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

170017248 SAS TIERS TEMPS ROCHEFORT		
170802227	EHPAD - CLOS DES FONTAINES	31/12/2019
170804413	EHPAD - RESIDENCE DE LA PRESQU'ILE	31/12/2019

920029089 DV BARZAN SAS		
170801252	EHPAD - LE CLOS DES MURIERS	31/12/2019

170788632 ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. INSER		
170022271	CIC - CTRE D'INFO ET COORDINATION	31/12/2019
170781314	CMPP DE SAINTONGE - ADEI17	31/12/2019
170780852	CMPP DE L'AUNIS - ADEI17	31/12/2019

170788632 ADEI 17 - ASS. DPT EDUC. INSER		
170780860	IME LES COTEAUX	31/12/2019
170015358	SESSAD LES COTEAUX	31/12/2019
170023204	SESSAD DE JONZAC	31/12/2019
170781116	IME DE HAUTE SAINTONGE - P	31/12/2019
170780837	IME DE JONZAC - ADEI	31/12/2019

170788640 ADAPEI DE LA CHARENTE-MARITIME		
170780878	IME LE BREUIL	31/12/2019
170780829	IMP PORT-NEUF ET BATEAU BLEU	31/12/2019
170016992	SESSAD ADAPEI	31/12/2019

170791206 APAGESMS		
170021620	FAM MOULIN DE CHOLLET	31/12/2019

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

170791164 SIVU S.I.P.A.R.		
170784482	SERV. SOINS INF. A DOM. - SIPAR	31/12/2020

170023659 AUNIS SAINTONGE SANTE		
170784458	SSIAD AUNIS SAINTONGE SANTE	31/12/2020

170020432 MUTUALITE FRANCAISE DE CHAR.-MARITIME		
170020242	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM. - MUT F.	31/12/2020

170000368 ETB PUBLIC DEPART. LES DEUX MONTS		
170020531	EHPAD SPECIALISE - L'ORANGERIE	31/12/2020
170781033	EHPAD P - RESIDENCE LE ROCH	31/12/2020

Année 2020

Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM

170789507 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

170795017	EHPAD - RESIDENCE LA POMMERAIE	31/12/2020
-----------	--------------------------------	------------

170000145 MR PUBLIQUE D'ALIGRE

170780217	EHPAD - RESIDENCE D'ALIGRE	31/12/2020
-----------	----------------------------	------------

170001044 S.A.S. RESIDENCE RETRAITE LE DOMAINE

170791347	EHPAD - RESIDENCE LE DOMAINE	31/12/2020
-----------	------------------------------	------------

170020101 ETAB. PUBLIC AUTONOME

170802631	EHPAD - RESIDENCE LES MARRONNIERS	31/12/2020
-----------	-----------------------------------	------------

170000376 M.R. PUBLIQUE DU BOIS D'HURE

170781132	EHPAD - CHATEAU DU BOIS D'HURE	31/12/2020
-----------	--------------------------------	------------

170005359 SAS L'AUBE

170800809	EHPAD - RESIDENCE L'AUBE	31/12/2020
-----------	--------------------------	------------

170019889 LES PETITES SOEURS DES PAUVRES

170803068	EHPAD MA MAISON	31/12/2020
-----------	-----------------	------------

170001440 SARL LES PERVENCHES

170795355	EHPAD - LES PERVENCHES	31/12/2020
-----------	------------------------	------------

780020715 FONDATION DIACONESSES DE REUILLY

170782429	EHPAD - RESIDENCE DARCY-BRUN	31/12/2020
170021786	SERV. SOINS INF. A DOM.	31/12/2020

170000673 S.A.S. Maison de Retraite Les Jardins d'Epargnes

170782841	EHPAD - LES JARDINS D'EPARGNES	31/12/2020
-----------	--------------------------------	------------

170005334 SARL BOIS LONG

170800726	EHPAD - RESIDENCE DU BOIS LONG	31/12/2020
-----------	--------------------------------	------------

170015408 SAS LES PETITES VIGNES

170015499	EHPAD - RESIDENCE LES PETITES VIGNES	31/12/2020
-----------	--------------------------------------	------------

170022990 SAS LA VILLA AMELIE

170023006	EHPAD - RESIDENCE LA VILLA AMELIE	31/12/2020
-----------	-----------------------------------	------------

170009534 S.A.R.L. LE LOGIS DE MONTIGNAC

170009542	EHPAD - LE LOGIS DE MONTIGNAC	31/12/2020
-----------	-------------------------------	------------

Année 2020	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

170780209 CH DUBOIS MEYNARDIE MARENNES		
170791198	EHPAD DU CH MARENNES	31/12/2020

170790083 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
170784441	RESIDENCE LA CHANCELIERE	31/12/2020

170005805 Etablissement Public Départemental Foyer Départemental de Lannelongue		
170802383	FAM de Lannelongue	31/12/2020

170780175 Centre Hospitalier de Saintonge		
170009773	FAM la chapelle des pots	31/12/2020

170000384 Maison de retraite de Matha		
170021190	FAM de Matha	31/12/2020

170780050 Centre Hospitalier de Jonzac		
170023782	FAM de Jonzac	31/12/2020
170022883	SAMSAH de Jonzac	31/12/2020

170791206 APAGESMS		
170781256	ESAT FERME DE MAGNE - P	31/12/2020
170009351	ESAT DOLUS/ROYAN - P	31/12/2020
170805626	ESAT ATELIERS DU LITTORAL - P	31/12/2020

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

170792386 OFFICE DES AINES DE SURGERES - OFAS		
170020192	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM. - OFAS	31/12/2021

170780175 CTRE HOSP. DE SAINTONGE - SAINTES		
170784326	EHPAD - AQUITANIA (CH SAINTONGE)	31/12/2021
170783567	EHPAD SPEC. BRUMENARD (CH SAINTONGE)	31/12/2021

170016224 S.A.R.L. "MAISON DU PAYS DE ST ROMAIN"		
170016232	EHPAD - MAISON DU PAYS	31/12/2021

Année 2021

Date de
signature
prévisionnelle
du CPOM

170791230

ASSOCIATION L'ESCALE

170020457	SPASAD - SERV. POLYV. A DOM. (ESCALE)	31/12/2021
170021810	EHPAD - RESIDENCE L'ESCALE	31/12/2021
170018170	Centre d'Accueil de Jour Alzheimer "à l'abri des oliviers"	31/12/2021

170024103

SAS LES JARDINS DES TILLEULS

170784169	EHPAD - LES JARDINS DES TILLEULS	31/12/2021
-----------	----------------------------------	------------

170022594

SAS BGP ALLIANCE FLOIRAC

170022602	EHPAD - RES. LE CERCLE DES AINES	31/12/2021
-----------	----------------------------------	------------

170789358

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

170803688	EHPAD - RESIDENCE LA CHATELLENIE	31/12/2021
-----------	----------------------------------	------------

170000905

ASS. GESTION FOYERS PERS.AGEES

170782387	EHPAD - LE CHATEAU DE CHARRON	31/12/2021
-----------	-------------------------------	------------

170023261

SARL LE GRAND LOGIS

170019632	EHPAD - LES JARDINS DE THENAC	31/12/2021
-----------	-------------------------------	------------

170014708

SARL DES SAGES

170014799	EHPAD - RESIDENCE LES BOUCHOLEURS	31/12/2021
-----------	-----------------------------------	------------

170005664

SARL KEOPS

170801906	EHPAD - RESIDENCE LES 4 SAISONS	31/12/2021
-----------	---------------------------------	------------

170785711

CCAS SAINTES

170020804	EHPAD - LA RECOUVRANCE	31/12/2021
170785158	SERV. SOINS INF. A DOM. - CCAS	31/12/2021
170019657	AJ LE RELAI DES FAMILLES	31/12/2021

170023709

SARL BIEN VIVRE

170802185	EHPAD - RESIDENCE ROSE DES VENTS	31/12/2021
-----------	----------------------------------	------------

170000921

S.A.R.L. "L'OMBRIERE"

170784334	EHPAD - RESIDENCE L'OMBRIERE	31/12/2021
-----------	------------------------------	------------

Année 2021	Date de signature prévisionnelle du CPOM
-------------------	---

170000707 S.A.R.L. MAISON RETRAITE CANDE		
170782932	EHPAD - RESIDENCE CANDE	31/12/2021

170020440 EURL LA ROSERAIE		
170803274	EHPAD - RESIDENCE LA ROSERAIE	31/12/2021

170788822 ANIMATION SECT. COTEAUX GIRONDE		
170784870	PUV - RESIDENCE LA DECHANDERIE	31/12/2021

170023212 Ass LE TEMPS DES CERISES		
170022859	AJ LE TEMPS DES CERISES	31/12/2021

ARS ALPC

R75-2017-01-05-003

Arrêté annulant la licence d'une officine de pharmacie au
sein de la commune de LE PASSAGE (47520)

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des
Accompagnements

Arrêté du 05 janvier 2017

**Annulant la licence d'une officine de pharmacie
au sein de la commune de LE PASSAGE
(47520)**

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

- VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- VU** la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;
- VU** le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** le code de la santé publique, notamment l'article L.5125-7, dernier alinéa ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 23 juillet 1999 ayant octroyé, sous le numéro 47#010121, une licence d'officine de pharmacie à l'emplacement sis rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520) ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 août 1999 ayant enregistré, sous le n°450, la déclaration de Madame Françoise MEXES pour l'exploitation de l'officine de pharmacie sise rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520) ;

- VU** la demande présentée le 16 décembre 2016 par Madame Françoise MEXES, pharmacien titulaire, représentant l'officine de pharmacie sise rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520) en vue d'obtenir l'annulation de la licence de la pharmacie au 28 février 2017 ;
- VU** l'avis favorable du 04 janvier 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine à la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520) ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1999 accordant la licence de pharmacie n°47#010121 à l'emplacement sis rue de la Garonne, Résidence Gambetta à LE PASSAGE (47520), est abrogé à compter du 28 février 2017 à minuit.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

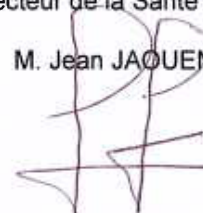
Article 3 – La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 05 janvier 2017

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Par déléation,
Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN



ARS ALPC

R75-2017-01-05-004

Arrêté annulant la licence d'une officine de pharmacie au
sein de la commune de ST SULPICE ET CAMEYRAC

(33)

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des
Accompagnements

Arrêté du 05 janvier 2017

**Annulant la licence d'une officine de pharmacie
au sein de la commune de SAINT SULPICE ET
CAMEYRAC (33450)**

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

- VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU** le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- VU** la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;
- VU** le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** le code de la santé publique, notamment l'article L.5125-7, dernier alinéa ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 1998 ayant octroyé, sous le numéro 33#000918, une licence d'officine de pharmacie à l'emplacement sis Lieu-dit Le Canton, Cadastre B 1379-1381-1383 à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450) ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 19 janvier 2005 ayant enregistré, sous le n°2387, la déclaration de la SNC Pharmacie du Canton, dont les gérantes sont Madame DALLEAC et Madame SANANES, pharmaciens, pour l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 19 Ter Route de Cameyrac à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450) ;

- VU** la demande présentée le 08 décembre 2016 par la SNC Pharmacie du Canton, dont les gérantes sont Madame DALLEAC et Madame SANANES, pharmaciens, exploitant l'officine de pharmacie sise 19 Ter Route de Cameyrac à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450), en vue d'obtenir l'annulation de la licence de la pharmacie au 30 avril 2017 ;
- VU** l'avis favorable du 04 janvier 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine à la cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise 19 Ter Route de Cameyrac à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450) ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 26 juin 1998 accordant la licence de pharmacie n°33#000918 à l'emplacement sis 19 Ter Route de Cameyrac à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (33450), est abrogé à compter du 30 avril 2017 à minuit.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

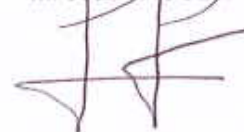
Article 3 – La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 05 janvier 2017

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Par délégation,
Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN



ARS ALPC

R75-2016-07-04-033

Décision n° 2016-35 du 4 juillet 2016 portant
renouvellement d'autorisation d'exploiter un scanographe à
usage médical avec changement d'appareil délivrée au
Centre Hospitalier d'Arcachon (33)

DIRECTION DE L'OFFRE DE SOINS ET DE L'AUTONOMIE

Pôle Animation de la politique régionale
de l'offre de soins

Décision n°2016-35 du 04 JUIL. 2016

*Renouvellement d'autorisation d'exploiter un
scanographe à usage médical avec changement
d'appareil*

Délivrée au Centre Hospitalier d'Arcachon (33)

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,**

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6122-1 et suivants, R. 6122-23 à R. 6122-44, D. 6122-38,

VU le code de la santé publique, et notamment l'article D. 1432-38 relatif aux missions de la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2011-9940 du 10 août 2011 modifiant la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

VU la décision portant délégation permanente de signature du 31 mai 2016,

* * *

VU l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine en date du 1^{er} mars 2012 arrétant le projet régional de santé d'Aquitaine comprenant le schéma régional d'organisation des soins,

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 11 janvier 2016 portant fixation des périodes de dépôt de demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisations,

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, en date du 12 janvier 2016 relatif aux bilans quantifiés de l'offre de soins pour les activités de soins relevant des schémas régionaux d'organisation des soins de la région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes, et notamment le bilan quantifié de l'offre de soins pour les équipements matériels lourds,

* * *

VU la décision du 9 mars 2010 de la Commission exécutive de l'Agence régionale de l'Hospitalisation, accordant en Centre Hospitalier Jean Hameau, 5 allée de l'Hôpital, BP 40140, 33 164 LA TESTE DE BUCH, le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement et de remplacement d'un scanographe à usage médical, sur le site dudit Centre Hospitalier,

VU la visite de conformité réalisée le 14 mai 2013,

VU la demande, présentée par le représentant légal du Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex, le 1^{er} avril 2016 et déclarée complète le 13 avril 2016, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical avec changement d'appareil dans les locaux du Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex,

VU le dossier transmis à l'appui de cette demande,

VU l'avis de la Commission spécialisée de l'Organisation des soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, dans sa séance du 27 mai 2016,

CONSIDERANT que le promoteur présente une demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical de classe 3, type Brilliance ICT SP 128, de marque Philips, mis en service le 14 octobre 2009, avec changement d'appareil, un scanographe Aquilion One next Generation, de marque Toshiba, dans les locaux du Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex,

CONSIDERANT que la demande présentée par le promoteur est justifiée en ce qu'elle répond aux besoins de la population identifiés par le Schéma régional d'organisation des soins – Plan régional de santé d'Aquitaine (SROS-PRS) 2012-2016, volet hospitalier, chapitre 13 « Imagerie médicale »,

CONSIDERANT que la demande est compatible avec les objectifs fixés par le SROS-PRS 2012-2016, volet hospitalier, chapitre 13 « Imagerie médicale », en proposant d'améliorer la qualité des actes en terme d'irradiation des patients et des professionnels, de fiabilité des images, ainsi que la sécurité des soins grâce aux apports techniques du nouvel équipement,

CONSIDERANT en outre, que s'agissant d'un renouvellement d'appareil et de son remplacement par un nouvel appareil plus performant, la demande est sans incidence sur le bilan quantifié de l'offre de soins en nombre d'implantations et en nombre d'appareils,

CONSIDERANT que le scanographe à usage médical, objet de la présente demande, est mis à la disposition de plusieurs cabinets de radiologie libéraux du Sud Bassin et du Nord Bassin ; qu'il s'inscrit dans une véritable complémentarité entre Centre Hospitalier et radiologues privés,

CONSIDERANT que la demande satisfait aux conditions d'implantation et à des conditions techniques de fonctionnement ; que le nouvel équipement doit être installé en lieu et place de l'équipement précédent,

CONSIDERANT que le promoteur souscrit aux engagements prévus à l'article L.6122-5 du code susvisé concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie et la réalisation d'une évaluation,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER – L'autorisation, prévue à l'article L 6122-1 du Code de la santé publique, est accordée au Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex, en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter un scanographe à usage médical avec changement d'appareil dans les locaux du Centre Hospitalier d'Arcachon, Pôle de Santé d'Arcachon, avenue Jean Hameau, CS 11001, 33 164 LA TESTE DE BUCH Cedex.

N° FINESS de l'entité juridique : 33 078 120 4

N° FINESS du lieu d'implantation de l'appareil : 33 000 055 5

ARTICLE 2 - L'autorisation est réputée caduque si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification de la présente décision et n'est pas achevée dans un délai de quatre ans après cette notification.

ARTICLE 3 - La mise en service du nouvel appareil devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du code de la santé publique.

La mise en service du nouvel appareil ne pourra intervenir que lorsque les résultats du contrôle effectué par l'Autorité de Sûreté Nucléaire auront montré que l'installation satisfait aux règles de sécurité.

ARTICLE 4 - La durée de validité de l'autorisation est fixée à 5 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service du nouvel appareil, faite par le titulaire au Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

ARTICLE 5 - La visite de conformité, prévue à l'article D. 6122-38 du code de la santé publique, a lieu dans un délai de 6 mois suivant la réception de la déclaration de mise en service faite par le titulaire au Directeur général de l'agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

ARTICLE 6 - Cette autorisation vaut de plein droit autorisation de fonctionner et de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux par application de l'article L.162-21 du code de la sécurité sociale.

ARTICLE 7 - L'autorisation de remplacement d'appareil est subordonnée à la mise hors service de l'ancien équipement.

ARTICLE 8 - L'autorisation de remplacement d'un équipement matériel lourd accordée est valable exclusivement pour un scanographe à usage médical dont les caractéristiques et l'implantation sont strictement conformes au projet prévu au dossier. Toute modification portant soit sur l'appareil, soit sur les conditions d'exploitation, sera subordonnée à la délivrance d'une nouvelle décision.

ARTICLE 9 - L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement de l'appareil concerné par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation.

ARTICLE 10 - Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé, dans les deux mois de sa notification, devant la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, qui statue dans un délai maximum de six mois, sur avis du Comité National de l'Organisation Sanitaire et Sociale. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

ARTICLE 11 - Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et le Directeur de la Délégation Départementale de la Gironde sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

04 JUIL. 2016

Fait à Bordeaux, le

Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes


Michel LAFORCADE

4

ARS ALPC

R75-2017-01-12-001

Décision n° 2016-94 du 12 janvier 2017 portant autorisation de remplacement d'équipements matériels lourds pour 3 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux et portant autorisation de changement de lieu d'implantation des 4 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux délivrée à la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF) à Bordeaux

Décision n° 2016-94 du 12 JAN. 2017

Portant autorisation de remplacement d'équipements matériels lourds pour 3 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux

Portant autorisation de changement de lieu d'implantation des 4 caméras à scintillation sur le site de la Clinique Saint Augustin à Bordeaux

Délivrée à la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle à Bordeaux (33)

**Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L.6122-1 et suivants, R.6122-23 à R.6122-44, D.6122-38,

VU le code de la santé publique, et notamment l'article D.1432-38 relatif aux missions de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le code de la sécurité sociale,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n°2011-9940 du 10 août 2011 modifiant la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel Laforcade, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

VU le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision portant délégation permanente de signature du 1^{er} décembre 2016,

VU l'arrêté de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine en date du 1^{er} mars 2012 arrêtant le projet régional de santé d'Aquitaine comprenant le schéma régional d'organisation des soins,

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 11 janvier 2016 portant fixation des périodes de dépôt de demandes d'autorisations et de renouvellement d'autorisations,

VU l'arrêté de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, en date du 5 août 2016 relatif aux bilans quantifiés de l'offre de soins pour les activités de soins et d'équipement matériel lourd relevant des schémas régionaux d'organisation des soins de la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes,

VU la décision de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine en date du 18 octobre 2010 autorisant l'installation d'une caméra à scintillation pour l'utilisation in vivo de radioéléments en sources non scellées, mise en fonctionnement le 16 mai 2011, puis renouvelée implicitement le 23 avril 2015 avec une date d'effet à compter du 16 mai 2016,

VU la décision de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine en date du 24 octobre 2011 autorisant le remplacement de la caméra à scintillation de marque SIEMENS de type SYMBIA T16 SIEMENS n° 1140 initialement autorisée le 13 juillet 2001, installée le 10 avril 2012, puis renouvelée tacitement le 31 mars 2016 avec une date d'effet à compter 10 avril 2017,

VU la décision de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine en date du 24 octobre 2011 autorisant le remplacement de la caméra à scintillation de marque SIEMENS de type SYMBIA T16 SIEMENS n° 1152 initialement autorisée le 2 décembre 2003, installée le 23 avril 2012, puis renouvelée tacitement le 31 mars 2016 avec une date d'effet à compter 23 avril 2017,

VU la décision de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 4 juillet 2016 autorisant l'installation d'une caméra à scintillation, non installée à ce jour,

VU le dossier complet déposé par la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF) en vue :

- d'une part, du remplacement d'équipements matériels lourds pour les trois caméras à scintillation installées,

- d'autre part, du changement du lieu d'implantation des 4 caméras à scintillation, consistant en un changement de locaux, à savoir du site géographique actuel sis 114 avenue d'Arès 33000 Bordeaux vers le nouveau site géographique sis 14 impasse Faye 33000 Bordeaux, sur le site de la Clinique Saint Augustin,

VU le dossier transmis à l'appui de cette demande,

VU l'avis de la Commission spécialisée de l'organisation des soins de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, dans sa séance du 9 décembre 2016,

CONSIDERANT que le remplacement des 3 caméras à scintillation par de nouveaux appareils n'impacte pas le nombre total de caméras à scintillation sur territoire de santé de la Gironde,

CONSIDERANT que le changement du lieu d'implantation des 4 caméras à scintillation n'impacte pas le nombre total de caméras à scintillation, puisqu'il s'agit d'un changement de locaux,

CONSIDERANT que le demandeur s'engage à maintenir les conditions d'implantation des activités de soins et des équipements matériels lourds ainsi que les conditions techniques de fonctionnement fixées en application des articles L. 6123-1 et L. 6124-1 du code de la santé publique, et à maintenir les autres caractéristiques du projet après l'autorisation ou le renouvellement de celle-ci,

CONSIDERANT que le demandeur s'engage à respecter le montant des dépenses à la charge de l'assurance maladie ou le volume d'activité en application de l'article L. 6122-5 du code de la santé publique,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation, prévue à l'article L. 6122-1 du code de la santé publique, **est accordée** à la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF), en vue :

- du remplacement, par de nouveaux appareils, des trois caméras à scintillation sans détecteur d'émission de positons suivantes :

Caméra à scintillation autorisée par décision du 24 octobre 2011 (appareil de marque SYMBIA T16 SIEMENS n°1140),

Caméra à scintillation autorisée par décision du 24 octobre 2011 (appareil de marque SYMBIA T16 SIEMENS n°1152),

Caméra à scintillation autorisée par décision du 18 octobre 2010 (appareil de marque Spectrum Dynamics (D-SPECT)),

- du changement de lieu d'implantation des quatre caméras à scintillation autorisées : changement de lieu d'implantation du site actuel des locaux de la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF), 114 avenue d'Arès à Bordeaux sur le site de la Clinique Saint Augustin, vers le site des nouveaux locaux de la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF), 14 impasse Faye à Bordeaux, sur le site de la Clinique Saint Augustin.

FINESS de l'entité juridique : 33 001 109 9

FINESS de l'établissement : 33 078 008 1

ARTICLE 2 – Concernant la caméra à scintillation autorisée par décision du 4 juillet 2016 précitée et non installée à ce jour, son changement de lieu d'implantation ne modifie pas la durée de validité de l'autorisation initiale.

ARTICLE 3 – Concernant les autres caméras à scintillation, l'autorisation est réputée caduque si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans à compter de la notification de la présente décision et n'est pas achevée dans un délai de quatre ans après cette notification.

ARTICLE 4 – La mise en service des équipements matériels lourds détenus par la SELARL Centre d'Imagerie Fonctionnelle (CIF), dans les nouveaux locaux sis 14 Impasse Faye à Bordeaux, devra être déclarée sans délai au Directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du code de la santé publique.

La mise en service des nouveaux appareils ne pourra intervenir que lorsque les résultats du contrôle effectué par l'Autorité de Sûreté Nucléaire auront montré que l'installation satisfait aux règles de sécurité.

ARTICLE 5 - La durée de validité de l'autorisation est fixée à 5 ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en service des nouveaux appareils, faite par le titulaire au Directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

ARTICLE 6 - La visite de conformité, prévue à l'article D. 6122-38 du code de la santé publique, a lieu dans un délai de 6 mois suivant la réception de la déclaration de mise en service faite par le titulaire au Directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine.

ARTICLE 7 – Cette autorisation vaut de plein droit autorisation de fonctionner et de dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux par application de l'article L.162-21 du code de la sécurité sociale.

ARTICLE 8 – L'autorisation de remplacement d'appareil est subordonnée à la mise hors service de l'ancien équipement.

ARTICLE 9 – L'autorisation de remplacement d'un équipement matériel lourd accordée est valable exclusivement pour un matériel dont les caractéristiques et l'implantation sont strictement conformes au projet prévu au dossier. Toute modification portant soit sur l'appareil, soit sur les conditions d'exploitation, sera subordonnée à la délivrance d'une nouvelle décision.

ARTICLE 10 - L'établissement devra produire les résultats de l'évaluation de l'activité et du fonctionnement de l'appareil concerné par la présente autorisation 14 mois avant la date d'échéance de l'autorisation.

ARTICLE 11 - Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé, dans les deux mois de sa notification, devant la Ministre des affaires sociales et de la santé, qui statue dans un délai maximum de six mois, sur avis du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

ARTICLE 12 - Le Directeur de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et le Directeur de la Délégation départementale de la Gironde sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

Fait à Bordeaux, le 12 JAN. 2017

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA

ARS ALPC

R75-2017-01-05-002

Décision portant modification d'une autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical (SAS ELIVIE, site de Canejan 33)

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Pôle Qualité et Sécurité des Soins et des
Accompagnements

DECISION DU 05 JANVIER 2017

**Portant modification d'une autorisation de
dispenser à domicile de l'oxygène à usage
médical**

**ELIVIE
Rue Pierre Paul De Riquet
33610 CANEJAN**

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,**

- VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;
- VU** le décret du 17 décembre 2015, publié au Journal Officiel de la République Française le 19 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- VU** la décision du 01 décembre 2016 du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;
- VU** le décret n°2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4211-5 et L.5232-3 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;
- VU** la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine en date du 27 juin 2012 autorisant la société IP Santé Domicile à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical à partir du site de rattachement sis rue Pierre Paul de Riquet à CANEJAN (33610), dans l'aire géographique correspondant aux départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées Atlantiques, de la Charente et de la Charente-Maritime.

- VU** le courrier en date du 02 décembre 2016 de Monsieur Larbi HAMIDI, Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS ELIVIE, informant :
- de la fusion absorption de la société AMS par la société IPSANTE DOMICILE.
 - de sa nomination en qualité de nouveau Président Directeur Général.
 - du déplacement du siège social du 154 rue du Professeur Paul Milliez à Champigny sur-Marne (94500) au 16 rue Montbrillant, Buroparc Rive Gauche à Lyon (69003).
 - du changement de dénomination de la société IPSANTE DOMICILE devenue ELIVIE.

CONSIDERANT que la modification n'a aucune incidence sur les conditions techniques de fonctionnement qui demeurent identiques ;

DECIDE

Article 1^{er} : La société ELIVIE, dont le siège social est situé 16 rue de Montbrillant - Buroparc Rive Gauche - 69003 Lyon est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté Rue Pierre Paul De Riquet à CANEJAN (33610) dans l'aire géographique correspondant aux départements de la Dordogne (24), de la Gironde (33), des Landes (40), du Lot-et-Garonne (47), des Pyrénées-Atlantiques (64), de la Charente (16) et de la Charente-Maritime (17).

Article 2 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.

Article 3 : Les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène médical.

Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

Article 4 : Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé dans les deux mois de sa notification devant la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

- M. le Directeur Général Délégué de la société SANTE CIE, Président de la SAS ELIVIE
- M. le Président de l'Ordre National des Pharmaciens – section D
- Mme la Directrice de la CPAM de Charente (16)
- M. le Directeur de la CPAM de Charente-Maritime (17)
- M. le Directeur de la CPAM de Dordogne (24)
- M. le Directeur de la CPAM de Gironde (33)
- Mme la Directrice de la CPAM du Lot-et-Garonne (47)
- M. le Directeur de la CPAM des Landes (40)
- M. le Directeur de la CPAM de Pau (64)

- M. le Directeur de la CPAM de Bayonne (64)
- M. le Directeur Général de la MSA Sud Aquitaine
- M. le Directeur Général de la MSA des Charentes
- M. le Directeur Général de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne
- M. le Directeur Général de la MSA de Gironde
- M. le Directeur Régional du RSI Aquitaine
- M. le Directeur Régional du RSI Poitou-Charentes

Article 6 : La Directrice Générale Adjointe de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 05 janvier 2017

Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Par déléation,
Le Directeur de la Santé Publique

M. Jean JAOUEN



ARS La Rochelle

R75-2016-12-22-008

Arrêté n°2016-17-269 du 22 déc 2016 portant autorisation
du transfert de 12 lits d'hébergement permanent de
l'EHPAD "Résidence Sud Saintonge" à Saujon au profit de
l'EHPAD Château de Mons à Royan géré par la S.A.
ORPEA

Arrêté du 22 DEC. 2016 n° 2016-17-269

portant autorisation du transfert de 12 lits d'hébergement permanent de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) «Résidence Sud Saintonge» à SAUJON, au profit de l'EHPAD « Château de Mons » à ROYAN géré par la S.A. ORPEA

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

**Le Président du Département
de La Charente-Maritime**

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L. 313-1 à L. 313-27 et R. 313-1 à R.313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 3214-1 et L. 3221-9 ;

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et notamment l'article 80 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU l'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 portant diverses dispositions relatives aux procédures d'admission à l'aide sociale aux établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

VU le décret du 17 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté n° 1889/2014 en date du 16 décembre 2014 révisant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Poitou-Charentes pour la période 2012-2016 ;

VU l'arrêté n° 2015-02 en date du 16 décembre 2015 du directeur général par intérim de l'ARS de Poitou-Charentes, révisant le schéma régional de l'organisation médico-social de la région Poitou-Charentes ;

VU le Règlement Départemental d'Aide Sociale du Département de la Charente-Maritime ;

VU la décision du 16 novembre 2016 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU le schéma départemental en faveur des personnes âgées 2011-2016, adopté par l'Assemblée Départementale par délibération en date du 17 décembre 2010 ;

VU l'arrêté conjoint n° 03-3850 du 15 décembre 2003 du Président du Conseil général et du Préfet, autorisant la transformation de la maison de retraite « Résidence Sud-Saintonge » à SAUJON d'une capacité de 123 lits, en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes ;

VU l'arrêté conjoint n° 12-989 du 26 juillet 2012, du Président du Conseil général de la Charente-Maritime et du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes, autorisant la S.A. ORPEA à gérer l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) « Résidence Sud-Saintonge » à Saujon, pour une capacité totale fixée à 129 lits et places (120 lits d'hébergement permanent dont 12 lits réservés à des personnes souffrant de troubles démentiels, 3 lits d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour réservées aux personnes souffrant de troubles démentiels ;

VU l'arrêté n° 13-764 du 18 octobre 2013 du Président du Conseil général de la Charente-Maritime relatif à l'accueil de 4 personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale départementale au titre de l'hébergement ;

VU la convention signée le 25 novembre 2013 entre le Département de la Charente-Maritime et la S.A. ORPEA relative à l'accueil de bénéficiaires de l'aide sociale départementale de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes «Sud-Saintonge» de Saujon ;

VU le courrier du 9 février 2016 de la responsable Création et Tarification des Etablissements Médico-Sociaux du groupe ORPEA (Siège administratif), sollicitant le transfert de 12 lits d'hébergement permanent de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence Sud-Saintonge » à Saujon, sur le site de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Château de Mons » à Royan ;

VU la copie des statuts de la S.A. ORPEA (23 juin 2016) et l'extrait Kbis du tribunal de Commerce de Nanterre en date du 10 août 2016 attestant de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 401 251 566 R.C.S. Nanterre ;

VU la copie des statuts de la S.A.S. Holding Mieux Vivre (29 décembre 2011) ;

VU la cession de droit aux lits du 22 août 2016 établie entre la S.A. ORPEA en qualité de cédant et la S.A.S. Holding Mieux Vivre, filiale à 100 % de la S.A.S. MEDITER, filiale elle-même à 100 % de la S.A. ORPEA en qualité de cessionnaire, relative au transfert de 12 lits d'hébergement permanent de l'EHPAD « Résidence Sud-Saintonge » à Saujon afin de les installer à l'EHPAD « Le Château de Mons » à Royan ;

CONSIDERANT les garanties apportées par la S.A. ORPEA permettant d'assurer une prise en charge satisfaisante des personnes âgées ;

CONSIDERANT que la demande de transfert de lits vise à rééquilibrer, à capacité constante, l'offre d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées sur le bassin Royan-Marennes-Oléron, sachant que les besoins sont plus accentués sur le secteur de Royan que sur le secteur de Saujon ;

CONSIDERANT que la réduction de capacité de 12 lits offre la possibilité à l'établissement de réduire son nombre de chambres à deux lits, mais également de réaménager certains espaces de vie et espaces dédiés au personnel ;

SUR proposition conjointe de la directrice de la Délégation Départementale de la Charente-Maritime de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et de la Directrice de l'Autonomie du Département de la Charente-Maritime ;

ARRESENT

ARTICLE 1 : La S.A. ORPEA est autorisée à réduire de 12 lits d'hébergement permanent la capacité d'hébergement de l'EHPAD « Résidence Sud-Saintonge » à SAUJON et à transférer ces 12 lits à l'EHPAD « Le Château de Mons » à ROYAN.

La capacité autorisée totale de l'EHPAD « Résidence Sud-Saintonge » à Saujon est fixée à 117 lits et places répartis ainsi :

	Personnes âgées dépendantes	Alzheimer	TOTAL
Hébergement permanent	96	12	108 lits
Hébergement temporaire	3		3 lits
Accueil de jour		6	6 places
TOTAL	105	12	117

ARTICLE 2 : L'établissement est autorisé à accueillir 4 personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale départementale pour la prise en charge des frais d'hébergement.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, l'autorisation de l'EHPAD « Résidence Sud-Saintonge » est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 15 décembre 2003.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

ARTICLE 4 : La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité de la structure mentionnée à l'article L.313-6 du Code de l'action sociale et des familles dans des conditions prévues par les articles D.313-11 à D.313-14 du même code.

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 6 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique	Entité établissement
N° FINESS : 920030152	N° FINESS : 170799753 N° SIRET : 401 251 566 00048
N° SIREN : 401 251 566	code catégorie : 500 – EHPAD
Code statut juridique : 73 – Société anonyme (S.A.) - Organisme Privé à Caractère Commercial S.A. ORPEA - 12 rue Jean Jaurès - CS 10032 - 92813 PUTEAUX Cedex	capacité : 117 lits et places EHPAD « Résidence Sud Saintonge » 24, Rue des Ecluses 17600 – SAUJON -


Discipline		Activité / Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes âgées dépendantes	96
657	Accueil temporaire pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	711	Personnes âgées dépendantes	3
924	Accueil pour personnes âgées	11	Hébergement complet internat	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	12
924	Accueil pour personnes âgées	21	Accueil de jour	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées	6
mode de tarification		45	ARS/PCD, tarif partiel habilité à l'aide sociale sans PUI			

ARTICLE 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :
-d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS et du président du conseil départemental
-d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

ARTICLE 8 - Le Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie, la Directrice de la Délégation départementale de la Charente-Maritime et le Directeur Général des Services du Département, la Directrice de l'Autonomie du département de la Charente-Maritime sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Nouvelle Aquitaine et au bulletin officiel des actes administratifs du département de la Charente-Maritime.

Fait à Bordeaux, le 22 DEC. 2016

**Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**


M. J. LAFORCADE

**Le Président du Département
de la Charente-Maritime,
Pour le Président du Département
et par délégation,
La 1ère Vice-Présidente**




Corinne IMBERT

DRAAF ALPC SITE DE LIMOGES

R75-2017-01-06-001

ARRETE portant premier aménagement forestier de la
Foret d'EDF sur la commune de Château-le-Marcheix
(Creuse)



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté portant premier aménagement forestier
de la forêt d'EDF sur la commune de Châtelus-le-Marcheix

Le préfet de la région Nouvelle - Aquitaine
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest
Préfet de la Gironde

Département : Creuse
Commune de Châtelus-le-Marcheix
Forêt société anonyme de EDF - Châtelus le Marcheix
Contenance : 75 ha 57 a 55 ca
Surface retenue pour la gestion : 75ha 58a 00ca
Premier aménagement forestier
Période : 2017-2031

Vu les articles L124-1, 1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, 2°, D214-15 et D214-16 du code forestier ;

Vu les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du code forestier ;

Vu les articles L414-4 et R414-19 du code de l'environnement ;

Vu le schéma régional d'aménagement de la région Limousin – plateaux limousins arrêté le 7 décembre 2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-281 du 29 Octobre 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Yvan LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine ;

Vu la délibération du conseil d'administration d'EDF en date du 2 novembre 2016, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté, et demandant le bénéfice des articles L122-7 et L122-8 du code forestier au titre de la réglementation sur Natura 2000 ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires de la Creuse en date du 16 novembre 2016 ;

Sur proposition du directeur de l'agence régionale Limousin de l'Office National des Forêts à Limoges ;

A R R Ê T E

Article 1

La forêt de la société anonyme de EDF - Châtelus le Marcheix (Creuse), d'une contenance de 75ha 58a 00ca fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant prioritairement la fonction de production ligneuse et la fonction écologique tout en assurant sa fonction sociale.

Article 2 : Cette forêt, dont la partie boisée repose sur 64,56 ha, est actuellement composée de sapin pectiné (33%), douglas (21%), chênes européens (15%), mélèze (8%), autres feuillus (14%), et d'autres résineux (9%). Le reste, soit 17,04 ha, est constitué de vides non boisés en début d'aménagement.

39,76 ha seront traités en futaie irrégulière, 8,52 ha seront traités en futaie régulière, et 10,26 ha seront traités en groupe d'attente.

Elle aura pour essences objectifs principales à long terme sur 58,54 ha, le sapin pectiné (43%), le douglas (30%), le hêtre (18%), le mélèze (7%) et le chêne (2%).

Article 3

Pendant une durée de 15 ans (2017-2031) :

La forêt sera divisée en 4 groupes de gestion :

- 8,52 ha seront régénérés ;
- 39,76 ha seront intégrés dans un groupe de futaie irrégulière et seront parcourus par des coupes jardinatoires visant à maintenir une structure équilibrée ;
- 10,26 ha seront laissés au repos ;
- 17,04 ha hors sylviculture ;

Afin d'améliorer la desserte du massif, 4,4 km de routes et pistes seront créés.

L'office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 3bis

Le document d'aménagement de la forêt de EDF – Châtelus le Marcheix présentement arrêté est approuvé par application du deuxième alinéa de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des travaux d'infrastructure, au titre :

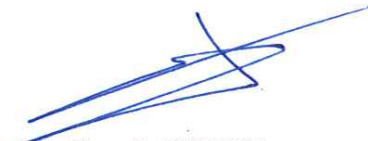
- de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation, Vallée du Thaurion et affluents, instaurée au titre de la directive européenne « habitats naturels »
- de la réglementation propre aux monuments historiques inscrit pour Eglise de l'Assomption de la Vierge ;

Article 4

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt de la région Nouvelle - Aquitaine et le directeur territorial de l'Office National des Forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle Aquitaine.

Limoges le - 6 JAN. 2017

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Yvan LOBJOIT

0 - 17/05/2017

RECTORAT

R75-2017-01-06-002

Arrêté n°003-2017 relatif à la composition du CTSA

Arrêté relatif à la désignation des membres du Comité Technique des Services Académiques

N°003-2017

Le Rectrice de l'académie de Poitiers, Chancelière des universités ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté rectoral du 15 décembre 2014 portant répartition des sièges des organisations syndicales au Comité technique des services académiques et aux Comités techniques spéciaux départementaux de l'académie de Poitiers au vu des scrutins s'étant déroulés du 27 novembre au 04 décembre 2014.

Vu la proposition de l'UNSA du 05 janvier 2017

ARRETE

Article 1 : Sont désignés représentants des personnels au Comité Technique des Services Académiques :

En qualité de membres titulaires (10 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Marie France GEAY
- Monsieur Wilfried DURAND
- Madame Mélanie BOUDINELLE

-Pour l'UNSA :

- Monsieur Julien MALLEMONT
- Madame Géraldine LASNES
- Madame Christine VOISIN
- Monsieur Cyrille CLEMENT

-Pour la FNEC-FP-FO :

- Madame Christine GRONNIER

-Pour le SGEN-CFDT :

- Madame Nathalie GRAND

-Pour le SNPTES :

- Monsieur Christian CURE ;

En qualité de membres suppléants (10 membres) :

-Pour l'union FSU/CGT :

- Madame Patricia EHRHART
- Madame Anne SENECHAULT
- ND

-Pour l'UNSA :

- Madame Guénola BALEIGE
- Madame Sylvie DUQUERROUX-GUILLARD
- Madame Laurence CANCEDDA

-Pour la FNEC-FP-FO :

- ND

-Pour le SGEN-CFDT :

- Madame Régine RAMIREZ

-Pour le SNPTES :

- Monsieur Eric RENOULT

Article 2 : Le présent arrêté remplace l'arrêté n°173-16 du 19 mai 2016.

Article 3 : Le Secrétaire Général d'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Poitiers, le 6 janvier 2017



Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités

RECTORAT

R75-2017-01-02-002

arrêté n°351-16 relatif à la délégation de signature de
Madame la Rectrice de
l'académie de Poitiers portant sur ses compétences propres
aux services du
Rectorat.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

351-16

La Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles D.222-20, D.222-35, R.222-36 et R.421-59, R.911-82 et suivants,
- Vu le décret n°92-296 du 27 mars 1992 modifié portant déconcentration de certaines opérations de gestion de personnels relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret n°93-321 du 08 mars 1993 modifié relatif à la déconcentration des opérations de recrutement des personnels de catégorie C de recherche et de formation,
- Vu l'arrêté rectoral en date du 1er juin 2012 portant organisation et schéma d'organisation des services déconcentrés de l'académie de Poitiers,
- Vu le décret en date du 03 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BISAGNI – FAURE, Rectrice de l'académie de Poitiers,
- Vu l'arrêté en date du 25 juillet 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du Préfet de Région à la Rectrice de l'académie de Poitiers

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation permanente est donnée à **M. Philippe DIAZ**, Secrétaire Général de l'académie de Poitiers, à l'effet de signer tous actes, arrêtés et décisions dans le cadre des attributions et compétences rectorales propres, hors délégations préfectorales.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DIAZ, délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions respectives à :

- **Mme Marie-Pierre POIRIER**, Adjointe au Secrétaire Général, Directrice des ressources humaines,
- **M. Ivan GUILBAULT**, Adjoint au Secrétaire Général - Directeur des moyens (à compter du 15 septembre 2016)
- **M. Philippe SIRETAS**, Adjoint au Secrétaire Général chargé des dossiers du département de la Vienne.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DIAZ, de Mme Marie Pierre POIRIER, de M. Ivan GUILBAULT et de M. Philippe SIRETAS, cette délégation est exercée par les chefs de service désignés ci-après dans la limite de leurs attributions respectives :

- **Mme Delphine PIONNIER**, Chef de la Division du budget académique et de la gestion prévisionnelle (DIBAG) et, en son absence, à **Mme Elisabeth VIGNER**, Chef du bureau DIBAG 4 et à **M. Sébastien SALVAT** Chef du bureau DIBAG 5 et à **M. Fabien MARCHAND**, Chef du bureau DIBAG 1 ; à **Mme. Muriel JULLIEN-DIBERT** Chef de bureau DIBAG 2
- **M. Jérôme DOREAU**, Chef de la Division de l'accompagnement et de la formation des personnels (DAFOP) ;
- **Mme Valérie HULIN**, Chef de la division des examens et concours (DEC) et en son absence à **M. Julien MALLEMONT**, adjoint ;
- **M. Jean Baptiste LAPIERRE**, Chef de la division des personnels d'encadrement, ATOS, de l'action sociale et des retraites (DIPEAR), et en son absence, à **M. Julien VIALARD** adjoint ;
- **Mme Sophie BALADI**, Chef de la division des personnels enseignants (DPE) et en son absence à **Mme Charline AUPRETRE**, adjointe ;
- **Mme Nadine PAILLER**, Chef de la division de l'organisation scolaire et de l'enseignement supérieur (DOSES) ;
- **Mme Marie-Laure VAUZELLE**, Chef de la division des élèves et des établissements (DEE) ;
- **M. Ludovic CAVALIER**, Chef de la Direction des systèmes d'information (DSI).

ARTICLE 4

Dans le cadre du déploiement au niveau académique de l'outil national *Dem'act*, délégation de signature est donnée à **Monsieur Cyrille CLEMENT**, Chef du service académique des actes financiers (SAAF) et à **Messieurs Laurent BOUSQUET** et **Bernard DECROIX** à effet de signer et valider avec ou sans observations, les actes relatifs au contrôle de légalité des actes financiers des lycées, établissements régionaux d'enseignement adapté et collèges de l'académie de Poitiers.

ARTICLE 5

Dans le cadre du déploiement au niveau académique de l'outil national *Dem'act*, délégation de signature est donnée aux personnes suivantes à effet de signer et valider avec ou sans observations, les actes relatifs au contrôle de légalité des actes relatifs à l'action éducatrice des lycées, établissements régionaux d'enseignement adapté et collèges :

Pour le département de la Charente : **Mme Agnès MASBATIN**

Pour le département de la Charente-Maritime : **Mme Evelyne FEVER**

Pour le département des Deux-Sèvres : **M. Emmanuel ROUETTE**, **Mme Aurélie DUNOT**, **M. Thierry GOBIN**

Pour le département de la Vienne : **Mmes Marie-Laure VAUZELLE** et **Chantal SORTINO**

ARTICLE 6

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté rectoral n°251-16 du 1^{er} septembre 2016 et prend effet à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 7

Le Secrétaire Général de l'académie, les Secrétaires Généraux Adjointes et chaque chef de service sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 2 janvier 2017

La rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités,



Anne BISAGNI - FAURE

Diffusion :

- Préfecture de région / SGAR
- Intéressés

RECTORAT

R75-2017-01-02-003

arrêté n°352-16 portant subdélégation de signature de
l'ordonnancement secondaire général pour le rectorat de
l'académie de
Poitiers



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

La Rectrice de l'académie de Poitiers,
Chancelière des Universités

352 -16

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1° août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- Vu le code de l'éducation, notamment les articles D222-20, D222-27 R 222-25 et suivants et R442-9
- Vu le décret 98-81 du 11 février 1998 et 99-89 du 08 février 1999 relatifs aux décisions prises en matière de prescription quadriennale,
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 32 et 33
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale),
- Vu l'arrêté en date du 25 juillet 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du Préfet de Région à la Rectrice de l'académie de Poitiers,

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée à **M. Philippe DIAZ**, Secrétaire Général de l'académie, à **Mme Marie-Pierre POIRIER**, Adjointe au Secrétaire Général d'académie – Directrice des ressources humaines, à **M. Ivan GUILBAULT**, Adjoint au Secrétaire Général d'académie – Directeur des moyens (à compter du 15 septembre 2016) et **M. Philippe SIRETAS**, Adjoint au Secrétaire Général d'académie (chargé des dossiers Vienne et dossiers transversaux), à l'effet de signer au nom de la Rectrice les actes relatifs à la mission d'ordonnateur secondaire du budget de l'Education Nationale pour :

- les opérations prévues aux articles 1 à 4 de l'arrêté préfectoral susvisé et en application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé,
- les BOP 140, 141, 230, et 214 dont Madame le Rectrice est ordonnateur secondaire pour le compte de la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, conformément à l'article R 222-25

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Philippe DIAZ**, de **Mme Marie-Pierre POIRIER**, de **M. Philippe SIRETAS** et de **M. Ivan GUILBAULT**, subdélégation de signature est attribuée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

2.1- Pour les opérations prévues aux Titres II, III, V, VI, VII :

- **Mme Delphine PIONNIER**, Chef de la division du budget académique et de la gestion prévisionnelle (DIBAG); à **M. Sébastien SALVAT** (DIBAG 5) à **M. Fabien MARCHAND**, (DIBAG1); et à **Mme Elisabeth VIGNER** (DIBAG 4), à **Mme Muriel JULLIEN-DIBERT** (DIBAG 2)
- **M. Jérôme DOREAU**, Chef de la division de la formation ;
- **Mme Valérie HULIN**, Chef de la division des examens et concours ; et, en son absence, à **M. Julien MALLEMONT**;

2.2- Pour les opérations prévues aux titres, III, V, VI et VII :

- **M. Philippe MAURIAC** , Chef du service immobilier;

2.3- Pour les opérations prévues aux titres III et VI

- **Mme Nadine PAILLER**, Chef de la division de l'organisation scolaire et de l'enseignement supérieur

2.4 - Pour les opérations prévues au titre II, III et VI :

- **Mme Sophie BALADI**, Chef de la division des personnels enseignants ; et, en son absence, **Mme Charline AUPRETRE**, Adjoint au DPE ;
- **M. Jean Baptiste LAPIERRE**, Chef de la division des personnels d'encadrement, administratifs et de recherche et en son absence **M. Julien VIALARD**, adjoint ;

2.5- Pour les opérations prévues aux titres III et V :

- **M. Ludovic CAVALIER**, Chef de la Direction des Systèmes d'Information.

ARTICLE 3

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°249-16 en date du 1^{er} septembre 2016 et prend effet à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 4

Le Secrétaire Général de l'académie de Poitiers et chacun des subdélégués sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 2 janvier 2017

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités

Copies à : Préfecture de région : secrétariat général aux affaires régionales
DDFIP de la Vienne ;
Intéressés.
Ministère de l'éducation, SG-DAF Bureau DAF A2

RECTORAT

R75-2017-01-02-004

arrêté n°353-16 portant subdélégation de signature pour
l'utilisation de
l'application Chorus par le rectorat de l'académie de
Poitiers



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

La Rectrice de l'académie de Poitiers,
Chancelière des Universités

ARRETE

353-16

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1° août 2001 modifiée relative aux lois de finances
- Vu le code de l'éducation, notamment les articles D222-20, D222-27 R 222-25 et suivants et R442-9
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu le décret 2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et notamment son article 14 ;
- Vu le décret 98-81 du 11 février 1998 et 99-89 du 08 février 1999 relatifs aux décisions prises en matière de prescription quadriennale ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté interministériel du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (Education nationale) ;
- Vu l'arrêté en date du 25 juillet 2016 « ordonnancement secondaire » du Préfet de Région à la Rectrice de l'académie de Poitiers
- Vu l'arrêté de subdélégation de la Rectrice de l'académie de Poitiers dans le cadre de l' « ordonnancement secondaire » n°249-16 du 29 août 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous désignés nominativement à effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes **exécutés par le pôle Chorus du Rectorat de l'académie de Poitiers** :

Division du Budget Académique et de la Gestion Prévisionnelle (DIBAG) :

Délégataire : **Delphine PIONNIER** - Chef de division

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (titulaire)

Déléataire : **Fabien MARCHAND** - Chef de Bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;

Déléataire : **Elisabeth VIGNER** - Chef de Bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Validation des recettes ;
- Validation des engagements de tiers (recettes)
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante)

Déléataire : **Sébastien SALVAT** - Chef de bureau

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Déléataire : **Christelle LUSSEAULT** - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Déléataire : **Fatuma SAID ALI** - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Déléataire : **Sylvie ARTUS** - Gestionnaire

Actes :

- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Déléataire : **Virginie RICHARD** - Gestionnaire

Actes :

- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;

Déléataire : **Céline CORDEAU** - Gestionnaire

Actes :

- Validation des engagements juridiques ;
- Validation des demandes de paiement ;
- Certification du service fait ;
- Réalisation et actualisation de la programmation des dépenses (suppléante)

Déléataire : **Anne Marie ROULEAU** – Gestionnaire

Actes :

- Certification du service fait ;

Déléataire : **Nadia BODIN** – Gestionnaire.

Actes :

- Certification du service fait ;
- Validation des demandes de paiement

ARTICLE 2

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté rectoral n°252-16 du 1^{er} septembre 2016 à compter de la date de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 3

Le Secrétaire Général de l'académie de Poitiers et chacun des délégataires sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 2 janvier 2017

Anne Bisagni-Faure

Rectrice de l'académie de Poitiers
Chancelière des universités

Copies transmises à : Préfecture de région / SGAR
DDFIP de la Vienne
Intéressés.
Ministère de l'éducation, SG-DAF Bureau DAF A2